

CHARTRES
VOTRE VILLE

#204 JANVIER 2021 | www.chartres.fr



**MEILLEURS VŒUX
PRENEZ SOIN DE VOUS**

DÉSORMAIS
TOUT CHARTRES À





Bonne Année ! Et bonne SANTÉ

Au nom du Conseil municipal de Chartres, et en mon nom propre, je vous adresse mes vœux les meilleurs pour l'année qui commence. Ces vœux vont également aux vôtres, à ceux que vous aimez et à notre bonne ville de Chartres.

Cette marque d'affection prend cette année une résonance particulière. La tradition veut en effet que l'on forme des souhaits de bonheur et aussi de bonne santé. Et j'ai pour habitude d'attacher particulièrement les miens à cette dernière. Elle prend évidemment tout son sens en cette période de crise sanitaire.

J'avais fait de même l'an dernier. Sans savoir ce qui allait suivre... Cette pandémie, ce virus nous est littéralement tombé dessus, comme la foudre. Quand on ne sait pas à qui on a à faire, on ne peut rien construire. La peur menace de tout emporter. Le risque existe que la société se divise radicalement entre ceux qui l'ont et ceux qui ne l'ont pas. Entre ceux qui, couchés dans leur lit, et faute d'en savoir davantage, craignent pour leur vie. Et ceux qui, au contraire, vivent cette menace comme une atteinte de plus en plus insupportable à leur liberté. Or, chacun d'entre nous peut vivre les deux situations.

Je veux donc d'abord penser aux malades, et à ceux qui les soignent. Ils cherchent à voir le bout du tunnel. Les traitements ont progressé. Des vaccins arrivent.

Je pense aussi aux autres qui vivent mal « l'enchaînement » des confinements et des couvre-feux, les rues bondées puis désertes, les magasins ouverts et les bistrotts fermés, où l'on serait pourtant bien. A quelques-uns. L'attachement à la liberté de manifester, et soudain la redécouverte de la précieuse liberté de travailler...

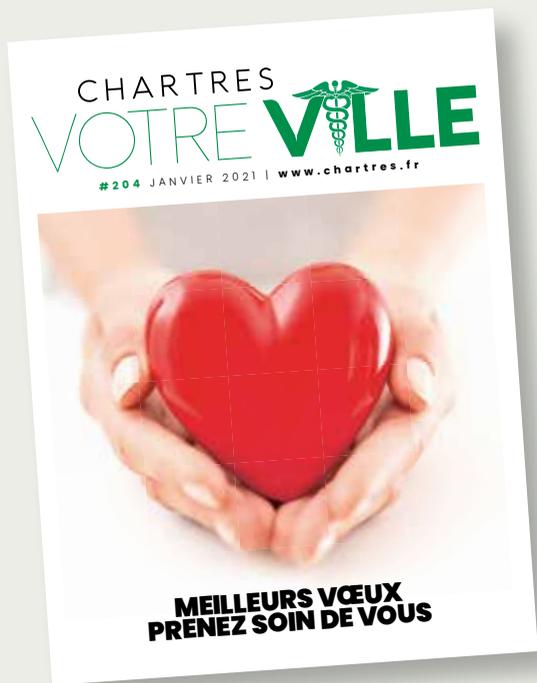
Il ne s'agit pas d'opposer les uns aux autres : on peut légitimement nourrir « une sainte trouille », et aussi souffrir d'un besoin viscéral de liberté. Quand le malheur divise, concentrons-nous d'abord sur ce qui nous rapproche.

Alors nous serons là pour vous aider, vous soutenir, vous accompagner. Autant que nous le pourrions.

Je veux partager avec vous l'espoir que nous en sortirons cette année. Et plus que jamais je vous invite à croire que l'avenir n'est pas ce qui va nous arriver, mais ce que nous allons en faire. Ensemble.

Jean-Pierre GORGES
Maire de Chartres

Ce numéro a été envoyé à l'impression le jeudi 24 décembre



**VOTRE VILLE
LE MAGAZINE
DE CHARTRES
NUMÉRO 204
JANVIER 2021**
HÔTEL DE VILLE
PLACE DES HALLES
28 019 CHARTRES CEDEX
TÉL. 02 37 23 40 00
votreville@agglo-
ville.chartres.fr
www.chartres.fr

**DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION**
JEAN-PIERRE GORGES

**CO-DIRECTEURS
DE LA PUBLICATION**
ELISABETH FROMONT
JEAN-MAURICE DUVAL

**DIRECTEUR
DE LA COMMUNICATION**
STÉPHANE LEFEBVRE

RÉDACTEUR EN CHEF
PAUL GUERMONPREZ



RÉDACTION
STÉPHANE LEFEBVRE
JEAN-GUY MURIEL
GUILLAUME DAMBREVILLE
JULIEN CARRARA

PHOTOGRAPHIES
GROUPEMENT MARTINO

**MAQUETTE,
MISE EN PAGE**
STUDIO GRAPHIQUE,
MAIRIE DE CHARTRES

IMPRESSION
GROUPE MORALTY
IMPRIMERIE DE COMPIÈGNE

TIRAGE
31 000 EXEMPLAIRES

DISTRIBUTION
MAIRIE DE CHARTRES

Dépôt légal:
à parution
N° ISSN: 1257-5194



Deux des passerelles qui enjambent le Grand Bouillon

8

**LA VILLE
VOUS PROPOSE**
UNE MAISON DE SANTÉ
EN CENTRE-VILLE

32





SOMMAIRE

CADRE DE VIE
ENTRETIEN DE LA
RIVIÈRE

42

SPORT
BILAN DE MI-SAISON
DES ÉQUIPES
C'CHARTRES

54

CULTURE
CATHÉDRALE: BILAN
DES GROUPES DE TRAVAIL
DU PLAN DE GESTION UNESCO



« Mieux vaut prévenir... »

A l'aube de la nouvelle année, et devant la persistance de la crise sanitaire, le maire de Chartres a souhaité partager avec les Chartrains ses interrogations. Mais aussi remettre en lumière une priorité de santé publique trop souvent oubliée : la prévention.



Votre Ville : Quelle appréciation portez-vous sur cette crise sanitaire et sa gestion ?

Jean-Pierre Gorges : J'ai déjà dit à plusieurs reprises que cette gestion était à mes yeux largement incompréhensible. D'autant que cela dure et que la situation ne s'améliore pas vraiment. Les vaccins ne régleront pas tout. Je ne reviendrai pas sur l'affaire des masques. Je ne commenterai pas ce mélange entre les demi-vérités et les vrais mensonges. J'en suis réduit à observer comme d'autres les contradictions entre les déclarations du corps médical. Je comprends celles qui sont dues à la méconnaissance de ce virus nouveau, j'admets moins celles qui semblent relever de rivalités déplacées. Et surtout la crise sanitaire aggrave encore la crise de confiance de la population dans la parole de nos gouvernants.

Car aujourd'hui que savons-nous vraiment ? Même les causes de la propagation du virus ne font pas l'unanimité. Se transmet-il davantage par voie aéroportée ou manuportée ? Il semble qu'une personne contaminée soit elle-même contaminante pendant une

semaine. C'est pourquoi j'ai déjà dit que j'aurais préféré un confinement plus strict et plus court : strict, cela veut dire que personne ne bouge plus pendant une semaine. Ce serait en outre moins coûteux pour les Français, car le « qu'on en coûte » n'a pas de sens s'il se prolonge indéfiniment. Et surtout ce système de dérogations à têtes multiples est difficilement compréhensible, de moins en moins accepté, car d'autant moins justifiable qu'il se prolonge et que certaines professions voient leur existence même menacée : elles refusent tout simplement de mourir guéries. Dans la durée, la frontière entre l'essentiel et le non-essentiel devient de plus en plus discutable. La crise sanitaire de 2020 causera-t-elle au total moins de morts que la crise économique et sociale qui vient ?

Vous reprochez en somme à nos gouvernants de gérer au jour le jour, sans perspectives claires ?

Je me suis gardé des critiques faciles. J'ai respecté scrupuleusement les deux confinements successifs, les gestes barrières. Maire de Chartres, j'ai fait appliquer la Loi et les décisions de l'Etat, en essayant de les rendre supportables au maximum. J'ai gardé pour moi le contenu de mes discussions avec l'Etat. Malgré certaines critiques, qu'à vrai dire je n'entends plus, j'ai pérennisé les marchés, aidé les commerçants autant que permis et parfois au-delà, mis en place une politique de tests la plus accessible possible, etc.

Je fais ce que je peux dans la limite de mes pouvoirs.

Au-delà des interrogations, on sent chez vous une colère rentrée. Où est l'espoir ?

Cette crise révèle que notre politique de Santé publique marche à l'envers. On « découvre » que des « co-morbidités » aggravent la situation des malades de la Covid. Or, si je ne suis pas médecin, je préside depuis des années le conseil de surveillance des hôpitaux de Chartres. Et je sais que 230 000 personnes décèdent chaque année en France des conséquences de la consommation d'alcool, de tabac, de sucre et de drogue, précisément les racines de ces « co-morbidités ». C'est en permanence que nos hôpitaux « gèrent » ces morts lentes. Cette activité est même comptabilisée dans le calcul de notre Produit intérieur brut national. Quelle valeur ajoutée ! C'est tellement vrai que ces consommations - la drogue exceptée mais pour combien de temps ? - font partie des produits dits « essentiels » pendant la crise actuelle. Ou, pour poser la question autrement, les gouvernants et bon nombre de citoyens de ce pays sont prêts à adopter des mesures radicales pour sauver les animaux, les arbres, le climat, la planète. Et donc prêts à modifier la Constitution, à nous obliger à révolutionner nos comportements. Prêts à arrêter l'économie d'un pays tout entier quand survient une crise sanitaire. Prêts à dépenser des milliards que nous n'avons pas.

Mais qui s'occupe des humains, de leur santé au quotidien ? Qui propose de lutter contre les 4 fléaux dont j'ai parlé, qui tuent bien davantage que la Covid et ne feront jamais l'objet d'un quelconque vaccin ? Il serait peut-être temps de donner enfin la priorité à la prévention. Alors qu'est-ce qu'un maire ou un président d'agglomération pourrait bien faire en la matière, et d'abord en direction des plus jeunes ? Dans notre pays on interdit de plus en plus facilement, mais l'interdiction ne règle rien et elle vient souvent trop tard. Mieux vaut investir massivement dans la prévention. Un exemple : celui qui pratique trois séances de sauna par semaine limite massivement ses risques d'accident cardio-vasculaire. Les politiques du logement ne devraient-elles pas inciter les gens à consacrer chez eux une pièce à leur bien-être avec les équipements nécessaires ?

En confinant, nos gouvernants prétendent « faire le choix de la vie » avant tout. Mais le vrai choix de la vie porte un nom : la prévention. Alors j'aimerais que la prévention et la politique de Santé publique soient l'une des vraies priorités du prochain débat présidentiel.



Sophie Goret, adjointe en charge de la Santé, devant la future maison médicale, rue Mathurin-Régnier

Une maison médicale au centre-ville

C'est la première bonne nouvelle de l'année: une maison médicale ouvrira ses portes dans quelques semaines au centre-ville, place des Halles, dans les anciens locaux du Tribunal d'instance.

Le maire de Chartres avait obtenu du Conseil départemental qu'il permette au Tribunal judiciaire de s'installer dans les bâtiments de l'Eurelium, tout près de l'actuel palais de justice. Depuis le 1^{er} janvier, la Ville a donc récupéré les locaux du Tribunal d'instance, au 5 de la rue Mathurin-Régnier, dont elle était propriétaire.

Dans le même temps, la question de la désertification médicale inquiète les Français, et aussi les Chartrains. Sophie Goret, adjointe en charge de la Santé, est elle-même infirmière libérale de profession. « Au début de l'automne, nous avons visité en détail les locaux qui devenaient disponibles. Refaits en 2008, ils sont donc en très bon état et, surtout, ils disposent d'un ascenseur qui dessert les 4 niveaux. C'est une condition première pour l'accès des personnes en situation de handicap. Simultanément, j'ai appris qu'une jeune femme médecin allait quitter Chartres pour une commune voisine, parce que l'autre médecin qui partageait ses locaux rue de Reverdy partait à la retraite. Émilie Vautrin-Césaréo, c'est son nom, est également maître de stage, elle accueille donc régulièrement de jeunes internes et appartient par ailleurs au Conseil de l'Ordre.

C'aurait été une vraie perte de la voir quitter Chartres. Je l'ai donc invitée à visiter les locaux de l'ancien tribunal, elle en est ressortie emballée. Et elle emménagera dans le cours du trimestre qui commence. Le temps que les peintres de la Ville rafraîchissent les murs, que l'on élargisse certains couloirs pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap. Il faut en outre installer des points d'eau dans chacun des futurs cabinets médicaux, créer dans la rue un espace dédié à la dépose des patients par ambulance, sans oublier de rédiger les contrats de location, etc. »

Parkings et transports tout proches

La nouvelle se répand dans le milieu médical, d'autres médecins font acte de candidature: elles (ce sont toutes des femmes) ont tout intérêt à partager les charges et à bénéficier d'une situation centrale, avec ses parkings et ses transports collectifs tout proches.

« D'autres spécialistes se déclarent intéressés: une psychiatre, une psychologue, une neuro-psychologue et une diététicienne. Elles seront donc sept à se partager l'endroit, dans un premier temps au moins. » Sophie Goret évoque

également une gynécologue, voire d'autres médecins généralistes, peut-être des salariés, dans le cadre des accords possibles avec l'Agence régionale de santé et la région Centre-Val de Loire.

Une opportunité

Cette réalisation ne remet pas en cause le projet, à terme, d'installation d'une maison médicale sur les terrains du Pôle Gare. « Mais le besoin était là, l'opportunité aussi. J'ai seulement saisi l'occasion. » Un bel exemple de réactivité sociale, qui permet en outre à un patrimoine de qualité de continuer à vivre.

Et Sophie Goret de repartir pour une maison pour tous, où elle fait face à l'urgence Covid en faisant passer des tests antigéniques. C'est elle, en collaboration avec la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Pays chartrain, qui a créé cette possibilité offerte aux Chartrains et autres habitants de l'Agglomération.

► Contact
Secrétariat des élus
Tél. 02 37 23 41 78
Mail: chartres.fr/equipe-municipale/contacter-un-elu/

La bienveillance à domicile

Le Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) a pour mission de favoriser le maintien à domicile des personnes prises en charge par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville. Au cœur du service, des agents de la ville investis et sensibles.



Pour prendre soin des personnes âgées ou en situation de handicap de la Ville, entre 40 et 50 aides à domicile et deux coordinatrices du SAAD travaillent chaque jour de l'année, de 8 h à 20 h. Pour limiter les déplacements, la ville a été divisée en secteurs. Ainsi, chaque agent peut effectuer chaque jour sa tournée avec

le moyen de déplacement de son choix, voiture, transports en commun ou à pied. Peu d'hommes postulent aux métiers de l'aide à la personne à domicile. A Chartres, ce sont exclusivement des femmes qui s'occupent à la fois de l'entretien du logement, du linge, de la préparation des repas, de l'aide aux courses, de l'aide à la toilette, de l'habillage et

du déshabillage ou d'assister les bénéficiaires pour les démarches administratives simples. Elles peuvent aussi les accompagner à des rendez-vous médicaux, chez le coiffeur ou à la banque. Le champ d'action est vaste.

«Ce qui compte avant tout dans nos métiers, c'est d'avoir le sens du contact et de pla-

cer l'humain au centre de nos actions, dit Sandrine Leroy, aide à domicile. Nous faisons parfois face à des situations lourdes, à des cadres de vie difficiles ou à des personnes en détresse. On peut se sentir impuissantes. Mais nos formations, comme Carpe diem, nous aident à prendre du recul,

hiérarchie à leur écoute. « Les aides à domicile sont toutes dotées d'un smartphone. Ça leur permet de s'envoyer des informations utiles sur tel ou tel bénéficiaire mais aussi de communiquer avec nous, » explique Laurence Roux, coordinatrice d'intervention. Les remontées d'informations au

(SSIAD), les services sociaux de tutelle et curatelle, les services sociaux du Conseil départemental ou encore la téléassistance et le portage de repas à domicile. « Nous travaillons en binôme avec le SSIAD notamment, parce que nous avons chacune des missions différentes. Nous faisons des toilettes mais pas de soins » précise Sandrine.



à comprendre comment les gens vivent, sans jugement. Il ne faut pas oublier que c'est nous qui allons chez eux. Nous nous devons de respecter leur rythme et leurs habitudes. »

Un travail d'équipe

Les équipes du pôle gérontologie du CCAS sont soudées et peuvent compter sur une

sein du SAAD sont essentielles. Elles sont un point de départ aux recherches de solutions en lien avec les services sociaux, permettent de trouver des alternatives, d'orienter les personnes et simplement, d'aider au mieux les bénéficiaires. Ceux-ci sont épaulés par différents services travaillant de concert: le SAAD, le Service de soins infirmiers à domicile

« Un métier passionnant »

Pour faire appel à une aide à domicile, les bénéficiaires ou leur famille passent par les travailleurs sociaux du Conseil départemental. Une première visite est réalisée et le plan d'aide mis en place. Celui-ci définit les actions à mener, les heures à passer chez le bénéficiaire etc. Les aides à domicile sont en première ligne pour faire remonter les informations et les éventuels changements de situation.

« Nous nous devons de toujours d'aborder les bénéficiaires et leurs familles avec délicatesse, d'être à l'écoute. Nous ne sommes pas là pour les brusquer, mais pour les accompagner avec bienveillance, sourit Sandrine avec douceur. Il y a une vraie richesse dans nos échanges. Nous apprenons leurs vécus, leurs histoires et à répondre à leurs besoins. Nous faisons du bien aux gens. C'est un métier passionnant. »

► Renseignements
SAD - CCAS
34, boulevard Chasles
Tél. 02 37 21 52 20

Richard Lizurey, nouvel adjoint

Ancien directeur général de la Gendarmerie nationale, le général Lizurey a été nommé en décembre 8^e adjoint, en charge de la Tranquillité publique.

Lors du Conseil municipal du jeudi 10 décembre, Richard Lizurey, précédemment conseiller municipal délégué, a été élu 8^e adjoint au maire, en remplacement de Daniel Guéret qui a démissionné de ses fonctions après avoir été élu sénateur. Il reste en charge de la Tranquillité publique, de la stratégie de la sécurité urbaine et des relations avec les institutions judiciaires et les autorités de police.



Aujourd'hui consultant, le général Lizurey a derrière lui une brillante carrière au service de l'État. Diplômé de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et de l'École des officiers de la Gendarmerie nationale de Melun, il débute sa carrière en 1981 à Berlin, comme lieutenant au commandement d'un peloton de l'escadron de sécurité chargé notamment des points de transit Ouest-Est. Il commande l'escadron de gendarmerie mobile de Troyes quand il est prépositionné en Nouvelle-Calédonie au moment

de la prise d'otages d'Ouvéa en avril-mai 1988.

Général d'armée

Promu général de brigade en 2007, il est nommé commandant de la région de gendarmerie de Corse. De 2009 à 2012, il est affecté au cabinet du ministre de l'Intérieur. En juillet 2016, c'est en tant que général de corps d'armée qu'il est

nommé directeur général de la Gendarmerie nationale. Il est élevé au rang de général d'armée, le plus élevé dans la hiérarchie de l'armée française, le 1^{er} septembre 2016. Le 5 avril dernier, Édouard Philippe, alors Premier ministre, a sorti le général Lizurey de sa retraite pour lui confier « une mission d'audit et de conseil sur les modalités de pilotage interministériel » de la crise sanitaire.

« Je souhaite contribuer à maintenir le caractère paisible de Chartres, malgré les difficultés individuelles et collectives, et faire que chacun

s'y sente bien, déclarait-il en juin dernier lors de son élection comme conseiller délégué au sein de l'équipe municipale. La tranquillité, ce n'est pas qu'une question de sécurité, c'est un état d'esprit, fait de tolérance et d'acceptation de toutes nos différences. C'est avant tout une question de respect et de savoir-vivre! ».

TER Chartres-Tours direct un évènement historique

Le rattachement de Chartres à Tours, via une ligne de train directe ouverte depuis le 13 décembre dernier, était attendu depuis longtemps.



De gauche à droite, François Bonneau, président de la région Centre-Val de Loire, Daniel Guéret, sénateur et conseiller municipal en charge du Pôle Gare, et le maire Jean-Pierre Gorges

« La réalisation d'un rêve ». Ces mots sont de Daniel Guéret, sénateur d'Eure-et-Loir et conseiller municipal en charge du Pôle gare, qui était présent sur le quai de la gare, le 13 décembre dernier aux côtés de Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres, pour accueillir François Bonneau, président de la région Centre-Val de Loire, et son vice-président en charge des transports Philippe Fournié. Lesquels étaient montés dans le train à Bonneval pour parcourir les ultimes kilomètres de ce trajet historique.

« Une solution sécurisée de transports plus économique

existe enfin pour les étudiants d'Eure-et-Loir qui ont besoin de rejoindre l'Université de Tours, s'est réjoui Daniel Guéret, les habitants du département sont mieux reliés au CHU de Tours en cas de besoin pour des soins. Les touristes peuvent aussi se laisser tenter par l'expérience de la Loire à vélo ». Pour Jean-Pierre Gorges, « C'est un moment très important car cela va complètement modifier la relation de Chartres avec la région Centre ».

Un long combat

En 1993, Daniel Guéret militait pour la réouverture de la ligne SNCF Chartres-Orléans. Dix ans plus tard, le maire l'a chargé d'animer un groupe de travail sur la ligne Chartres-Voves, dont l'inauguration s'est faite début 2017. Ce jour-là, Jean-Pierre Gorges annonçait sa volonté d'une ligne directe Chartres-Tours, sans rupture de charge à Voves. Celle-ci a été rendue possible par la création d'un aiguillage, piloté par une commande centralisée. Coût des travaux: 4,1 millions d'euros, finan-

cés à 95 % par la Région. Cette liaison s'inscrit dans le concept « d'étoile ferroviaire » lancé en 2004 par Jean-Pierre Gorges comme base fondatrice du programme Pôle Gare. Avec cette ligne supplémentaire, la Ville affirme son statut de nœud ferroviaire intercity.

L'avis des usagers

Myriam, 49 ans: « Pour ma fille qui étudie à l'Université de Tours, c'est une belle opportunité. Le train est une alternative au bus, dont le trajet peut être long et inconfortable. Cette ligne directe est un gain de temps et de confort ».

Lou, 21 ans: « Je suis étudiante, donc je fais souvent l'aller-retour entre mes parents et mon appartement à Tours. C'est une nouvelle réjouissante d'avoir ce train. J'utilise d'habitude le bus ou le covoiturage mais le train me permet d'étudier durant le trajet, et en tout confort ».

Fabrice, 42 ans: « Je réside à Vendôme, la ligne me permet de rejoindre facilement ma compagne sur Chartres. Cela m'évite de prendre ma voiture. C'est plus économique et écologique ».

Coup de projecteur sur la sécurité des ERP

Chartres compte près de 1200 établissements recevant du public. Alain Contrepois, conseiller municipal délégué à la Sécurité, à l'Hygiène et à la Salubrité des ERP, détaille les contrôles de sécurité auxquels ils sont soumis.

Votre Ville: Quelle est la place du maire dans le dispositif de sécurité des ERP ?

Alain Contrepois: Le maire exerce un pouvoir de police spécial. Il veille à la conformité des conditions d'accueil de ces établissements. Pour cela, il fait procéder aux visites de sécurité (avant ouverture, périodiques, de contrôle ou inopinées) par la commission compétente. Il tranche sur la suite donnée aux avis émis par les commissions: mise en demeure de réaliser les prescriptions dans un délai qu'il a fixé, arrêté d'autorisation d'ouverture d'établissement ou arrêté de fermeture d'établissement. Il prend aussi une part active aux commissions de sécurité. Si leurs conclusions ne sont pas totalement favorables, il tranche sur les suites à donner.

Quelle est la fréquence des visites des commissions de sécurité ?

Les quelques 1000 ERP de 5^e catégorie (petits commerces de moins de 400 m²), ne sont pas soumis à des visites périodiques mais peuvent être contrôlés de manière inopinée. Je rappelle à ce sujet que tous travaux ou changement d'activité dans un ERP doivent faire



l'objet d'un dépôt de dossier de demande d'autorisation en mairie. Les 180 établissements chartains classés dans les catégories 1 à 4 (plus de 400 m²) sont contrôlés périodiquement, tous les 3 ou 5 ans en fonction du nombre de personnes accueillies et de l'activité.

Le groupe de visite, dont je fais partie, avec un officier de sapeurs-pompiers, et, dans certains cas, un représentant de la Police nationale, contrôle entre 30 et 40 établissements par an. La commission de sécurité intervient également pour des visites à l'occasion de travaux dans un ERP, pour

autoriser l'ouverture au public. Ce qui représente 15 à 25 visites par an.

Comment se déroulent les visites ?

Dans un premier temps, on consulte tous les documents administratifs pour s'assurer que les contrôles des installations électriques, des extincteurs, des alarmes incendie ont été faits et leurs défauts éventuels corrigés. On visite ensuite l'établissement pour vérifier la qualité et l'adéquation des travaux réalisés. Enfin, on procède à des essais sur les équipements techniques (alarme incendie, désenfumage, éclair-



Alain Contrepois, conseiller municipal délégué à la Sécurité, à l'Hygiène et à la Salubrité des ERP au cours d'une visite de contrôle d'un ERP

rage de sécurité...) pour s'assurer de leur bon fonctionnement et on vérifie que le personnel maîtrise les procédures d'accueil et de sécurité.

Le groupe technique de visite fait un compte-rendu, présenté en commission de sécurité puis en préfecture. Une fois l'avis rendu, favorable ou défavorable, le maire notifie le résultat de la visite et sa décision à l'exploitant, qui est tenu de réaliser les prescriptions dans les délais accordés.

Y a-t-il des ERP qui mobilisent plus particulièrement votre attention ?

Nous portons une vigilance extrême à la cathédrale. Envoyé par le ministère de la Culture pour réaliser un audit complet, un spécialiste, retraité des pompiers de Paris, a constaté que Notre-Dame de Chartres était l'une des cathédrales les mieux sécurisées de France. On est aussi très vigilants à ce qu'on appelle les « locaux à sommeil » : hôtels, internats,

foyers. Il arrive que la commission de sécurité fasse rajouter des sirènes dans les hôtels où la parfaite insonorisation des chambres peut empêcher les clients d'entendre les alarmes. On surveille les caves de bars qui ont été aménagées sans déclaration préalable. Il est bon de rappeler par ailleurs que les locaux de stockage doivent répondre à des normes de sécurité spécifiques.

Comment voyez-vous votre mission ?

Nous jouons le rôle de facilitateurs, pour éviter aux gens d'avoir des problèmes. Dès qu'ils ont une interrogation concernant la sécurité incendie ou l'accessibilité, ils doivent nous appeler. Nous sommes là pour leur donner des conseils.

► Contact
Service Sécurité et
accessibilité des ERP
Tél. 02 37 23 40 00

Qu'est-ce qu'un ERP ?

Le terme ERP (établissement recevant du public) désigne les lieux publics ou privés accueillant des clients ou des utilisateurs autres que les employés, qui sont, eux, protégés par les règles relatives à la santé et sécurité au travail.

Les ERP sont répartis en cinq catégories, déterminées en fonction de la capacité d'accueil du bâtiment, qui définissent les exigences réglementaires applicables (type d'autorisation de travaux ou règles de sécurité par exemple) en fonction des risques.

1^{re} catégorie :

à partir de 1501 personnes

2^e catégorie :

de 701 à 1500 personnes

3^e catégorie :

de 301 à 700 personnes

2^e catégorie :

jusqu'à 300 personnes

1^{re} catégorie : commerces de moins de 400 m²

Souvenirs, souvenirs

Jusqu'où remonte votre mémoire du quartier des Clos et de Beaulieu ? C'est la question à laquelle vous êtes invités à répondre jusqu'au 21 février. Cartes postales, photos, anecdotes personnelles... partagez vos souvenirs et racontez-nous votre quartier.



Depuis 2007, la Ville a entrepris de métamorphoser le quartier de Beaulieu en le « desserrant ». Les grandes barres HLM laissent la place à des ensembles de logements à taille humaine, le quartier se verdit à nouveau et intègre des

équipements publics de belle qualité. Beaulieu devient les Clos en référence aux anciens clos qui ont disparu dans les années 1960-1970, avec la naissance de Beaulieu. Le quartier se rouvre sur la ville et change de visage.

Une exposition prévue

Alors que commence une nouvelle phase de rajeunissement (2019-2025), ne perdons pas la mémoire du quartier: la Ville prévoit pour le printemps une exposition « Les Clos, Beaulieu... et avant », consacrée à ce

quartier.

Pour cela, nous avons besoin de vous. Envoyez-nous vos photos, cartes postales (accompagnées d'une légende), ou un simple texte pour nous faire part de vos souvenirs dans ce quartier. La collecte se terminera le 21 février 2021. Les documents collectés seront alors traités pour vous être présentés dans une exposition visible dans les rues de Chartres.

Envoi de documents

Tous vos documents peuvent être envoyés directement à la direction de la Communication

- par mail: communication@agglo-ville.chartres.fr en précisant dans l'objet « *Mémoire des Clos* »,

- par courrier: Hôtel de Ville, direction de la Communication, Mémoire des Clos, place des Halles, 28019 Chartres CEDEX (sans oublier de préciser vos coordonnées téléphoniques ou mail et postales afin que nous puissions vous restituer vos documents originaux).

- ou déposés sous enveloppe portant les mêmes mentions dans les lieux publics suivants: Guichet unique, maisons pour tous, médiathèque Apostrophe et bibliothèque Aragon.

Il vous sera demandé à cette occasion de remplir une fiche de renseignements, ceci afin de conserver vos coordonnées (au moins le temps de l'exposition). Cette fiche est également disponible sur le site de la ville, chartres.fr

► Renseignements:
0237184784 ou
communication@agglo-ville.chartres.fr
On compte sur vous!



Un service pour la conservation de vos archives personnelles

Le saviez-vous ?

Les Archives municipales peuvent prendre en charge les archives privées en vue de les conserver et de les mettre à la disposition des chercheurs et du public. Aujourd'hui, ces archives privées représentent plus de 30 mètres linéaires de documents. On y trouve des archives personnelles et familiales, des fonds d'associations susceptibles d'apporter un éclairage supplémentaire sur la vie et l'histoire de Chartres.

Les archives peuvent entrer dans ce programme selon trois modes:

- Le don: qui est une remise matérielle de documents ou d'objets. Il est irrévocable et implique un transfert de propriété au bénéfice de la Ville de Chartres ou de Chartres métropole
- Le legs: il est l'équivalent du don à la différence qu'il doit figurer sur un testament
- Le dépôt: particuliers, asso-

ciations ou entreprises déposent leurs archives sans qu'il y ait transfert de propriété. Un contrat précise les modalités de conservation, de traitement, de communication, de reproduction et d'utilisation des documents ainsi que les conditions d'une éventuelle reprise des éléments déposés. Ainsi le propriétaire voit ses archives personnelles conservées en toute sécurité et dans les conditions de stockage optimales tout en gardant la possibilité de consulter ou récupérer son bien à tout moment.

► Renseignements
direction des Archives,
0237234041
Découvrez le document
archives du moment:
<http://www.chartres.fr/culture/bibliotheques-et-archives/archives/le-document-du-moment/>



Les rendez-vous du Bij

Le Bureau information jeunesse est ouvert sur rendez-vous!
Pour plus de renseignements et prise de rendez-vous, l'équipe est à votre disposition par téléphone, par mail et via les réseaux sociaux.

LES MÉTIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

**Mercredi 6 janvier de 14 h
à 16 h**

Venez découvrir les métiers de la Gendarmerie nationale. Permanence assurée par la gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir.

Atelier sur inscription, rendez-vous individualisé.

LES MÉTIERS DE L'ANIMATION

Mercredi 13 janvier à 14 h

Les métiers de l'animation recouvrent un vaste champ d'interventions dans des domaines variés: culture, sport, éducation, multimédia... Venez découvrir les métiers d'animateur(trice) socioculturel(le), sportif(ve), de loisirs ou de quartier.

Atelier sur inscription animé par une animatrice territoriale.

LE BAFA

Mercredi 20 janvier à 14 h

Vous souhaitez devenir animateur(trice) auprès des enfants et/ou adolescents?

Venez vous informer sur le BAFA, un diplôme accessible dès l'âge de 17 ans.

Toutes les infos sur les modalités d'inscriptions, le déroulement des 3 stages, le coût, les organismes de formation, le métier d'animateur(trice).

Site ressource: www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd
Atelier sur inscription.

- Formation BAFA 2021 à tarif réduit - Ville de Chartres
Pour candidater, il faut être âgé de 17 ans et être domicilié à Chartres.

CV et lettre de motivation à déposer au Bij avant le 30 janvier.

PARTIR EN ALLEMAGNE

Samedi 23 janvier à 14 h

Lisa, ambassadrice à l'Office franco-allemand, viendra vous présenter les différents programmes pour partir en Allemagne dans le cadre des études, des jobs et du volontariat.

Site ressource: www.ofaj.org
Atelier sur inscription.

► Bureau information
jeunesse
Place de la Cathédrale
Du lundi au vendredi de 9 h 30
à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15
Tél. 02 37 23 42 32
bij28@agglo-ville.chartres.fr
[@Bij de Chartres](https://twitter.com/Bij_de_Chartres)

Spectacle à la crèche

Du 8 au 15 décembre dernier, la compagnie L'Oiseau Lune a joué son conte musical *20 000 bulles sous les mers* devant les yeux émerveillés des enfants des crèches collectives.



| *20 000 bulles sous les mers* à la crèche La Farandole

Initalement prévu au musée des Beaux-arts et annulé suite aux réglementations sanitaires, le conte musical *20 000 bulles sous les mers* a été joué par la compagnie L'Oiseau Lune dans les cinq crèches de la Ville: les Diablotins, l'Îlot Cälin, les Lutins, la Farandole et les Castors.

Le spectacle met en avant l'amitié et le développement durable grâce notamment à un décor entièrement réalisé avec des matériaux de récupération, qui prennent vie pour devenir un homard chantant, une toute petite sirène ou une baleine bleue ballonnée...

Au cœur de l'école

Depuis trois ans, Luisa Vallérie est la directrice de l'école primaire d'application Jules-Ferry. Portrait d'une passionnée au parcours riche, qui revient sur une fin d'année complexe à plus d'un titre.

Luisa Vallérie fait ses débuts d'institutrice en 1991 en Seine-Saint-Denis. Cinq ans plus tard, elle se porte volontaire pour prendre la direction d'une école maternelle. En 2016, après s'être investie auprès de plusieurs établissements, en région parisienne puis en Eure-et-Loir, à Champhol et Rechèvres notamment, elle arrive à Jules-Ferry.

Pour mieux connaître les élèves, même si elle n'exerce plus en tant qu'enseignante, elle supervise encore les études des cours élémentaires. Au quotidien, elle encadre les 14 enseignants de son équipe, les deux Accompagnements d'élèves en situation de handicap (AESH), les étudiants et les renforts. Toute une équipe au service des 266 élèves répartis dans les 12 classes de Jules-Ferry.

Une implication bienveillante

Luisa Vallérie est par ailleurs Maître de formation auprès des élèves professeurs des écoles, en master 1 et 2. « *Atsem, enseignants, personnel ou direction, nous faisons tous partie d'une même équipe, dit-elle. Nous avons tous à cœur de placer l'enfant au cœur de l'école. Il en va de son bien-être et du climat scolaire. Nous mettons*



la réussite en avant, nous faisons en sorte que les élèves se sentent bien et en sécurité et nous sommes très vigilants à l'inclusion du handicap à l'école. Toutes ces valeurs permettent aux enfants comme aux familles, de savoir que

l'école sait répondre présente.»

Si elle s'appuie sur une équipe soudée et volontaire dans son établissement, Luisa a aussi pu compter sur l'aide précieuse de la Ville quand les directives sanitaires de l'Agence régio-



nale de santé sont tombées, lors de la rentrée de septembre par exemple. Pour la mise en place des protocoles gouvernementaux, les agents municipaux ont réaménagé l'espace et toute l'organisation des journées a été repensée.

Le soutien de la Ville

Chaque matin, les élèves arrivent par cinq entrées différentes, trois côté rue de Villaines et deux côté rue de Varize, où, grâce aux travaux



de voirie et l'élargissement des trottoirs, les familles sont en sécurité et profitent d'aménagements favorisant la distanciation sociale.

Le personnel municipal a installé dans l'école une nouvelle signalétique et, dans la cour côté élémentaire, deux zones distinctes séparent les élèves. L'équipe enseignante et le personnel municipal ont œuvré ensemble pour une rentrée réussie. C'est grâce au soutien de la Ville que les nouvelles mesures sanitaires avec les entrées séparées et leur échelonnage toutes les cinq à dix minutes, les récréations décalées et les autres mesures sanitaires ont été mises en place par la direction de Jules-Ferry. Le lien entre les services permet plus d'échanges que précédemment. Ces échanges ont fait apparaître des besoins supplémentaires pour faire face aux protocoles. Ainsi, en plus de fournir gels

hydro alcooliques et masques au personnel ainsi que des bombes de peinture pour la signalétique, la Ville a mis à disposition de l'école de nouveaux agents. Un poste administratif de relais pour l'accueil des parents et des élèves a aussi été créé.

« Pour que les enfants puissent avoir confiance en nous, il faut que nous puissions travailler dans de bonnes conditions, Savoir que l'on est à l'écoute pour réaliser nos projets, de façon positive, nous donne la possibilité de nous impliquer davantage, pour le plus grand bien des enfants », conclut Luisa Vallérie.

► Appel à civisme :

Pour des raisons évidentes de sécurité, Luisa Vallérie prie les parents qui viennent chercher leurs enfants de ne pas stationner sur le trottoir et la zone de protection réalisée.

Le Programme de réussite éducative soutient les parents

Chaque année, en novembre et décembre, le Centre communal d'action sociale lance le Programme de réussite éducative. Un accompagnement sur-mesure pour les enfants, les adolescents et leur famille.

Le Programme de réussite éducative (PRE) concerne les familles domiciliées dans les quartiers du Contrat de ville des Clos et de la Madeleine, mais aussi des Hauts-de-Chartres, Saint-Chéron et Bel-Air. Le PRE vise un suivi individualisé des enfants de 2 à 16 ans, qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à sa réussite, qui présentent des fragilités

ou risquent de rencontrer des ruptures dans leur parcours. Le dispositif prend en considération la globalité de l'environnement de l'enfant (famille, école, lieu d'accueil etc.). Il passe notamment par l'éducation, la culture, le sport ou encore la santé. Afin de mener à bien le programme tout au long de l'année, plusieurs actions sont mises en œuvre.

Le parcours individuel de réussite éducative

Une équipe pluridisciplinaire engage la construction d'un parcours de réussite éducative. Les Service d'action sociale, le Conseil départemental, les associations sportives, les acteurs de la scolarité, le centre de santé polyvalent du CCAS ou encore les PEP 28 travaillent main dans la main pour valoriser l'enfant, lui don-



ner confiance et envie d'apprendre. Ce parcours réussite passe aussi par une ouverture culturelle de l'enfant et une implication de la famille.

Soutien à la fonction parentale

Informers les parents, favoriser leur rôle et leur implication, les responsabiliser et les soutenir dans leur parentalité, sont autant d'objectifs. Pendant les ateliers « jouer avec son enfant », parents et enfants sont amenés à passer un moment agréable de partage et d'amusement. S'ensuit un temps d'échange avec la coordinatrice, qui permet de s'interroger sur l'éducation et la scolarité des enfants. Initié pour créer un espace bienveillant, dédié aux parents qui souhaitent aborder leurs questionnements, leurs doutes ou leurs fragilités, le

projet « Ensemble à l'école » est construit en partenariat avec le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) de l'école Henri IV et les enseignants des classes de CP. Une fois les ateliers sport, cuisine ou art plastique terminés, les enfants rentrent en classe et les parents échangent avec les professionnels. Enfin, le projet « Débranchez le fil » amène les parents à se poser des questions sur l'utilisation des écrans.

Lecture et écriture

À travers des enquêtes sur les habitudes des familles, des temps d'échange et des ateliers (dessin, musique), les objectifs sont clairs: favoriser le rôle des parents, soutenir leur fonction éducative et proposer des activités alternatives pour remplacer les temps d'écran.

Parmi les autres actions menées par le PRE, notons le dispositif Coup de pouce. Les Clubs lecture et écriture (CLE) accompagnent des élèves de classes de CP et CE1 dans l'apprentissage de la lecture et des mathématiques (CLEM). Ces séances ludiques permettent à l'enfant de retrouver un environnement favorable à l'apprentissage de la lecture et favorisent aussi la participation des parents. Le but est de développer la solidarité entre les enfants des clubs, de valoriser leur réussite et de créer un environnement positif autour d'eux.

L'enfant au centre

Le Club lire ensemble amène les élèves de CM2 et de 6^e à allier lecture et activités culturelles organisées par la coordinatrice du PRE.

En partenariat avec le Théâtre de Poche, le Théâtre'action propose une ouverture culturelle et artistique aux enfants de 10 à 14 ans et vise à la socialisation et au travail sur la valorisation, la confiance et l'estime de soi. Mettre l'enfant au centre et l'inclure dans un environnement positif et dynamique, c'est aussi le but des actions l'Espace ludique en milieu scolaire et l'étude éducative.

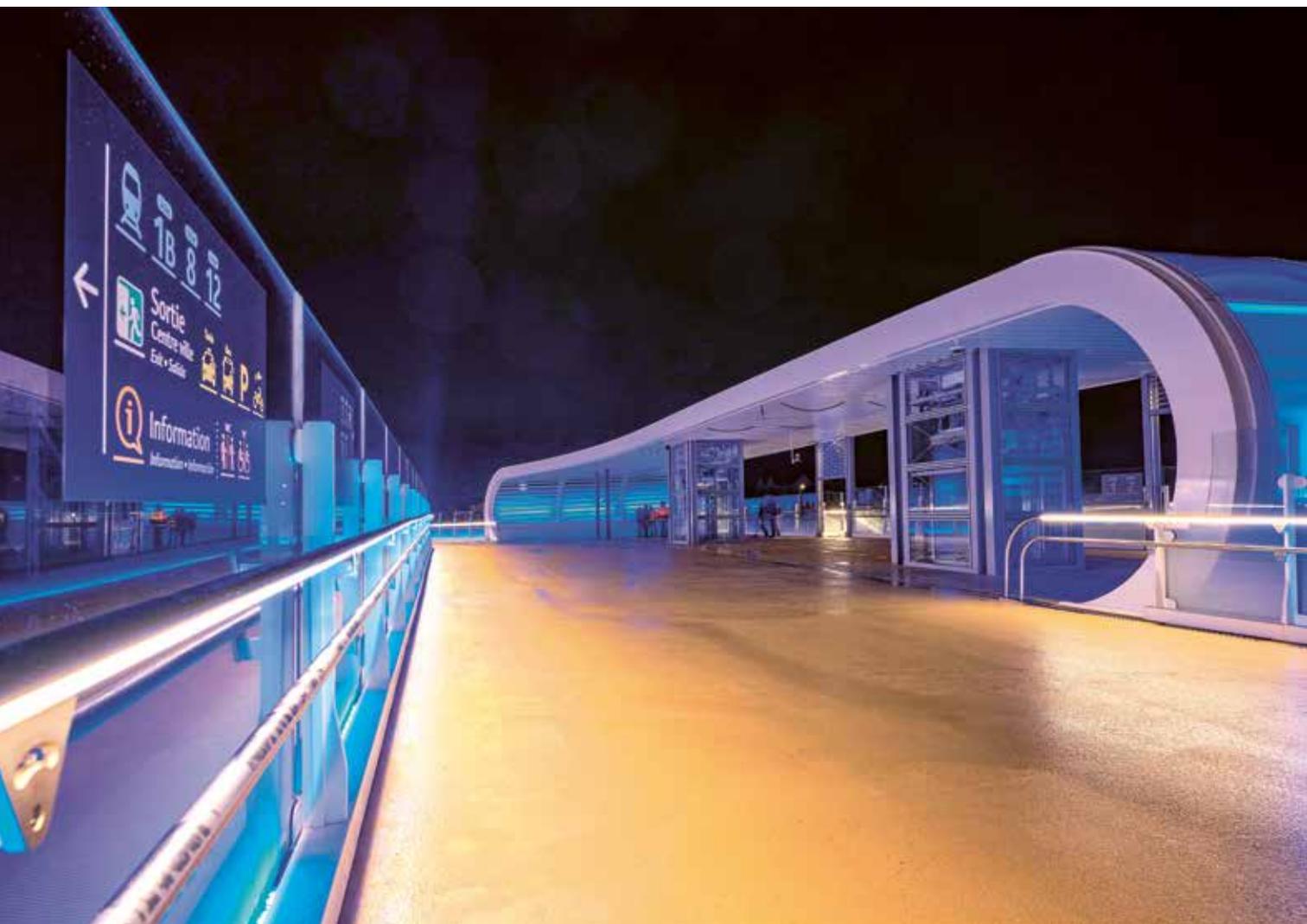
En 2009, 112 enfants avaient été soutenus par les équipes du PRE. En 2018, ce chiffre a été multiplié par dix, soit 1139 enfants.

► Renseignements CCAS
32, boulevard Chasles
Tél. 02 37 23 40 74



Une passerelle de lumière

Ultimes finitions sur la passerelle avant son ouverture au public. Parmi les « opérations préalables à la réception » qui se sont succédé à l'automne, une était consacrée à la mise en lumière de l'ouvrage.



La passerelle piétonne du Pôle Gare de Chartres aurait pu être strictement utilitaire et se contenter de mener ses usagers au pied des trains, et

d'un côté à l'autre des voies, côté gare ou future salle de spectacles. À ceci près qu'elle a été voulue comme un élément à part entière de l'architecture du quartier.

Avec son design étudié, l'ouvrage ne cache pas sa fonction de lien urbain. Il l'affirme, il la revendique. Son architecture en témoigne: un profil léger, une estacade enveloppante...

et un tablier dont le cheminement courbe constitue une promenade. Au bout, le sommet du grand escalier ouvre un nouveau panorama remarquable sur la cathédrale.

affirmera lui aussi sa vocation sportive et culturelle par une façade animée de lumière, il ne pouvait en être autrement de la passerelle. Trait urbain le jour, elle devient ruban de lumière la nuit.

pour les grandes occasions. La conception lumière, réalisée par le cabinet d'architecture Lavigne Cheron, opère par des rubans de leds intégrés à la base des garde-corps en verre. Chaque mètre en est programmable en couleur et en intensité. Sur toute la longueur de l'escalier, de la passerelle et de son estacade, c'est donc un ruban lumineux qui se pare à l'envi de couleurs, de façon statique ou dynamique. Pour que l'impact visuel soit optimal, le verre a été micro-sérigraphié pour que la lumière s'y accroche. À découvrir de façon permanente dès l'ouverture de la passerelle, début février.

Ainsi, la passerelle vibrera en écho à la façade du complexe culturel et sportif ou selon l'actualité du parvis de la gare. Ce nouveau quartier sera vivant le jour grâce à l'activité des commerces, services et bureaux qui vont s'y développer... il saura aussi se faire valoir la nuit!

► Réaménagement du périmètre urbain

Les travaux de réaménagement de la rue du Faubourg-Saint-Jean et du carrefour Péguay-Félibien-Couronne se poursuivent normalement. L'un et l'autre seront ouverts à la circulation automobile fin février-début mars, conformément à leur calendrier initial.

Cette intention vaut tout autant pendant la nuit. Puisque le nouveau parvis de la gare a reçu un éclairage soigné, doublé de dispositifs de mise en lumière événementielle, et puisque le complexe culturel et sportif

Une lumière technique et dynamique

Élégante grâce à l'éclairage fonctionnel inséré dans les longues lisses de ses garde-corps et le pare-brise de son estacade, la passerelle s'anime

Opération Façades

suite et fin

Alors que l'opération Façades entre dans sa dernière ligne droite, puisque la troisième et dernière phase s'achèvera en décembre 2021, *Votre Ville* dresse un état des lieux du dispositif.

L'opération Façades vise à inciter les propriétaires et copropriétaires de bâtiments du cœur historique à valoriser leur patrimoine. Comment? En entreprenant des travaux grâce à une subvention pouvant atteindre 30 % du montant hors taxe total des travaux, qui doivent être effectués dans l'année suivant l'autorisation accordée par la Ville. Accompagnés dans leurs démarches par un agent de la Direction de l'urbanisme, les propriétaires se voient en outre remettre un cahier de recommandations élaboré en collaboration avec l'Architecte des bâtiments de France.

Pour les convaincre d'entreprendre des travaux, la Ville évoque le cadre architectural médiéval du cœur de ville qui doit être préservé. Ce qui est bon pour la Ville peut aussi l'être pour les propriétaires.

33 demandes de subventions

La première phase du dispositif d'aide au ravalement initié en 2016 s'étendait autour des places Marceau et du Cygne. La deuxième encadrait le périmètre de la place des Halles. La troisième, ouverte en 2018



Au 32, rue de la Poêle Percée, la partie de la charpente débordante avait été recouverte par un enduit de ciment. L'opération Façades a permis de remettre en valeur cet élément architectural.

et jusqu'au 31 décembre 2021, concerne essentiellement le secteur de la place Saint-Aignan et des rues de l'Épervier, des Vieux Rapporteurs et des Grenets. Quelques programmes pourront toutefois faire exception comme le 22-24 rue Marceau, dont le chantier de restauration démarrera bientôt.

Depuis le lancement de l'opération Façades, 33 demandes de subventions ont été accordées, soit une somme totale de 317 231 €. 13 ont déjà été versées, représentant 99 111 €.

Parmi les 20 projets restant, 10 sont en cours, les 10 autres en attente de démarrage. Un courrier a été envoyé aux péti-

tionnaires pour proroger les délais d'achèvement, le retard enregistré étant dû, d'une part, à la période de sécheresse de 2019, qui a entraîné des restrictions de l'usage de l'eau par la préfecture, d'autre part, à la crise sanitaire qui a ralenti l'intervention des entreprises en 2020.

Entreprises locales

Parmi les motifs de satisfaction de l'opération Façades, signalons le montant non négligeable des travaux qu'elle a générés : 1,16 millions d'euros, incluant l'argent dépensé par les propriétaires ou copropriétaires et les subventions. Un quart des demandes de subvention a concerné des travaux de reprises structurelles, qui rentrent dans la catégorie gros-œuvre. Les travaux ont été réalisés essentiellement par des entreprises locales.

Les exigences architecturales, la restauration et la valorisation d'éléments décoratifs ont par ailleurs permis de mettre en valeur le savoir-faire des artisans, le résultat étant à la hauteur des attentes.

► La troisième et dernière phase reste ouverte pour des demandes de subvention rue des Grenets, rue de l'Épervier et place Saint-Aignan jusqu'au 31 décembre 2021

Renseignements auprès du guichet unique au 02 37 23 40 00 ou à la Direction de l'urbanisme au 02 37 88 44 61. Le dossier de subvention est disponible sur <https://www.chartres.fr/votre-mairie-ses-grands-projets/les-grands-projets/operation-facades/>





La ville 30, c'est parti !

La circulation automobile est depuis le 1^{er} janvier limitée à 30 km/h dans les rues de Chartres, à trois exceptions près. Une mesure qui sera suivie du retrait progressif des feux tricolores pour une ville encore plus apaisée.

« Le passage à la ville 30 est une étape essentielle du dispositif « ville apaisée », l'un des axes forts du mandat 2020-2026 », explique Guillaume Bonnet, adjoint en charge de l'amélioration du Cadre de vie. Depuis le 1^{er} janvier, la circulation est limitée dans toute la ville à 30 km/h, à l'exception de trois voies pénétrantes : la rue de Sours et l'avenue François-Mitterrand ainsi que l'axe route d'Ablis - avenue Jean-Mermoz, qui conservent les limitations actuelles.

« Le principe de ville 30 ne sort pas du chapeau au 1^{er} janvier. C'est, avec la ville sans feux et les sens uniques dès que c'est possible, l'un des outils du schéma directeur des modes actifs sur lequel nous travaillons depuis deux ans, rappelle Maria Jebli-Chedeville, adjointe en charge de la démarche Eco-ville. Comme il est impossible d'aménager des pistes cyclables partout, la seule solution c'est le partage de la rue. Et le cycliste peut être en sécurité sur la chaussée si on demande à l'automobiliste de diminuer sa vitesse. »

De plus en plus de villes 30

En Espagne, un décret royal, qui entrera en vigueur courant 2021, vient de réduire la limite générale de 50 à 30 km/h sur les rues à une voie ou à une seule voie par sens de circulation, majoritaires dans les villes du pays. En France, des villes comme Agen, Angers, Fontainebleau, Grenoble, Lorient, La Rochelle et Vannes sont déjà passées à 30.

« C'est la limitation à 30, ajoutée à la mise en place de sens unique dès que c'est possible,



qui va permettre d'enlever progressivement les feux tricolores, poursuit Guillaume Bonnet. Je rappelle qu'à 30 km/h sans feux, on avance plus vite, on est plus en sécurité et on pollue moins qu'à 50 km/h avec des feux. A 50 avec des feux, la moyenne d'un automobiliste est de 16 km/h. A 30 km/h sans feux, elle est de 25 km/h. Si, dans un premier temps, il faudra rouler à 30 avec des feux, c'est l'habitude du 30 qui nous permettra d'enlever les feux. »

50% de feux en moins en 2024

Les feux tricolores ont d'ores et déjà été supprimés à cinq carrefours, parmi la cinquantaine que compte la ville: au croisement de la rue du Faubourg-La Grappe et de l'avenue de Beaulieu; au croisement de la rue des Bas-Bourgs et de la rue Vintant; au croisement de la rue du Grand-Faubourg et de la rue du 14 juillet; au croisement de la place Roger-Joly (Mendès-France) et de la rue du Docteur Victor-Gilbert; rue du Bourgneuf à la sortie du collège qui n'existe plus.

« Nous avons pour objectif de supprimer 50 % des feux d'ici la fin 2024. En basse ville, les automobilistes respectent la limitation à 20 km/h parce qu'ils doivent faire attention aux cyclistes qui roulent en contresens. A 30 sans feux, ils devront ralentir pour veiller aux priorités à droite. Tout cela va dans le sens d'une cohabitation apaisée et harmonieuse de tous les modes de déplacement », conclut Guillaume Bonnet.

Permanences de proximité

Mardi 12 janvier,

Guillaume Bonnet, adjoint en charge du Commerce et de l'amélioration du Cadre de vie, recevra les habitants du quartier Saint-Brice à la maison pour tous des Comtesses. Rencontres sur rendez-vous de 15 à 19 h

Et aussi... (sous réserves de renforcement des précautions sanitaires)

Mardi 26 janvier,

à la maison pour tous des Comtesses (pour le quartier Chanzy/Comtesses).

Mardi 16 février,

à la maison pour tous de Saint-Chéron (pour le quartier Saint-Chéron/Hauts-de-Chartres).

Mardi 16 mars,

à la maison pour tous de La Madeleine (pour le quartier La Madeleine).

Mardi 13 avril,

à la maison pour tous de La Cité (pour le quartier Drouaise).

Mardi 11 mai,

à l'Hôtel Montescot (pour le centre-ville).

Mardi 8 juin,

à la maison pour tous de Bel-Air (pour le quartier Bel-Air/Hauts-Sau-mons).

Mardi 22 juin,

à l'école application Le Grand Jardin (pour le quartier Jeanne-d'Arc/Grand-Faubourg). Attention, ce rendez-vous pourrait être décalé à un mercredi après-midi.

Mardi 6 juillet,

à la maison pour tous de La Cité (pour le quartier Rechèvres/Bas-Menus).

► Pour prendre rendez-vous, contactez le secrétariat des élus au 02 37 23 41 78

Chartres en fleurs

Le concours des maisons et balcons fleuris change de nom et intègre dorénavant le développement durable dans ses critères de sélection. Vous avez jusqu'au 30 avril pour vous inscrire.



© Alexandra Rousseau

Rue de la Grenouillère



Un nichoir à mésanges

Pour redonner un petit coup de fouet au concours annuel des maisons et balcons fleuris, la Ville a décidé de le rebaptiser « Concours Chartres en fleurs » et de réviser ses critères d'appréciation en tenant compte du développement durable (voir encadré). Une évolution qui inscrit ce concours dans le projet Eco-ville. Elle rejoint aussi les recommandations du Conseil national des villes et villages fleuris, qui attribue le label « ville fleurie ».

« En 2020, un jardin a particulièrement attiré mon attention, confie Maria Jebli-Chedeville, adjointe en charge de la démarche Eco-ville. Il était plaisant et, de plus, une atten-

tion particulière y était accordée à l'écologie (paillage des parterres, récupérateur d'eau de pluie, nichoir à mésanges, très utiles contre les chenilles processionnaires, hôtel à insectes...). C'est dans ce sens que nous voulons aller, en incitant aussi les candidats à privilégier des essences peu gourmandes en eau, mellifères et, pourquoi pas, potagères. »

La Fleur d'or en ligne de mire

Avec ce concours régénéré, Maria Jebli-Chedeville souhaite par ailleurs mobiliser davantage de Chartains de tous âges. « On invite tous ceux qui sont fiers de leur fleurissement à s'inscrire. La municipalité par le biais de son service espaces verts, embellit Chartres dans



Maria Jebli-Chedeville, adjointe à la démarche Eco-ville, devant l'un des jardins du Concours des maisons et balcons fleuris 2020

le respect de l'environnement. Soyez, vous aussi, acteurs de l'embellissement de votre ville en agrémentant les espaces dont vous disposez. »

Tout cela avec un objectif en ligne de mire: décrocher, après 2011, une nouvelle Fleur d'or, distinction ultime décernée chaque année par le jury du Conseil national des villes et villages fleuris à une poignée de communes « quatre fleurs » qui atteignent un niveau très élevé en matière de fleurissement et de valorisation du cadre de vie. Un prix valable un an et auquel une commune ne peut prétendre que tous les six ans.

► Bulletins d'inscription au Concours Chartres en fleurs à récupérer sur le site chartres.fr dans la rubrique "Vivre à Chartres > Environnement et propreté", à l'adresse chartres.fr/chartres-en-fleurs (Les gens pourront y consulter le règlement, les conseils jardinage et s'inscrire en ligne et télécharger le bulletin d'inscription) au Guichet unique, 32, boulevard Chasles

► Le bulletin d'inscription dûment complété doit être adressé avant le 30 avril 2021 :
- par messagerie électronique à l'adresse communication@agglo-ville.chartres.fr
Indiquer l'objet : concours Chartres en fleurs 2021 - Nom, prénom du candidat ;
- par courrier, le cachet de La Poste faisant foi :
Hôtel de Ville - Direction de la Communication
Concours Chartres en fleurs 2021 - Place des Halles - 28019 Chartres Cedex
- ou être déposé au Guichet unique, 32, boulevard Chasles, sous enveloppe portant les mentions détaillées ci-dessus



Le développement durable dans votre jardin

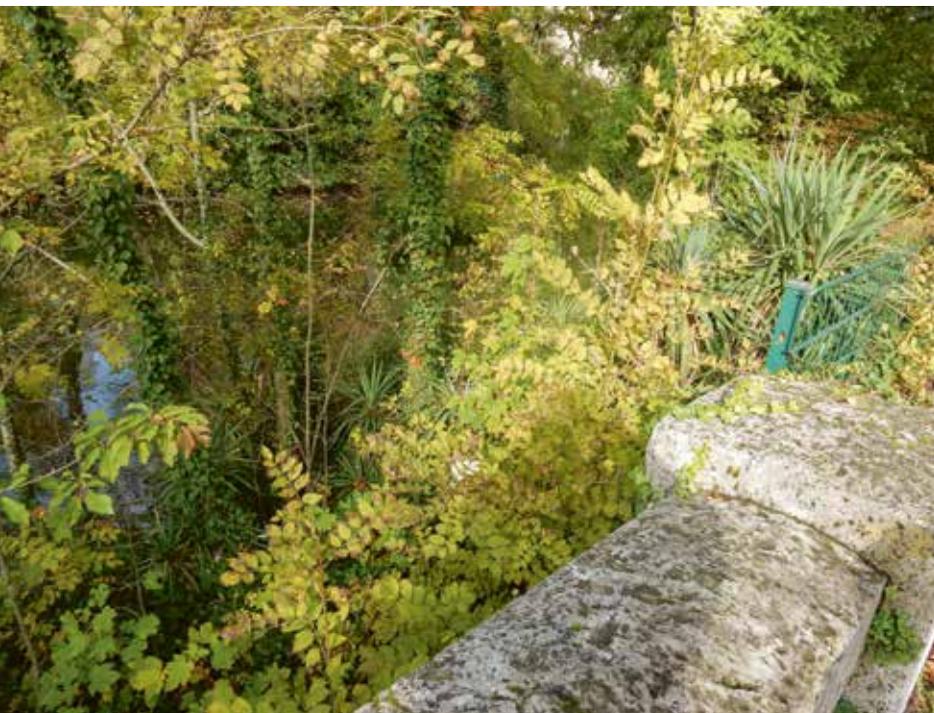
Le développement durable s'appuie sur 3 piliers: le pilier économique, qui consiste à modifier les modes de production et de consommation en introduisant des actions pour que la croissance économique ne se fasse pas au détriment de l'environnement et du social; le pilier social (ou humain), qui englobe la lutte contre l'exclusion sociale, l'accès généralisé aux biens et aux services, les conditions de travail, l'amélioration de la formation, le développement du commerce équitable et local, et le pilier environnemental.

Dans votre jardin, vous pouvez à votre échelle contribuer au développement durable.

- En récupérant les eaux de pluie qui vous serviront à arroser vos plantes.
- En adoptant le compostage, amendement naturel riche en matière organique.
- En privilégiant les plantes locales et la permaculture, qui consiste à associer des cultures complémentaires pour maximiser le rendement de chaque plante.
- En ménageant la terre. Le paillage est une façon efficace de réduire les mauvaises herbes et de nourrir votre sol. Veillez aussi à ne pas retourner la terre trop souvent, sous peine de l'épuiser.
- En veillant à la biodiversité.

La Grand Bouillon respire mieux

L'indispensable opération d'entretien du Grand Bouillon effectuée cet automne a pour but de maîtriser la végétation pour empêcher la dégradation des berges et favoriser la biodiversité.



Avant: les jeunes frênes visibles ici ont été recépés et les espèces exotiques retirées

Dans le cadre du Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la rivière, déclaré d'intérêt général, Chartres métropole a fait procéder cet automne à l'entretien de la végétation sur les berges du Grand Bouillon, en bas de la Courtille et le long des boulevards du Maréchal-Foch et Clémenceau. Une opération menée en concertation avec Karine Dorange,

adjointe à l'Urbanisme et aux Travaux, Maria-Jebli-Cheville, adjointe en charge de la démarche Eco-ville, Jean-François Plaze, vice-président de Chartres métropole délégué au Plan vert et à la Rivière, et l'architecte des bâtiments de France, M. Catherinot. Précisons que les services du Plan vert avaient au préalable fait signer à chaque propriétaire de parcelle une convention les autorisant à intervenir.



La ripisylve, qui désigne l'ensemble des formations végétales (arbres, arbustes, buissons) se développant sur les bords des cours d'eau, joue un rôle important. Elle protège la rivière de l'érosion, l'enracinement des arbres favorisant le maintien des berges, et freine le courant lors des crues. La végétation qui s'y développe constitue par ailleurs une zone

de refuge pour la faune et offre des zones d'ombre bénéfiques pour de nombreux poissons.

Prévenir les dégâts

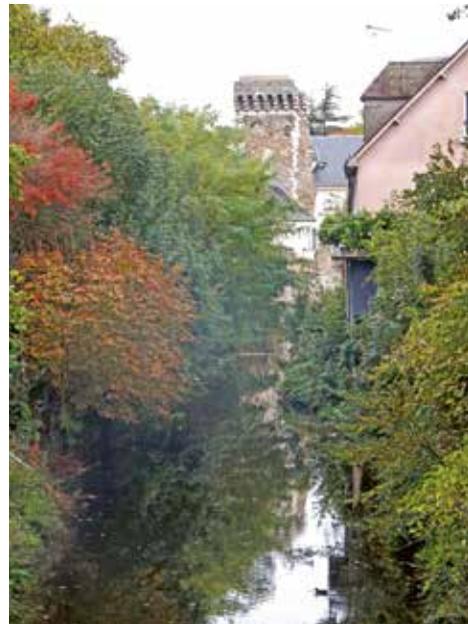
« Mais cette végétation doit être maîtrisée », dit Maria Jebli-Chedeville. Des branches trop basses, à fleur de rivière, sont susceptibles de générer des obstructions en cas

de diversité de la faune et de la flore aquatique », ajoute Maria Jebli-Chedeville.

« La mise en eau basse du Grand Bouillon pour les travaux de recépage a laissé apparaître des éboulements dans les fondations des murs côté ville, signale par ailleurs Jean-François Plaze, J'ai notamment constaté un



Après: sur des parcelles appartenant à la Ville, de part et d'autre du Grand Bouillon, des résineux, inadaptés à cet environnement, ont été enlevés pour ouvrir des vues sur la cathédrale depuis le boulevard du Maréchal Foch.



L'élagage de la végétation située sur les deux rives a permis de redonner une perspective sur le cours d'eau et, ici, sur la Porte Guillaume.



de montée du niveau d'eau. Le lierre ou les petits arbres peuvent provoquer des dégâts en se développant dans les marches ou les joints de murs. Le recépage* et l'élagage réguliers de la végétation des berges a donc pour fonction de juguler l'inévitable mouvement de détérioration de la berge et la prolifération de la nature. Il permet aussi de restituer la perspective sur le cours d'eau. « Un excès d'ombrage sur la rivière risque de perturber le processus de photosynthèse et l'équilibre de la bio-

affaissement du bâti médiéval à la porte Guillaume, là où se dressait l'ancienne barbacane. Une fosse s'est aussi creusée sous le pont. Rien de grave mais il faut être attentif ». « On veille sur notre patrimoine », conclut Maria Jebli-Chedeville.

*Recéper: couper, tailler (un arbuste) près de terre pour faire venir des pousses plus fortes.

Sensibiliser les riverains

La ripisylve nécessite un entretien régulier, à la charge des propriétaires riverains. Rappelons que chaque riverain est considéré propriétaire jusqu'à la moitié du lit de la rivière et est donc responsable de l'entretien de sa berge. D'où l'importance de sensibiliser ces derniers, qui sont invités à pratiquer des tailles répétées. A faire attention également aux espèces qu'ils plantent, en évitant les plantes invasives. Les services du Plan vert recommandent le saule ou encore le sureau, bien adapté aux bords de rivière, qui a l'avantage de pousser assez rapidement et produit des petites baies dont les oiseaux sont friands.



Une renouée (à gauche), plante très invasive et quasiment impossible à éradiquer, ainsi que des noisetiers ont été retirés par le propriétaire



Une belle perspective sur le Grand Bouillon après passage de l'équipe d'entretien



Le marché de Noël place des Halles



| Le marché de Noël place des Halles



| Les chalets du marché de Noël s'étaient cette année jusqu'à la place du Cygne





Les installations lumineuses de la compagnie TILT sur la place des Epars



l'installation lumineuse de la compagnie Monique la Mouche aux jardins de l'Evêché





| L'igloo de lumière de la place Châtelet



Les automates de la société Pantomime dans l'édicule de la place des Halles



| Le Sapin de 12 mètres de haut installé sur l'esplanade de la cathédrale

MAROUANE CHTIOUI

la double-casquette

Entraîneur-joueur du C'Chartres Volley-ball depuis 2018, l'ex-international tunisien Marouane Chtioui a une solide expérience du niveau professionnel. Il revient sur son parcours pour *Votre Ville*.



plus habile avec les mains qu'avec les pieds. Il entre bientôt en formation de l'Étoile sportive du Sahel et intègre l'équipe première après avoir obtenu son bac. Comme professionnel, le réceptionneur-attaquant remporte deux titres de champion, en 2011 et 2012, et une Coupe de Tunisie (2008). Mais en 2011, la « révolution du jasmin » stoppe le championnat. Les joueurs ne touchent plus alors que la moitié de leur salaire. « La période a été difficile, se souvient-il. Je me suis préparé à partir, mais une loi nous obligeait à ne pas quitter le pays pour un club étranger avant l'âge de 30 ans. Sinon, il fallait observer

une période d'arrêt de deux ans ». Marouane Chtioui met sa carrière en suspens et rejoint des connaissances en Ukraine, où il crée son entreprise d'import-export dans le bois.

Faire grandir le C'Chartres Volley

Deux ans après, en 2015, il rejoue à Pau en Pré-Nationale. « Je n'ai pas voulu être un mercenaire alors je suis reparti d'un niveau moins élevé car je réfléchissais à ma reconversion. » Puis, après deux saisons à Royan-Saintes qu'il aide à monter en N2, il est contacté par Jean-Baptiste Baron Del Amo, le président du C'Chartres Volley-ball. « Il m'a proposé une formation BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) pour développer les jeunes du club. Cerise sur le gâteau, le président m'a aussi confié la fonction d'entraîneur-joueur de l'équipe ».

Diplômé et sous contrat longue durée avec le club, Marouane Chtioui voit sur le long terme. « Notre accession en N2 symbolise le projet du club de viser plus haut grâce à notre effectif, l'envie d'intégrer les jeunes, tout en développant la section féminine, le baby-volley, le volley assis et le beach-volley ». Le CCVB est d'ailleurs intervenu cet été à la Madeleine pour animer des ateliers destinés aux enfants du quartier.

Né à Sousse, en Tunisie, Marouane a 12 ans lorsqu'un éducateur sportif l'initie au volley, « complètement par hasard ». Il s'essaye parallèlement au football mais s'avère

VLADISLAV DAZIN

rêve de champion

Distingué parmi les sportifs chartrains méritants en janvier dernier, le jeune Vladislav Dazin, licencié au MSD Chartres tennis, vit au rythme trépidant de sa passion pour la petite balle jaune.



naux pour atteindre le haut-niveau. « *Ce qui n'a pas été possible cette année, regrette Vincent. Il a quand même pu se frotter aux meilleurs de sa catégorie lors d'un rassemblement national à Poitiers en septembre, a participé à des tournois de club et a bénéficié d'une dérogation pour s'entraîner pendant le second confinement* ».

« Affronter les meilleurs »

Le champion en herbe a déjà un sponsor, Babolat, qui lui a fourni cette année trois raquettes, un sac et du matériel. Et la perspective des années de sacrifices à venir pour atteindre ses objectifs ne lui fait pas peur. « *Je veux affronter les meilleurs!* affirme-t-il déterminé. *J'adore Roger Federer et Lucas Pouille. J'aimerais beaucoup être à leur place* ».

Le tennis c'est une histoire de famille chez les Dazin: « *Je suis moniteur au club de Nogent-le-Roi, dit Louis-Pierre. Et ma fille aînée a été championne d'Eure-et-Loir. Vladislav, lui, a commencé à jouer à l'âge de 4 ans* ».

Son explosivité et son jeu fond de court impressionnent. « *Ce sont ses principaux atouts* » dit Louis-Pierre Dazin, son père. À 10 ans, Vladislav est classé 15/2, ce qui le place parmi les cinq meilleurs Français de sa catégorie. Mais il vise bien plus haut. « *Mon rêve, c'est de devenir un jour professionnel* ». En attendant, ses parents font tout pour faciliter sa progression. « *Parce qu'il s'entraîne deux fois par jour presque tous les jours de la semaine, Vladislav a des horaires scolaires aménagés. Nous avons eu la chance*

de trouver un établissement privé (l'école Jean-Paul II) qui accepte de le scolariser et une enseignante très disponible pour lui, détaille Louis-Pierre. Pour sa rentrée au collège en septembre prochain, nous l'avons inscrit sur une plateforme qui lui permettra de suivre les cours en ligne ».

Suivi par ses deux entraîneurs, Vincent Brosset et Johan Tambuté, employés respectivement au club et à la Ligue du Centre-Val-Loire, Vladislav se doit de participer à des tournois nationaux et internatio-

UNE PREMIÈRE PARTIE très perturbée

Les équipes chartraines ont vu leur première moitié de championnat fort impactée par la crise sanitaire. Votre Ville fait le point à mi-parcours.



C'Chartres Métropole Handball

Avec huit points au compteur, soit le même bilan que l'an dernier à la trêve hivernale, mais en comptant quatre matchs de retard, le CCMHB est installé en milieu de tableau avec le maintien en ligne de mire.

Les hommes de Toni Gerona ont pourtant soufflé le chaud et le froid, entamant le championnat avec quatre défaites en cinq matchs. Emmenés par leur meilleur buteur, l'ailier serbe Vanja Ilic (58 buts), ils ont su rebondir grâce à des succès probants à Saint-Raphaël et contre Ivry.

Avec quatre matchs en douze jours, le mois de décembre a été dense pour Chartres, qui a montré du caractère en défense notamment face à Dunkerque. L'ultime revers face à Limoges laisse un goût amer, mais les motifs d'espoir sont là. Les Chartrains ne retrouveront les parquets de Lidl Starligue

que début février, après les championnats du monde en Egypte (14-31 janvier), auxquels Denis Vassilev participera avec la Russie.

► Bilan:
(4 victoires, 6 défaites)
Classement: 12^e
Prochain match: Le 5 février
(CCMHB - Nîmes)

moitié de saison. Avec treize buts inscrits, dont cinq par Sébastien Persico, l'attaque est néanmoins un motif de satisfaction pour JPP. Arrêtés pendant un mois en novembre, les joueurs ont repris l'entraînement début décembre, sans contacts physiques. La tâche qui attend les Chartrains sera d'autant plus rude que le calendrier sera alourdi par six matchs aller à rattraper. Avec

C'Chartres Basket Masculin

La première moitié du championnat de N1 a été chaotique. La Fédération a dû jongler pour rattraper en décembre toutes les rencontres reportées avant le reconfinement. Face à ces aléas, les Chartrains peuvent s'estimer heureux. Troisièmes à un point du leader Saint-Val-



C'Chartres Football

Pour ses débuts à Chartres, Jean-Pierre Papin avait sûrement espéré mieux. Deux défaites d'entrée, un premier succès poussif à St-Malo (2-3) et des automatismes à trouver. Le CCF n'a pas fait preuve de régularité sur cette première

moitié de saison. Avec huit points de retard sur le leader Saint-Pryvé Saint-Hilaire, ils n'auront plus de joker s'ils veulent accéder en National.

► Bilan:
(3 victoires, 3 nuls, 3 défaites)
Classement: 6^e
Prochain match: Le 9 janvier
(CCF - Caen B)

moitié de saison. Avec huit points de retard sur le leader Saint-Pryvé Saint-Hilaire, ils n'auront plus de joker s'ils veulent accéder en National. lier, ils ont tout ce qu'il faut pour rester dans le top 5. A commencer par une attaque de feu et un Du'Vaughn Maxwell au top avec 21 points de moyenne par match. Tant mieux car la suite s'annonce chargée avec quasiment un match tous les trois jours jusqu'en mai. Cette année, pas de play-offs.



La phase 1 ira à son terme, soit encore vingt matchs à disputer par équipe. La phase 2 regroupera ensuite dans une poule haute les cinq meilleurs des poules Ouest et Est, qui auront dix matchs de plus à jouer. Les équipes n'affronteront que les adversaires qu'elles n'ont pas déjà croisés, les résultats de la première phase étant conservés. Pour accéder en Pro B, il faudra finir parmi les deux premiers de la phase 2.

A cela s'ajoutera une poule intermédiaire sans enjeu et une poule basse synonyme de lutte pour le maintien.

Tout cela évidemment si le calendrier n'est pas une nouvelle fois chamboulé.

► Bilan:
(4 victoires, 2 défaites)
Classement: 3^e
Prochain match: Le 8 janvier
(Boulogne-sur-Mer - CCBM)

C'Chartres Basket Féminin

Pour le CCBF, la trêve est l'oc-

casation de recharger les batteries après une fin d'année compliquée: cinq défaites sur les six derniers matchs, dont une déroute à Aulnoye, suivie d'un revers surprenant face au Pôle France. Les joueuses de Benoît Marty avaient pourtant entamé leur championnat avec quatre victoires, affichant les ambitions de cette équipe 100 % française.

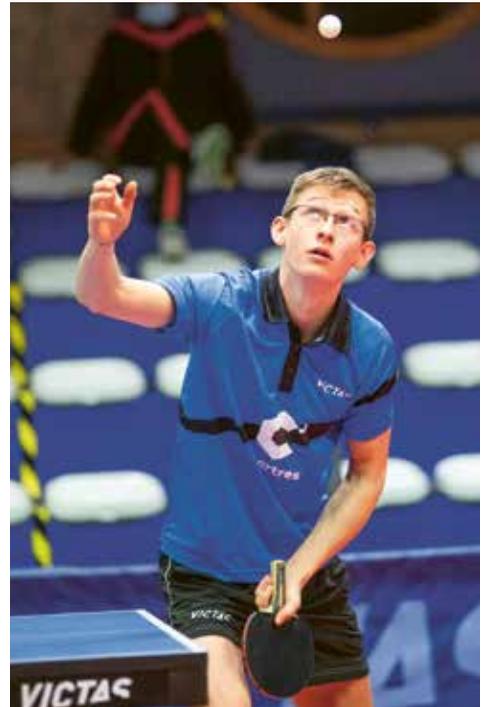
Pour attaquer cette seconde partie de saison, les Chartraines devront retrouver rapidement la confiance en enchaînant les bons résultats. D'autant que la FFBB a rebattu les cartes: le classement à l'issue de la saison régulière déterminera en effet l'heureux-élu en Ligue Féminine. Un choix d'autant plus curieux que les play-offs se joueront tout de même, mais sans enjeu.

► Bilan:
(5 victoires, 5 défaites)
Classement: 6^e
Prochain match: Le 9 janvier
(Calais - CCBF)

C'Chartres Rugby

Sur les six rencontres prévues avant le reconfinement, le C'Chartres Rugby en a disputé quatre, en restant invaincu: 3 victoires et un match nul, contre Surgères, lors de la dernière rencontre. Depuis, les joueurs de Ludovic Mercier sont à l'arrêt pour une durée indéterminée. « C'est compliqué car nous sommes soumis aux règles du sport amateur, confie Yann Mercuzot, le directeur sportif du club, les joueurs ont repris l'entraînement individuellement début décembre, pour travailler le physique et la technique. » Le protocole sanitaire lié à l'activité rugby est passé mi-décembre au stade 4, autorisant une reprise du jeu collectif et d'opposition pendant un temps imparti. Seulement, les pelouses sont impraticables à cause des précipitations.

Côté fédération, on reste très flou sur les conditions de reprise. « Nous savons déjà qu'il n'y aura pas de phase finale. En



revanche, nous ne connaissons pas la date de notre prochain match, ni sous quelle forme le championnat va se terminer. Pour l'heure, on bidouille ».

► Bilan: (3 victoires, 1 nul)
Classement: 4^e
Prochain match: inconnu

C'Chartres Tennis de Table

Hauteur d'un très bon parcours, le C'Chartres Tennis de table a mis tous les ingrédients pour retrouver au plus vite la Pro A. Les Chartrains, emmenés par Kevin Hégo, coach par intérim, n'ont concédé que sept manches, soit le total le plus faible du championnat, pour une seule défaite (à Thorigné-Fouillard). Dans la roue du leader Roanne, qu'ils sont allés battre sur ses terres, le club chartrain peut aborder la seconde partie de championnat avec sérénité.

Nous tenons par ailleurs à adresser nos vœux de prompt rétablissement à l'entraîneur

chartrain Emmanuel Rassou, convalescent après plusieurs semaines d'hospitalisation dues à la COVID-19.

► Bilan: (7 victoires, 1 défaite)
Classement: 2nd
Prochain match: inconnu

C'Chartres Volley-Ball

Le CCVB a disputé trois matchs en tout et pour tout. « *Notre démarrage a été plutôt moyen malgré nos deux premières victoires*, analyse Jean-Baptiste Baron Del Amo, le président du club, *mais nous espérons faire mieux à la reprise* ».

Face aux nombreuses rencontres reportées, la Fédération Française de volley a établi un nouveau calendrier pour la fin de saison. La phase aller sera bouclée entre la mi-février et la fin avril. Ensuite, chaque poule sera scindée en deux poules, une haute et une basse, avec conservation des résultats obtenus lors de la première phase face aux adversaires qu'elles retrou-

veront. Système qui allège le calendrier initial de cinq à six rencontres. Demeure néanmoins une incertitude sur les conditions d'accession et de relégation. « *C'est une bonne formule, juge le président, nous gardons l'objectif d'accéder en Élite* ».

L'entraînement collectif reprendra le 20 janvier. Pour l'heure, seuls quatre membres de l'effectif, salariés du club en tant qu'éducateur sportif, dont le coach Marouane Chtioui (voir son portrait p.40), ont l'autorisation de s'entraîner.

► Bilan: (2 victoires, 1 défaite)
Classement: 3^e
Prochain match: le 21 février (CCVB - Nantes-Rezé)

L'ANNEXE DU STADE JEAN-GALLET

fait peau neuve

Des travaux de réhabilitation ont été réalisés cet été sur l'annexe 2 du stade Jean-Gallet.



Nettoyage et remplacement de matériel

Côté terrain, la pelouse a été renouvelée, de même que le système d'arrosage automatique. La repose des équipements s'est accompagnée de tests de sécurité et de stabilité. Quatre buts repliables ont été ajoutés pour les jeux à huit et les filets pare-balls le long du bassin de rétention ont été remplacés et étendu sur la largeur totale du bassin, par sécurité.

Autour du terrain, une allée en calcaire a été réalisée ainsi qu'une autre bétonnée, entre les annexes 1 et 2. Les clôtures existantes du bassin ont été changées. Le nettoyage de la friche a impliqué le débroussaillage et l'abattage d'arbres entre la main courante de l'annexe 2 et la clôture de la propriété voisine. Enfin, une étude a été lancée pour le renouvellement de la pelouse synthétique de l'annexe 1, dont le tapis est jugé vieillissant.

Coût total de l'opération:
206175 € TTC.

Inauguré en 2005, le terrain d'entraînement de football du stade Jean-Gallet a subi une opération de rajeunissement, réalisée en plusieurs étapes. Des tests de sécurité ont d'abord été entrepris sur les mâts d'éclairage, d'une hauteur de 20 mètres, pour s'assurer de leur stabilité mécanique. Les écrous ont été resserrés, les lignes de vie changées tout comme

les douze lampes, mises en conformité avec celles existantes.

La phase préparatoire a permis de créer un accès et d'aménager l'entrée du terrain, recouverte d'un enrobé. Dans un second temps, le diagnostic de fonctionnement du réseau de drainage réalisé en janvier 2019 a occasionné une rénovation d'une partie du réseau.



AGENDA SPORTS

Au fil des mois, vivez le sport chartrain en direct, en public, et sur **Chartres** LIVE

BASKET-BALL, NATIONALE 1 MASCULINE LIVE

C'CHARTRES BASKET MASCULIN/
BOULOGNE-SUR-MER

Vendredi 8 janvier, 20 h
Halle Jean-Cochet

FOOTBALL, NATIONAL 2

C'CHARTRES FOOTBALL/CAEN (B)

Samedi 9 janvier, 18 h
Stade Jacques-Couvret

BASKET-BALL, LIGUE 2 FÉMININE LIVE

C'CHARTRES BASKET FÉMININ/REZE

Samedi 16 janvier, 20 h

Halle Jean-Cochet

BASKET-BALL, NATIONALE 1 MASCULINE LIVE

C'CHARTRES BASKET MASCULIN/
AVIGNON

Dimanche 17 janvier, 20 h
Halle Jean-Cochet

BASKET-BALL, NATIONALE 1 MASCULINE LIVE

C'CHARTRES BASKET MASCULIN/
ST-VALLIER

Mardi 26 janvier, 20 h
Halle Jean-Cochet

FOOTBALL, NATIONAL 2

C'CHARTRES FOOTBALL/ST-MALO

Samedi 30 janvier, 18 h
Stade Jacques-Couvret

BASKET-BALL, LIGUE 2 FÉMININE LIVE

C'CHARTRES BASKET FÉMININ/
MONTBRISON

Samedi 30 janvier, 20 h
Halle Jean-Cochet

Le Restobus du cœur

Les Restos du cœur d'Eure-et-Loir mettent en service le « Restobus », une camionnette mobile qui fournit denrées alimentaires et produits aux plus démunis en divers endroits de l'agglo. À Chartres, il fait halte tous les mercredis soir devant l'abbaye Saint-Brice.



C'est pendant le premier confinement qu'Agnès Jaballah, présidente départementale des Restos du cœur, et son équipe ont

décidé de mettre en place le projet « Restobus », confié à la responsabilité de Christophe Léger. « Des familles, des étudiants, des personnes seules se sont retrouvées confinées et

sans ressources, témoigne ce dernier. D'autres, en situation de précarité, ne peuvent se déplacer aux heures d'ouverture des centres. L'objectif était donc d'aller à leur rencontre

afin qu'elles récupèrent leurs denrées et produits tout en partageant un moment convivial. »

La camionnette, offerte il y a quelques années par le Lions club Chartres Doyen, propose une aide alimentaire sous forme de colis contenant épicerie, viande, œufs, produits frais et d'hygiène... Une aide fournie après acceptation du dossier d'inscription accompagné de pièces justificatives: carte d'identité, livret de famille, feuille d'imposition, justificatif de revenus, etc.

La générosité des donateurs

À Chartres, le Restobus stationne tous les mercredis rue George-Brassens, devant l'abbaye Saint-Brice, entre 20 h et 21 h. Sept bénévoles se mobilisent pour installer, enregistrer et distribuer les colis aux demandeurs. Les Restos du cœur bénéficient de la générosité de donateurs particuliers et de professionnels de la restauration qui fournissent des potages ou du pain. L'association effectue aussi une collecte régulière des invendus de la grande distribution, et de l'excédent de la restauration collective. Instaurée pour toute la campagne hivernale, l'initiative Restobus pourrait être prolongée si la nécessité s'en faisait sentir.

Parallèlement, les Restos du cœur effectuent tous les mer-



Christophe Léger, responsable du restobus

credis et dimanches soir des maraudes, de la place Ravenne à la place Drouaise, afin d'intervenir auprès des personnes à la rue auxquelles les bénévoles apportent à la fois réconfort, soutien et accompagnement. Une action coordonnée avec la Croix-Rouge, le Foyer d'Accueil Chartrain et le 115.

Soutien psychologique et administratif

Aux Restos du cœur, on craint que la situation sanitaire ait des répercussions sur le mental des plus précaires. « Nous aurons probablement un mois de janvier chargé à la sortie du couvre-feu, dit Yvette Chrismann, responsable de

l'approvisionnement. Ces personnes ont besoin de sortir et de renouer avec le contact humain. Nous ne venons pas uniquement pour distribuer de l'alimentaire. Nous fournissons une aide psychologique ».

Les bénévoles jouent aussi les conseillers administratifs. « Les personnes dans le besoin se retrouvent bien souvent sans ressources parce qu'elles méconnaissent leurs droits. Nous ne nous substituons pas aux assistantes sociales mais nous proposons de les orienter, » précise Yvette.

L'association fondée par Coluche en 1985 effectue sa 36^e campagne hivernale. L'an dernier, 875 000 personnes ont été accueillies dans ses centres pour 136,5 millions de repas distribués à travers le pays. Selon l'Insee, 9,3 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté. Des chiffres que la COVID 19 risque de faire encore grimper.

► Les Restos du Cœur d'Eure-et-Loir
8 rue de La Taye, 28110 Lucé
Tél. 02 37 36 89 03
ad28.siege@restosducoeur.org



Retour en images

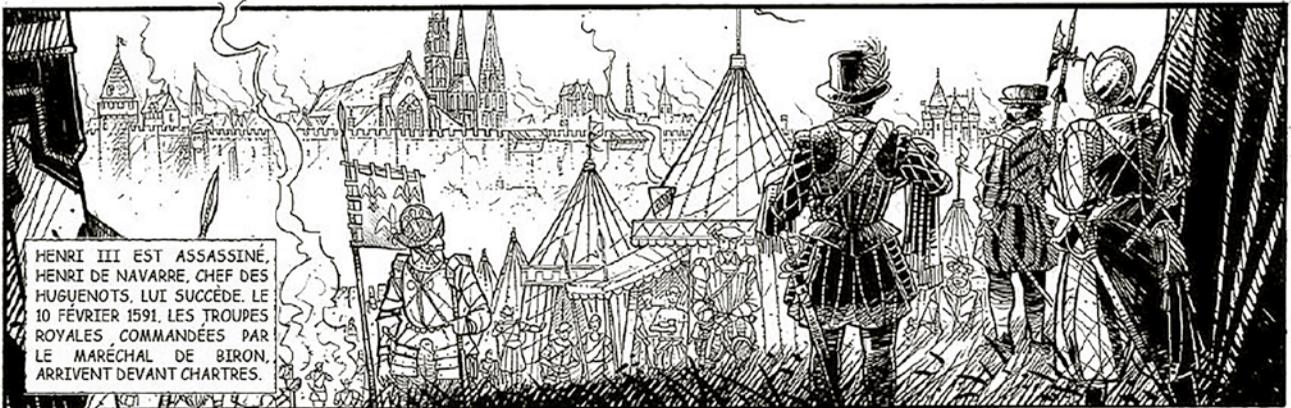
Le samedi 5 décembre, devant le mémorial départemental aux anciens combattants d'Afrique du Nord, la Ville a rendu hommage aux morts pour le France lors de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. La cérémonie s'est déroulée en présence du sénateur Daniel Guéret, de la préfète d'Eure-et-Loir, Madame Fadela Benrabia, du député Guillaume Kasbarian et d'Yves Cuzin, conseiller municipal et président de l'Historial militaire de Chartres et de l'Eure-et-Loir.

AGENDA

Chaque jour, des rendez-vous culturels pour tous les goûts.



Bérangère Krief dans son spectacle « Amour »



Dessins extraits de la bande dessinée de Krzysztof Styczynski et Roger Joly 2000 ans d'histoire de France, d'Autrikon à Chartres (exposition à l'Apostrophe)



L'exposition Ô Moyen Âge: les Mérovingiens en pays chartrain, au musée des Beaux-Arts



Les Rois de la piste, le mardi 26 janvier au Théâtre de Chartres

EXPOSITIONS**1940 EN EURE-ET-LOIR**

Jusqu'au 29 janvier 2021
Du lundi au jeudi de 9 h à 17 h 30
Le vendredi de 9 h à 16 h
Archives départementales
d'Eure-et-Loir
Esplanade Martial-Taugourdeau
Tél. 0237888220

Ô MOYEN ÂGE: LES MÉROVINGIENS EN PAYS CHARTRAIN

Jusqu'au 2 mai
Salle d'exposition temporaire
Musée des Beaux-Arts
Tél. 0237904580

KRZYSZTOF STYCZYNSKI

Médiathèque L'Apostrophe
(Voir page 62)
Jusqu'au 31 janvier

SPECTACLE/THÉÂTRE**COMPARUTION IMMÉDIATE
2 JUSTICE: UNE LOTERIE
NATIONALE?**

Mardi 5 janvier à 20 h 30
Théâtre de Chartres
Tél. 0237234279

LE BAL DES POMPIERS

Théâtre
Du 7 au 16 janvier, les jeudis,
vendredis et samedi à 21 h
et le samedi à 17 h
Théâtre du Portail Sud
Réservations au 0237363306

LAURENT SCIAMMA: BONHOMME

Vendredi 8 janvier à 20 h 30
Humour
Théâtre de Chartres
Tél. 0237234279

**ORESTE AIME HERMIONE, QUI
AIME PYRHHUS, QUI AIME
ANDROMAQUE, QUI AIME
HECTOR, QUI EST MORT**

Mardi 12 janvier à 20 h 30
Théâtre de Chartres
Tél. 0237234279

CHUT! JE CRIE

Mardi 19 janvier à 10 h et 14 h 30
Danse (à partir de 3 ans)
Théâtre de Chartres
Tél. 0237234279

**CARTE BLANCHE
À PHILIPPE WALTER**

Jeudi 21 janvier à 20 h 30
Musée des Beaux-Arts
Réservation: 0236673070

BÉRANGÈRE KRIEF: AMOUR

Jeudi 21 janvier à 20 h 30
Humour
Théâtre de Chartres
Tél. 0237234279

LE CŒUR SUR LA MAIN

Du 21 au 30 janvier, les jeudis,
vendredis et samedi à 21 h
et le samedi à 17 h
Humour
Théâtre du Portail Sud
Réservations au 0237363306

LE MONUMENT

Samedi 23 janvier à 11 h
Lecture
Théâtre de Chartres
Tél. 0237234279

NOUR

Samedi 23 janvier à 20 h 30
Chanson
Théâtre du Seuil
Tél. 0764279347

LES ROIS DE LA PISTE

Mardi 26 janvier à 20 h 30
Danse
Théâtre de Chartres
Tél. 0237234279

L'OMBRE DE LA MAIN

Mercredi 27 et jeudi 28 janvier
à 9 h 30, 10 h 30 et 15 h 30
Spectacle d'ombres et de vidéos
Théâtre de Chartres
Tél. 0237234279

**Sous réserve des conditions
sanitaires. Certaines
programmations de l'agenda
sont susceptibles d'être
modifiées ou annulées.**



| Nour, le samedi 23 janvier au théâtre du Seuil

Bilan des groupes de travail participatifs

À l'issue de la troisième et dernière session des groupes de travail du plan de gestion Unesco de la cathédrale, fin novembre, Votre Ville dresse un bilan des propositions recueillies avant la rédaction de « fiches action », engagements concrets, programmés et partagés.



La troisième session des groupes de travail, organisée fin novembre, a marqué la fin de la première phase de

l'élaboration du plan de gestion Unesco de la cathédrale. Composés de représentants de l'État et de la cathédrale, de membres de l'Office du tou-

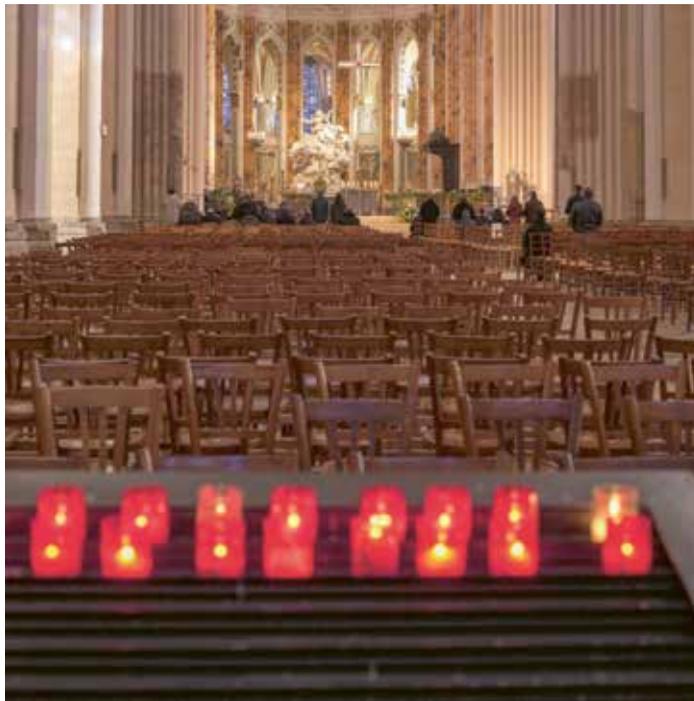
risme, du Centre des monuments nationaux, des associations historiques, patrimoniales ou culturelles, ces groupes de travail, qui réunissaient l'en-

semble des acteurs intéressés à la cathédrale, avaient pour mission d'élaborer un diagnostic partagé de la gestion existante autour des trois thématiques qui fondent le classement de la cathédrale Notre-Dame de Chartres au patrimoine mondial: Conservation, restauration, protection des abords, cohabitation des usages; recherche, diffusion de la connaissance, médiation; développement touristique et économique du bien et du territoire.

Plus qu'un plan de gestion : un plan d'action !

Un grand nombre des propositions validées durant ces débats donneront lieu à des « fiches actions », soumises à l'approbation du Comité de bien, chargé de rédiger le plan de gestion de la cathédrale. Au sein de ce comité, coprésidé par la préfète, Mme Fadela Benrabia, et le maire, Jean-Pierre Gorges, siègent l'Église, affectataire, l'Architecte des bâtiments de France, conservateur de la cathédrale, la Direction régionale des affaires culturelles, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le Centre des monuments nationaux, la Région et le Département.

Ces fiches action entraîneront des opérations concrètes, financées et inscrites dans le temps, afin de conserver à la cathédrale de Chartres son caractère exceptionnel à l'échelle mondiale. Evoquant les groupes de travail, Jean-Pierre Gorges s'était félicité le 13 octobre dernier, de « *la qualité des échanges existants entre les différentes instances et les Chartrains* ».



Au-delà des débats légitimes sur des priorités à donner ou sur des partages d'information à favoriser la démarche de concertation porte déjà ses fruits. Pour la préfète, Fadela Benrabia, ce climat d'échange et de confiance revêt autant d'importance que le document final à adopter. De ces sessions s'est en effet dégagée une

volonté durable de la part de tous les participants d'avancer main dans la main.

Protéger, conserver et restaurer

C'est l'occasion pour la Ville, en charge de l'« *écrit* » qui environne Notre-Dame de Chartres, de poursuivre sa communication élargie sur l'esplanade de la cathédrale. La réflexion sur le

contenu de l'espace muséographique se poursuit sous l'égide d'un comité scientifique. Quant au projet architectural, ralenti par la pandémie, il doit être soumis dans son dessin actuel (voir le numéro de Votre Ville de décembre 2019) à la Commission nationale du patrimoine.

Les groupes de travail ont fait ressortir la nécessité d'améliorer toujours plus la sécurité du bien (plan Vigipirate, mise à l'abri des oeuvres en cas d'incendie) et de ceux et celles

qui le fréquentent et de réduire aussi les tracas d'entretien causés par les résidus de suie et les coulures de chandelles. Autant de sujets quotidiens pour un site tel que la cathédrale.

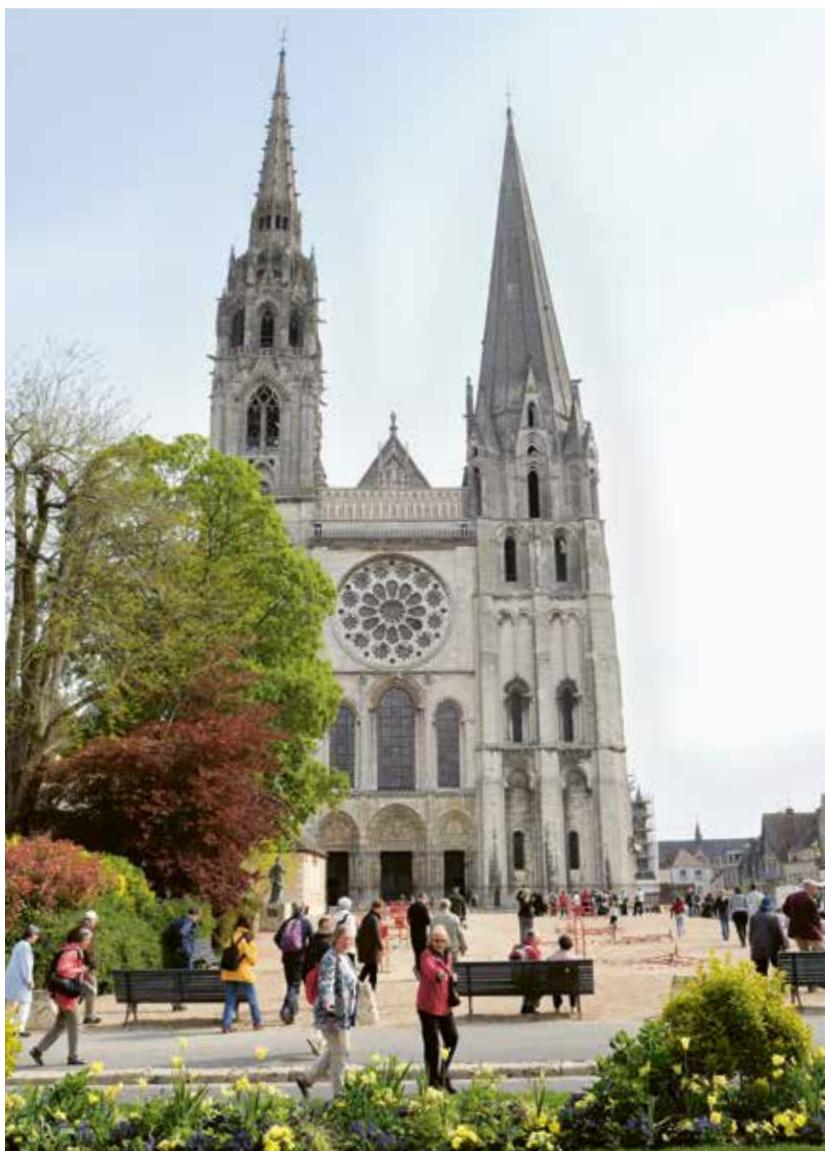
S'agissant des abords du site, ont été évoqués par ailleurs le projet de réhabilitation du musée des Beaux-Arts,

avec une ouverture totale au public et l'externalisation des réserves sur un site tiers; le renforcement de la Directive paysagère, qui a pour but de préserver les plus strictes de ses vues, majeures ou secondaires; l'impact sur les vitraux des concerts à proximité de la cathédrale; une meilleure utilisation des maisons canoniales; l'enfouissement, dès que cela est possible, des lignes électriques et la protection de la faune abritée par la cathédrale (chauves-souris, tichodromes échelette, faucons pèlerins anti-pigeons).

Comprendre et diffuser la connaissance

Une meilleure compréhension du bien passe par une réactivation de la recherche sur la cathédrale et ses abords. Avec, par exemple, la mise en place d'un programme de recherche international et la création d'un Centre de ressources documentaires virtuel rassemblant les publications, les archives, les actes de colloques, les études, les œuvres, les articles sur la cathédrale. Projet que les Archives départementales seraient chargées de mettre en œuvre, la Ville de Chartres apportant sa contribution, grâce à ses importants centres de ressources que sont la Médiathèque L'Apostrophe et les Archives municipales.

A l'attention des jeunes publics, il a été notamment suggéré d'étendre les classes patrimoine et les ateliers proposés par la direction de l'archéologie. La mise en place de stages intensifs sur la technique du vitrail viendrait conforter le statut de capitale du vitrail



de Chartres et son label « *ville d'art et métiers d'art* » obtenu récemment.

Développer le bien et son territoire environnant

Afin d'avoir une connaissance plus précise des visiteurs et de leurs attentes, la question se pose sur l'installation d'un dispositif de comptage. Une étude de fréquentation et de positionnement touristique est aussi suggérée: origines des visiteurs, flux, autres sites visités,

hébergement, panier moyen et consommation touristique sur le territoire, autant d'informations à comparer avec les autres cathédrales gothiques majeures.

Diffuser des célébrations ou des concerts à l'étranger pourrait permettre d'accroître la notoriété internationale de la cathédrale. Idem en mettant davantage en valeur les chemins d'itinérance douce et les sentiers empruntés par les pèlerinages convergeant



vers la cathédrale ainsi que la Véloscénie, 450 km de routes et chemins qui relient Paris au Mont Saint-Michel via Versailles et Chartres.

Par ailleurs, la coopération, d'abord à l'échelle régionale, des sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco est vue comme un impératif, comme l'est la constitution d'un club des cathédrales françaises Unesco (avec Bourges, Amiens, Albi, Reims, Notre-Dame de Paris...). Pourquoi pas aussi créer un événement autour de l'épisode historique du sacre d'Henri IV, seul roi couronné à Chartres.

« Un phare »

« Pérenniser la fréquentation touristique en assurant le développement durable du territoire, à la fois tourné vers l'avenir et la réponse aux attentes des visiteurs et des habitants, et respectueux du caractère sacré de l'édifice et de la fragilité de son écrin paysager », a expliqué Élisabeth Cayrel, la consultante missionnée pour accompagner la démarche d'écriture du plan de gestion.

« Il est important de considérer la cathédrale comme un « phare » pour l'identité du département d'Eure-et-Loir et mais aussi comme un levier

pour le développement de la Ville et de l'Agglomération, » ajoutait la préfète en octobre dernier. Soulignant la distance égale entre Orly aéroport - Paris et Orly aéroport - Chartres, Jean-Pierre Gorges, lui, pointait là un atout important pour la croissance de l'offre touristique en Eure-et-Loir d'ici 2024, année des Jeux olympiques à Paris et... du millième anniversaire de la crypte Saint-Fulbert de la cathédrale de Chartres.

Denis Caban

L'art de la précision

Natif de Beaugency, le luthier archetier Denis Caban partage son temps entre son atelier principal dans le vieux quartier d'Orléans et son annexe chartraine.

Luthier orléanais, Denis Caban a ouvert son atelier chartrain il y a vingt ans. *« J'aime bien venir ici, c'est une ville agréable, à échelle humaine. Et il y a une vraie demande. »* L'art de la lutherie fait la synthèse de son patrimoine génétique. *« Mon grand-père était menuisier, mon père ébéniste de marine. Il aménageait des bateaux. L'amour de la musique, je le tiens de ma mère. Je leur dois le sens du beau. »*

Denis est habité par la lutherie depuis l'adolescence. *« Mais c'était difficile d'envisager d'en faire mon métier. Alors j'ai débuté ma vie professionnelle à Radio France comme technicien du son. C'est grâce à Radio France, qui m'a payé une formation d'un an chez un luthier, que j'ai pu franchir le pas. »*

On compte entre 400 et 500 luthiers aujourd'hui en France. L'École nationale de lutherie de

Mirecourt en forme une dizaine par an. La plus importante école du monde se trouve dans le nord de l'Italie, à Crémone, ville natale d'Antonio Stradivari (1644-1737), le père du célèbre stradivarius.

Trois siècles de lutherie

« Ce qu'on me demande le plus souvent c'est de l'entretien, de la réparation, du réglage d'instruments, dit Denis. Notre boulot, c'est de faire oublier au musicien tout ce qui est purement technique afin qu'il puisse se concentrer entièrement sur son jeu. On ne se rend pas bien compte de l'extérieur du niveau de précision que cela réclame. Je travaille sur des instruments du XVII^e, du XVIII^e, du XIX^e, du XX^e. Le violon est un instrument qui se conserve. On a quand même plus de trois siècles de lutherie derrière nous, avec une période de grosse production de la fin du XIX^e jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Ça fait du stock! »

« Je ne fais pas d'instruments sur commande, c'est trop de contraintes. Les violons, je les fabrique au rythme d'un par an. Pour le plaisir et pour garder la main. J'en ai vendu un il y a cinq ou six ans qui m'a valu beaucoup d'éloges de la part de musiciens reconnus. C'est un grand motif de fierté. Comme le sont les belles restaurations d'instruments de valeur. Fiers, on l'est aussi quand on sauve un instrument de la casse pour lui redonner vie »

À la pince à épiler

Si la lutherie italienne est la plus renommée, c'est la France qui jouit de la meilleure réputation en matière d'archeterie. *« La plupart des luthiers ne sont pas archetiers. Ce sont vraiment deux métiers différents. L'archeterie demande encore plus de précision que la facture de violon. Les beaux archets d'exception, il y en a très très peu. C'est pour ça que ça coûte des fortunes. Ça dépend du*



bois, de celui qui l'a fabriqué, sûrement du temps qu'il faisait là où l'arbre a poussé, de la qualité du crin de cheval... La plupart des crins viennent aujourd'hui de Mongolie. Ce qui coûte cher c'est le tri, qui se fait à la pince à épiler sur trois critères: la couleur, la rugosité, le calibre et la longueur, pour avoir des bottes homogènes. Plus le crin est clair, plus il est pur. »

« Grâce à mon expérience, j'ai de plus en plus de plus de boulot. Je travaille beaucoup avec des élèves de conservatoire. J'ai presque 300 instruments en location, dont l'entretien et les révisions me prennent beaucoup de temps. On m'apporte aussi régulièrement des instruments de famille à expertiser. J'ai la soixantaine mais je n'ai pas envie d'arrêter. Je suis comblé par mon métier. »

► Denis Caban
Luthier archetier
29, rue de la Clouterie
Atelier ouvert le jeudi
de 14h 30 à 18h 30
Le lundi sur rendez-vous
02 38 54 26 67

Denis Caban lors de son atelier pédagogique au conservatoire, à l'occasion des journées du Patrimoine, en septembre dernier

Une subvention de soutien pour les bibliothèques et les libraires

Grâce à une subvention de soutien de 12000 € allouée par la Direction régionale des affaires culturelles, les bibliothèques chartraines ont pu enrichir leurs fonds de près de 900 nouveaux documents achetés dans des librairies locales.



daires, Johan et Pirlouit, Yakari... Pour les adultes, des mangas récents et de nombreux comics, genre encore assez peu présent dans les collections, côtoient désormais les séries classiques.

De nouveaux livres à écouter pour les enfants à partir de 8 ans ont aussi rejoint les rayons avec des textes d'auteurs incontournables de la littérature de jeunesse: Roald Dahl, Pef, Pierre Gripari, Lewis Carroll...

Afin de faire face à l'impact de la crise sanitaire, le ministère de la Culture a souhaité accompagner les collectivités territoriales et leurs bibliothèques dans les acquisitions de documents grâce à une subvention exceptionnelle de soutien à la librairie de proximité et aux ressources numériques nécessaires pendant les confinements.

Les bibliothèques de Chartres, grâce à 12000 euros alloués par la Direction régionale des affaires culturelles, ont saisi cette opportunité pour enrichir leurs fonds de littérature et de bandes dessinées; les acquisitions ont été effectuées chez

les deux libraires chartrains actuellement en marché avec la Ville, l'Esperluète et BD Flash. Le numérique n'a pas non plus été oublié.

Les livres et la littérature

Ont été acquis notamment des classiques du patrimoine littéraire comme les œuvres de Victor Hugo, Voltaire, André Malraux, Marguerite Duras, Michel Tournier... mais aussi un surplus d'exemplaires des romans de la rentrée littéraire. Une centaine de bandes dessinées pour la jeunesse ont par ailleurs été sélectionnées chez BD Flash parmi les séries plébiscitées par le public enfant et adolescent: *Ariol*, *Les Légendes*,

Le numérique

Encore plus de livres numériques téléchargeables sur vos tablettes, liseuses ou smartphones sont maintenant accessibles depuis le portail mediatheque.chartres.fr

Et la plateforme MyCow.com sera prochainement accessible à distance pour permettre aux abonnés d'apprendre et de pratiquer l'anglais en ligne, en regardant les vidéos et en écoutant les articles en version audio.

Autant de bonnes raisons pour revenir dans les bibliothèques qui regorgent de ressources physiques et virtuelles de tous genres et sur tous sujets!

Nouveaux horaires pour la bibliothèque Louis-Aragon

Nichée au cœur du quartier de la Madeleine, la bibliothèque Louis-Aragon adapte ses horaires d'ouverture.



Construite en 1978 dans le quartier de la Madeleine, la bibliothèque Louis-Aragon fait partie, avec la médiathèque l'Apostrophe, du réseau des bibliothèques de la Ville de Chartres. Les usagers peuvent ainsi naviguer entre les deux équipements culturels au gré de leurs besoins et de leurs envies.

Forte de plus de 60 000 documents, de la petite enfance à l'âge adulte, avec des albums, des romans, des bandes dessinées et des mangas, des livres documentaires et une cinquantaine d'abonnements de presse, cette bibliothèque de proximité offre également un espace multimédia équipé

de 7 ordinateurs. Un accès wifi est à disposition ainsi que 4 tablettes permettant de consulter des applications.

Une atmosphère conviviale

C'est dans une atmosphère conviviale et chaleureuse qu'un public familial fréquente ce lieu pour lire sur

place, choisir ses documents, ou encore assister et participer à diverses animations: visite d'expositions, L'Avez-vous lu?, Ronde des Histoires, Pépites d'applis...

Les bibliothécaires, attentifs à leur public, accueillent quotidiennement des groupes d'enfants, des tout-petits des structures petite enfance mais aussi des élèves des écoles du quartier, pour leur faire découvrir dès le plus jeune âge le monde des livres et de la littérature de jeunesse. Afin de mieux répondre aux attentes des lecteurs, la bibliothèque sera ouverte 25 heures par semaine. Avec une nouvelle plage horaire en matinée à partir du 5 janvier.

► Informations pratiques
bibliothèque Louis-Aragon
Passage des Poètes
Tél. 02 37 88 45 20
bibli.aragon@ville-chartres.fr
Accès piéton par le passage entre le centre commercial et le Forum de la Madeleine
Accès bus ligne 4 ou 5, arrêt « 11 novembre » (suivre ensuite les panneaux indiquant la bibliothèque)

Nouveaux horaires d'ouverture à partir du 5 janvier

Secteur adultes

Mardi et mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Jeudi et vendredi de 14 h à 18 h

Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Secteur jeunesse

Mardi de 15 h à 18 h
Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Jeudi et vendredi de 15 h à 18 h

Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

► Vous pouvez retrouver toutes informations sur le site www.mediatheque.chartres.fr et le programme des animations dans le magazine Alinéas.

La Philharmonie de Paris dans votre salon



Avec un catalogue de plus de 60 000 archives qui s'enrichit chaque semaine, Philharmonie à la demande est une ressource numérique incontournable. Musique du monde, jazz, blues, musique ancienne et baroque, classique et romantique, contemporaine, pop rock, électro, chansons et variétés, jeune public et famille... il y en a pour tous les goûts.

► En pratique
Pour accéder aux documents, il suffit de se munir de sa carte d'adhésion aux bibliothèques de Chartres, de se connecter à son compte personnel sur le site mediatheque.chartres.fr, de choisir l'onglet « numérique » puis « ressources numériques ». La consultation sécurisée est disponible sur tous les supports : ordinateurs (PC, Mac), tablettes et smartphones (iOS, Android). Pour profiter d'un grand écran, l'Apostrophe insère dans sa programmation la diffusion de quelques concerts dans l'année.



2000 ans d'histoire de France, d'Autrikon à Chartres en bande dessinée

Raconter vingt siècles d'histoire de Chartres en une seule bande dessinée d'une quarantaine de pages. Ce pari un peu fou, lancé il y a plus de vingt ans, l'illustrateur Krzysztof Styczynski l'a relevé à partir des recherches historiques de Roger Joly.

De la cité carnute au discours du Général de Gaulle sur le perron de la Poste en août 1944,

l'album retrace les événements majeurs qui ont marqué la ville. Exposées dans le hall d'accueil de L'Apostrophe, deux planches originales, des agrandissements et des silhouettes à taille humaine réalisées par l'éditeur permettent d'apprécier toute la précision du travail de Krzysztof Styczynski.

► Jusqu'au 31 janvier

Carte blanche à Pierre Walter



Pour la majorité des mélomanes en herbe, le basson est ce curieux instrument immortalisé sous le nom de Grand-père par Prokofiev dans le conte musical *Pierre et le Loup*. Le répertoire du basson est peu connu du grand public. Si on a pris l'habitude de le voir au sein des orchestres depuis Mozart et Haydn, on oublie parfois qu'il comporte un grand nombre de pièces qui lui sont

dédiées.

Pierre Walter vous propose d'aller à la découverte d'un répertoire méconnu, accompagné par les instruments du trio à cordes dans des œuvres de Paganini, Hersant, Mozart et Danzi.

► Jeudi 21 janvier à 20 h 30
Musée des Beaux-Arts
Tarifs: 10 € et 6 €
Réservations: 02 36 67 30 70

Inscriptions en classes à horaires aménagés



Les inscriptions en Classes à horaires aménagés musique et danse (CHAM/CHAD) sont ouvertes de janvier à mars pour l'année scolaire suivante. Pour s'y inscrire, il suffit de se renseigner auprès des directions des établissements scolaires fréquentés ou du conservatoire et de remplir un dossier dès le mois de janvier.

► Renseignements au conservatoire au 02 36 67 30 70, du lundi au vendredi de 9 h à 18 h, ou à l'adresse conservatoire@agglo-ville.chartres.fr.

Date de dépôt des dossiers :

Pour les élèves de collège, avant le 8 février.
Pour les élèves de primaire, avant le 8 mars.

Panorama des visites scolaires au musée

Le musée des Beaux-Arts reste ouvert aux scolaires.
En raison du contexte sanitaire, les classes sont uniquement accueillies en visites commentées, avec une dizaine de cours différents



Les visites scolaires commentées

Un livret d'accompagnement à la visite adapté au niveau des élèves est distribué en début de séance par la médiatrice qui guide le groupe.

Les lundis et mardis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h;

Les jeudis et vendredis de 9 h à 10 h.

Parcours découverte généraliste

Découverte de toutes les salles du musée en sélectionnant dans chacune une ou plusieurs œuvres représentatives de l'époque, de l'artiste ou du mouvement pictural.

Tous niveaux.

Visite d'exposition temporaire

Ô Moyen Âge: Les Mérovingiens en pays chartrain. Jusqu'au 2 mai.

Tous niveaux.

Parcours à la carte

Des thèmes choisis par les enseignants peuvent être traités à la demande pour des parcours à la carte, comme le

Parcours animaux

au cours duquel les élèves partent à la recherche des animaux cachés dans le musée (tableaux, sculptures, architecture).

Niveau: cycles 1 et 2.

La scénographie muséale

L'intérêt est porté sur les différentes présentations des œuvres, leur identification, le critère choisi de regroupement dans les salles.

Niveau: école primaire-collège.

L'œuvre-mystère

Après une visite de l'ensemble des salles, chaque élève choisit une œuvre qu'il doit décrire précisément dans un carnet d'indices pour la rendre facilement identifiable par un autre élève!

Niveau: collège.

Le réalisme

Présentation du mouvement réaliste dans la peinture par l'observation des œuvres du musée. Mise en relation avec les œuvres littéraires abordées en classe. Niveau: 4^e.

Femmes peintres, femmes peintes

On ne compte que trois femmes peintres (Anna Maria Barbara Abesch, Elisabeth Vigée Lebrun et Rosa Bonheur) dans les collections du musée. Mais de nombreuses femmes peuplent les œuvres exposées. Niveau: collège.

Les visites scolaires libres

Réserver une visite (et renseignements)

Contactez Françoise Jamais, médiatrice culturelle.

Tél. 02 37 90 45 83.

francoise.jamais@agglo-ville.chartres.fr

Ou réservez une visite en ligne sur chartres.fr

Développer un projet éducatif spécifique

Des projets plus spécifiques liés aux dispositifs ministériels « Musécole », « La classe, l'œuvre », « Une école, un chantier », ou encore « Musées (em)portables », peuvent être développés en collaboration sur plusieurs séances.

Contactez Julia Bigot, responsable de la politique des publics

Tél. 02 37 18 47 56.

julia.bigot@agglo-ville.chartres.fr

Objet du mois

Pion de jeu de l'époque romane

Pion de jeu,
XI^e - XII^e s.
Ivoire de morse, France
ou Angleterre, Dia 6,3 X
ép. 1,4 cm
Inv. 11399



En dialogue avec l'exposition « Ô Moyen-Âge », prolongée jusqu'au 2 mai 2021, nous vous présentons ce mois un pion de jeu en ivoire, exemple d'une pièce d'art décoratif romane, période succédant aux artefacts mérovingiens exposés jusqu'au printemps.

Le pion représente des hommes luttant contre un dragon et, en périphérie, des décors de cercles de perles sculptées. L'objet est entré au musée au plus tard vers 1847 mais n'a jamais été inscrit à aucun registre, bien qu'il ait été prêté à l'exposition universelle de 1900.

Grâce aux ivoires, l'art roman trouve une forme d'expression privilégiée. Mais le changement

de la matière première entraîne des nouveautés dans leur aspect. En effet, l'ivoire d'éléphant, qui s'est rarifié depuis la fin du IX^e siècle, est le plus souvent remplacé par l'os et surtout par l'ivoire de morse dans lequel on ne peut tailler que de petites plaques assez étroites. Cet ivoire, dont les Scandinaves font un commerce fructueux, est en général utilisé dans les régions proches de l'Atlantique ainsi qu'en Saxe et dans la région rhénane.

Vaincre le dragon

L'essentiel des productions en ivoire, coffrets, taux et crosses, nous donne à voir les thèmes romans favoris que sont les rinceaux peuplés de personnages, les combats d'hommes

et d'animaux réels ou mythologiques, tel le dragon représenté sur ce pion. Au Moyen Âge, le dragon « roi des serpents » est l'un des monstres porteurs d'une charge symbolique complexe - la barbarie, la bête maléfique, l'incarnation de Satan et le paganisme - et devient une source d'inspiration pour de nombreux artistes. Vaincre le dragon, l'enchaîner, est une épreuve initiatique. C'est se rendre maître des forces toutes puissantes de la nature et le symbole du triomphe du Bien sûr le Mal, la victoire du christianisme sur le paganisme.

THÉÂTRE DE CHARTRES



© Eric Didym

COMPARUTION IMMÉDIATE 2 JUSTICE : UNE LOTERIE NATIONALE ?

Mardi 5 janvier à 19 h 30

 Théâtre
Grande salle (Durée: 1h15)
*De Dominique Simonnot
Avec Bruno Ricci.*

Après le succès de *Comparution immédiate*, qui mettait en scène les paroles d'individus perdus dans un tribunal correctionnel, Dominique Simonnot poursuit sa pertinente autopsie de nos tribunaux dans cette nouvelle sélection de chroniques cocasses et bouleversantes, reflets des rouages aléatoires de cette grande loterie qu'est notre justice du quotidien. Avec l'impeccable Bruno Ricci, qui incarne à lui seul prévenus, juges, avocats, etc.

ORESTE AIME HERMIONE, QUI AIME PYRRHUS, QUI AIME ANDROMAQUE, QUI AIME HECTOR, QUI EST MORT

Mardi 12 janvier à 19 h 30

 Théâtre
Grande salle (Durée: 1h30)
*Collectif La Palmera
D'après Andromaque, de Jean Racine*

Nous sommes après la chute de Troie, dans le palais du jeune Pyrrhus. Promis à la princesse Hermione, il est revenu victorieux de la guerre, accompagné d'Andromaque, reine captive, et de son fils, dernier descendant des rois troyens. Une délégation grecque menée par Oreste vient réclamer la mort de l'enfant... Deux jeunes acteurs caméléons revisitent au pas de

charge la tragédie de Racine en se partageant tous les rôles. Une façon joyeuse et alerte de dépoussiérer les classiques.

CHUT ! JE CRIE

Jeudi 30 avril à 14 h 30

 Danse (à partir de 3 ans)
Grande salle (Durée: 40 minutes)
Compagnie L'Ébouriffée

Toutes deux comédiennes et metteuses en scène issues d'univers variés comme la



© Jérôme Pancroni

danse-théâtre, le mime, les marionnettes, le clown et la danse, Frédérique Charpentier et Françoise Purnode explorent le large champ des émotions qui traversent tous les enfants, les nôtres et ceux que nous avons été, et celles qui nous traversent tous à tout âge.

© Laura Gilli



BERANGERE KRIEF : AMOUR

Jeudi 21 janvier à 19 h 30

 Théâtre d'humour
Grande salle (Durée: 1h20)

L'amour, avec sa beauté et ses interrogations. Du coup de foudre à la tempête des sentiments, comment passe-t-on des papillons dans le ventre au bourdon dans la tête? Peut-on se faire des films et se prendre des vents en série? Pourquoi quand on donne son Cœur on finit par se prendre la tête? Autant de questions auxquelles Bérandère Krief s'efforce avec humour d'apporter des réponses.

LE MONUMENT

Samedi 23 janvier à 11 h

 Lecture et rencontre
Petit théâtre (Durée: 1h)

Antoine Marneur et Bruno de Saint-Riquier lisent des extraits du roman *Le Monument*, où Claude Duneton fait revivre les 27 victimes de la Première Guerre mondiale dont les noms sont gravés sur le monument aux morts de son village natal de Corrèze.



LES ROIS DE LA PISTE

Mardi 26 janvier à 19 h 30

 Danse
Grande salle (Durée: 1h)
Centre chorégraphique national de Tours
Chorégraphie: Thomas Lebrun

Une proposition chorégraphique, musicale, théâtrale et burlesque, qui mêle critique sociale ciblant la nécessité de séduction dans une danse populaire, analyse de la représentation et de la place du « soi » sur un plateau ou sur une piste, investigation, divertissement, travestissement et caricature.

L'OMBRE DE LA MAIN

Mercredi 27 et jeudi 28 janvier à 9 h 30, 10 h 30 et 15 h 30

 Spectacle d'ombres
Grande salle (Durée: 30 minutes)
Compagnie 1-0-1

Un spectacle poétique aux frontières de la marionnette, des arts visuels et des arts numériques, qui se présente sous la forme d'une série de haïkus visuels et sonores. Un projet où les éléments, les végétaux, les animaux sont la

présence du monde. Une fois l'ombre reconnue par l'enfant, elle se transforme, devient autre, emmène ailleurs.

► **Nos horaires (de guichet et de spectacles), ainsi que nos conditions d'accueil étant susceptibles d'être modifiés en fonction de la situation sanitaire, merci de consulter régulièrement notre site ou notre page Facebook: www.theatredechartres.fr/actualites.html www.facebook.com/TheatredeChartres**

► **En période d'ouverture, Renseignements et réservations: www.theatredechartres.fr/billetterie@theatredechartres.fr Tél.02 37 23 42 79/du mardi au vendredi, de 13 h 30 à 18 h 30 et samedi 10 h à 13 h**

Sous réserves de renforcement des mesures sanitaires

TOUTE L'ACTU DES THÉÂTRES

THÉÂTRE EN PIÈCES

► Théâtre de Poche
Abbaye Saint-Brice,
2, rue Georges-Brassens.
Réservation indispensable
au 02 37 33 02 10
ou par mail:
theatre-en-pieces@
wanadoo.fr
www.theatre-en-pieces.fr
Tarifs: 15 € et 11 €

**Sous réserves de la
prolongation des
mesures sanitaires**



LE BAISER DE LA VEUVE

D'Israël Horovitz
Avec Stéphane Benazet, Sylvia
Bryuant et Delry Guyon
Mise en scène de Sylvia Bryuant
Production: Cie Cavalcade.

**Vendredi 22 et samedi 23 janvier
à 20 h 30 et dimanche 24 janvier
à 17 h**

Dans un atelier de recyclage de papiers, Georges et Bobby, forçats des temps modernes, vident leurs bières en se remémorant le bon temps passé. Ils attendent Betty, amie de jeunesse, revenue dans cette bourgade reculée après 13 ans d'absence. Elle a changé, elle a réussi. Ces retrouvailles teintées de sarcasmes, de tendresse faussement romantique, de jeux puerils et absurdes laissent percevoir un terrible drame passé sous silence que les années n'ont pas effacé. L'héroïne vengeresse tisse la toile d'un macabre scénario, nous rappelant que l'arme des humiliés reste la vengeance. Et le pire c'est qu'on rit...

« Une étreinte avec le talent dont il ne faut pas se priver. » (France 3)



SUR LES CHANTIERS DE L'ÉTERNITÉ

De Mathieu Genet
Mise en scène: Audrey Bonnet/
avec Mathieu Genet
Production: Théâtre du Cri
et Théâtre en Pièces.

**Samedi 30 janvier à 20 h 30
et dimanche 31 janvier à 17 h**

C'est l'histoire d'un lieu: les Chantiers de l'Éternité. Une utopie artistique, scientifique et humaine. Un seul acteur. Une adresse directe au public. Une nécessité de raconter cet espace où pendant longtemps, des chercheurs ont conçu des projets repoussant les limites dans de nombreux domaines.

« Sur les Chantiers de l'éternité est un conte drôle et poétique. C'est aussi une réflexion autour de l'acte de création. À travers ce récit simple et ludique, j'espère donc partager des questions autour de ce désir qui nous anime tous et nous pousse à inventer, jouer, peindre, cuisiner, jardiner, surprendre nos proches... » (Mathieu Genet).

NOUR

Chanson Swing Jazzy

Samedi 23 janvier à 20 h 30

Nour est une artiste trop volatile pour être enfermée dans la cage chanson. Très ancrée dans la culture jazz, elle ouvre grand la porte aux « bruits du monde ». Avec elle, tout est musique: un briquet devient rythme, un mixeur fait danser la valse et un rasoir électrique donne son nom à un titre de l'album. Ce grain de folie, la chanteuse le revendique comme une nécessité qui permet de redécorer le monde. Convoquant les surréalistes André Breton, Max Ernst et René Magritte pour les marier à Tom Waits, André Minvielle et Billie Holiday, Nour fait de la scène son jardin de jeu, mélangeant absurde et virtuosité, et chantant d'une voix pleine de malice et de tendresse toute l'étendue de sa poésie. C'est une

Shéhérazade dont la plume délurée et incisive décape sans complexe les choses de la vie, avec une voix de diva jazzy, une sorte de Carmen aussi émancipée que celle de Mérimée. Une artiste profondément vivifiante qui donne rythme et sourire à ceux qui sont prêts à les accueillir.



THÉÂTRE DU SEUIL

► Renseignements
07 64 27 93 47
Réservations :
theatreduseuil.com
ou info.theatreduseuil@gmail.com
Tarifs : 20 et 15 €

Sous réserves de la
prolongation des
mesures sanitaires

LE BAL DES POMPIERS

Théâtre

**Du jeudi 7 au samedi 16 janvier,
les jeudi, vendredis et samedi
à 21 h et le samedi à 17 h**

Avec les Glandeurs Nature

Néné, parfait débile débordant d'énergie, et Bichoko, sympathique ahuri, pas très courageux, décident de réaliser leur rêve : devenir sapeurs - pompiers dans une équipe d'intervention avec le casque, le blouson et le camion qui fait pin pon !

Cette comédie pour tout public et sans aucune vulgarité n'est pas le prétexte pour tourner en dérision l'engagement des soldats du feu, au contraire ; c'est une plongée joyeuse dans le monde méconnu des pompiers, ces véritables héros du quotidien auxquels il est rendu ici un vibrant hommage.

LE COEUR SUR LA MAIN

Humour

**Du jeudi 21 au samedi 30 janvier,
les jeudi, vendredis et samedi
à 21 h et le samedi à 17 h**

De et avec Gauthier Fourcade

De l'araignée au plafond qui devient écrivain, à l'invasion des poissons du futur, le monde n'est plus ce qu'il était... Inventeur de jeux logiques et stratégiques, talent unanimement reconnu par la presse et le public, Gauthier Fourcade est de ces humoristes qui vous emportent avec une grande délicatesse dans un univers de jonglerie verbale effrénée, d'une efficacité redoutable et ce, sans la moindre once de vulgarité.

THÉÂTRE PORTAIL SUD

► THÉÂTRE PORTAIL SUD
Réservation :
02 37 36 33 06
et theatreportailsud.com
Tarifs : 13 et 17 €

Sous réserves de la
prolongation des
mesures sanitaires

La Ville soutient la culture

Le jeudi 10 décembre dernier, au Théâtre de Chartres, Isabelle Vincent, adjointe en charge de la Culture, est venue affirmer le soutien de la Ville à la compagnie Cavalcade, et à travers elle, à tous les acteurs du monde culturel.



Isabelle Vincent, adjointe en charge de la Culture (à droite) aux côtés des comédiens de la compagnie Cavalcade

La compagnie de Sylvia Bruyant enregistre ce jour-là une captation de la lecture de sa nouvelle pièce tragique *Bienvenue au Bel Automne*, qui nous fait pénétrer dans un Ehpad au côté d'une jeune aide-soignante. Laquelle découvre le quotidien des lieux, ses résidents, ses visiteurs, son personnel. « Ouvrir la porte du *Bel Automne*, c'est sortir la grande vieillese de l'indifférence, c'est l'écouter pour en avoir moins peur, c'est titiller l'angoisse du temps qui passe et des rides qui se creusent. » écrit Sylvia Bruyant

« Nous nous devons d'innover »

« Il est important de venir soutenir nos compagnies théâtrales dans ce moment très particulier, a déclaré Isabelle Vincent. C'est un acte de solidarité avec tous nos comédiens. Cette captation, qui sera disponible pour les Chartains, c'est une vraie chance pour le public. Il est très important de pouvoir conserver des liens ou d'en créer de nouveaux. Dans une période où tout est différent, nous nous devons d'innover et d'accompagner tout le secteur culturel qui en a bien besoin et sans lequel nous ne saurions pas vivre. »

« Le thème de la pièce, imaginée par Sylvia Bruyant bien avant la crise sanitaire, est transgénérationnel, transversal aussi puisqu'il rend hommage à tous les soignants de ces établissements et prouve que la culture est capable de s'approprier tous les sujets de société » a ajouté Isabelle Vincent.

► La captation de la lecture de *Bienvenue au Bel Automne* est disponible en ligne sur le site de la ville chartres.fr, sur theatredechartres.fr et sur Chartres.live

Une délégation d'élus chartrains à Evora

Début décembre, trois élus de Chartres se sont rendus à Evora, sa ville jumelle portugaise, pour s'informer des projets développés par celle-ci dans les domaines du développement durable, de la culture, du patrimoine et de la mobilité et envisager de futurs projets d'échange.



De gauche à droite, Maria Jebli-Chedeville, le maire d'Evora, Carlos Pinto de Sá, Isabelle Vincent, Patrick Géroutet et Sara Dimas Fernandes, adjointe au maire d'Evora

Devant la délégation composée de Maria Jebli-Chedeville, Isabelle Vincent et Patrick Géroutet, le maire d'Evora, Carlos Pinto de Sá a notamment évoqué les prochaines actions du jumelage. Lors des réunions de travail, Maria Jebli-Chedeville, adjointe en charge de la démarche Eco-Ville, a échangé avec Alexandre Varela, adjoint au maire d'Evora, sur la mobilité, le développement durable et les problématiques environnementales.

Isabelle Vincent, adjointe en charge de la Culture et du

Patrimoine, a, elle, travaillé avec son homologue Eduardo Luciano sur la politique culturelle d'Evora et la mise en valeur de son patrimoine. Evora, qui compte, comme Chartres, parmi les premiers sites inscrits au patrimoine mondial par l'Unesco, est candidate au titre de capitale européenne de la Culture en 2027. Objectif qui implique des investissements en termes de mobilité, accueil et développement touristique.

Coopération active

Patrick Géroutet, président de Chartres international, a participé quant à lui au conseil

d'administration du réseau AVEC (Association des villes euro-méditerranéennes de culture) dont Chartres international est membre depuis 2016. Chartres présidant depuis février 2020 les villes françaises membres de cette association.

La délégation chartraine a par ailleurs visité le chantier de réhabilitation du palais Don Manuel, qui accueillera le Centre d'interprétation de la ville, et le théâtre à l'italienne, qui bénéficie d'importants travaux de restauration et d'extension, financés à 85 % par des fonds européens. Enfin, les élus ont rencontré Helena Zuber, présidente du conservatoire régional Eborae Música, installé dans un ancien couvent et partenaire de la Classe à horaire aménagé musique du conservatoire de Chartres. Depuis la signature de l'accord qui a favorisé le rapprochement de Chartres et Evora en 2004, le jumelage a généré une coopération active dans plusieurs domaines en mettant l'accent sur la culture, l'art, l'éducation et la jeunesse.

HISTOIRE DE L'HÔTEL-DIEU

I. Des origines à la Révolution (1070-1789)

L'Aumône Notre-Dame.

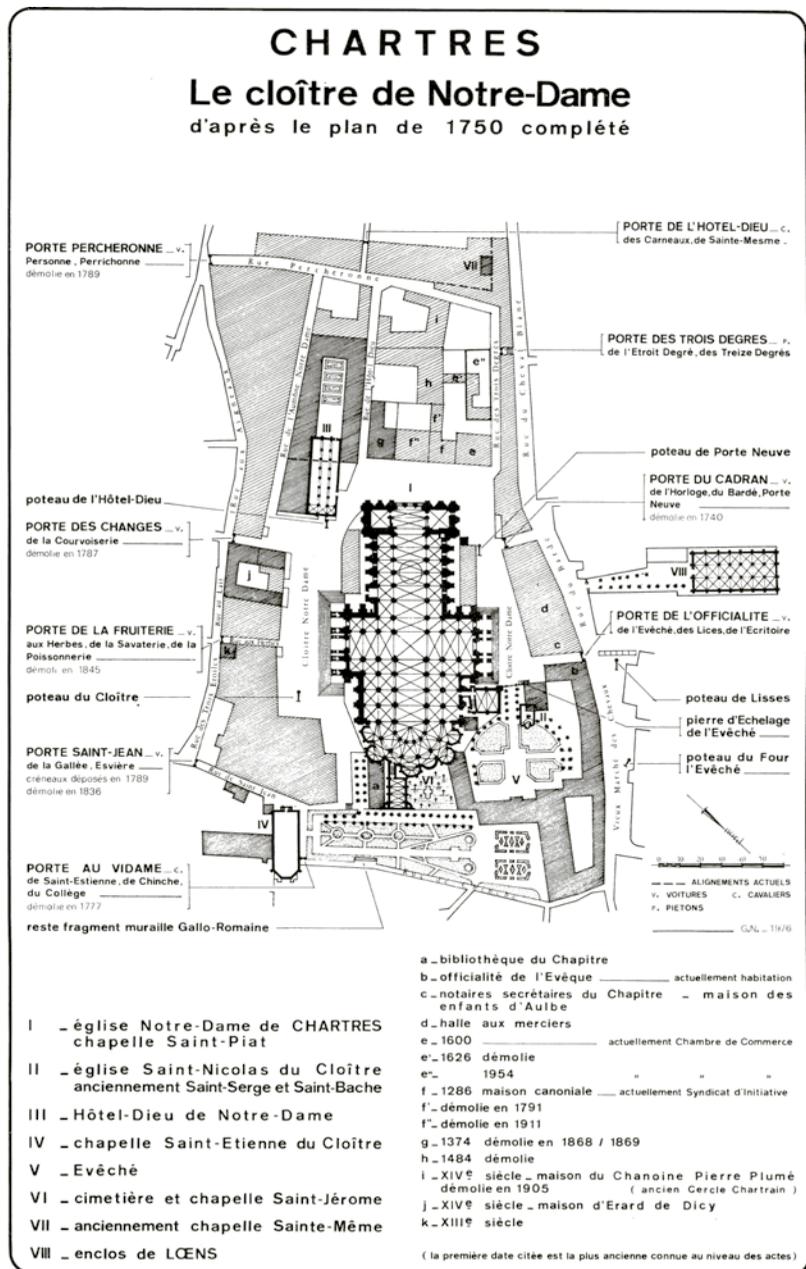
« L'Hôtel-Dieu, maison de l'Aumône de la ville de Chartres, au pied des grands clochers et contigu à la grande église, est de très grande antiquité. Les armes du roi sont peintes en or sur les portes. »
 (Charles Challine, 1596-1678, *Recherches sur Chartres*).

Origines

Au Moyen Âge, l'Aumône est au service des pauvres; l'Hôpital ou Hôtel-Dieu, intégré au groupe cathédral, accueille les pèlerins, orphelins, indigents et malades. Chartres, croisement de routes commerciales, siège d'un diocèse et possédant une relique depuis 876, avait sans doute déjà un refuge quand vers 1070, la comtesse Berthe, sœur de Thibaud III, « *construisit de ses deniers propres [...] sur un terrain par elle acheté* », l'Aumône Notre-Dame et confia sa gestion au Chapitre.

Financement

L'Aumône vit des revenus de son patrimoine, issu de dons et de legs: censive (redevance) sur des maisons et revenus de biens agricoles.



Cloître Notre-Dame, 1750 (SAEL). Hôtel-Dieu entre les rues de l'Hôtel-Dieu, de l'Aumône et Percheronne. Portes vers le cimetière de l'Hôtel-Dieu.



Couronnement de Charles VI, bienfaiteur de l'Aumône Notre-Dame.

Donateurs

Le comte Thibaud V offre une lampe au dortoir en 1164; la comtesse Jeanne de Blois, la literie en 1291. Les rois fidélisent les dirigeants de l'Aumône par leurs présents: en 1350, Philippe VI offre 12 livres après son mariage; Charles VI en 1380, puis Charles VII en 1449, une lettre de sauvegarde après leur sacre; les reines un présent lors de visites. Jehan Bichot, « bourgeois de Chartres », lègue une rente, la veuve de l'huissier Olivier le Sac, une maison avec vignes et bois.

Donner pour son Salut

En 1485, Perrine Bourgeoise « veult que son lit ou elle couche soit et demeure a ladicte Aumosne », geste symbolique l'identifiant aux pauvres, auprès desquels elle veut « son corps estre ensepulturé en l'ostel Dieu et Aumosne Notre Dame de Chartres ». En 1487-1488, le libraire Richard Flatrux lègue un moulin à blé et des rentes, prévoit « a chacun povre malade une pinte de vin et ung petit pain blanc » le jour de son inhumation et remet

une dette de l'Aumône, pour la rémission de ses péchés.

Organisation et Missions

Dans sa lettre de sauvegarde, le roi Louis XI définit les sept missions de l'Aumône: héberger les pauvres mourants; nourrir les pauvres malades; ensevelir les morts; alimenter les pauvres femmes en couches; nourrir, instruire et éduquer les enfants trouvés; marier les filles pauvres et célébrer l'office divin.

Statuts

Si en 1302 une visite de contrôle suscite une sérieuse réforme, les premiers statuts connus sont ceux de 1344. Le Maître, choisi parmi les 8 prêtres permanents, présentera ses comptes à une commission de chanoines. Dix frères (6 clercs et 4 laïcs) et 4 sœurs assistées de chambrières, tous assermentés, servent les malades. En 1607, on exige un Maître irréprochable sur le plan moral et on écarte les candidats qui, ayant un parent à nourrir, pourraient détourner l'argent des pauvres. En 1700, l'examen des comptes revient à l'évêque.

Accueil des pauvres

À l'origine, un rituel chrétien règle l'entrée du pauvre à l'Aumône: il est confessé, communiqué, lavé, ses cheveux et ses ongles sont coupés. Il suivra l'office quotidien depuis son lit, d'où il voit la chapelle, et il aura des obsèques convenables. En 1369 le chapitre autorise les chanoines médecins à visiter les pauvres, couchés nus, plusieurs par lits et répartis sur

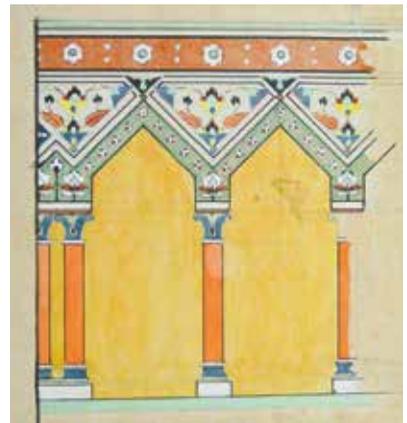


rices jusqu'à 40 km à la ronde et restitue des enfants. En 1505 elle s'en plaint à la municipalité.

Un cloître protecteur

Au moins deux fois détruit, en 1134 par l'incendie de la ville, puis en 1194 par celui de la cathédrale, l'édifice rebâti fin XII^e- début XIII^e s'avance jusqu'au clocher sud de la cathédrale et à la porte des Changes. Là, son poteau de justice porte une chemisette de Notre-Dame aux armoiries du Chapitre.

En 1320, l'Aumône intègre une



Décor peint, salle Saint-Cosme, Aumône Notre-Dame, fin XII^e-XIII^e (dessin Lecocq, fonds SAEL).

Jean II le Bon, principal bienfaiteur de l'Aumône Notre-Dame (Chartres).

deux rangées. Les malades sont nourris, les mourants reçoivent l'extrême-onction, les sœurs cousent les linceuls.

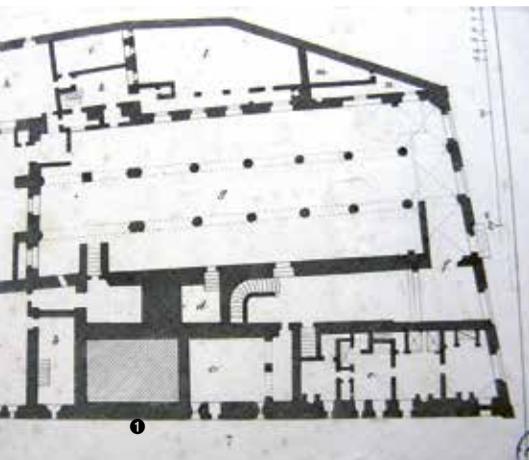
Accueil des « gettés »

L'accueil du « getté » (enfant trouvé) est réservé à l'Aumône jusqu'en 1555. Après avoir été baptisé, l'enfant est mis en nourrice, ramené après son sevrage et formé à un métier. Après la guerre de Cent Ans et les épidémies, vers 1470 les

abandons se multiplient et avec eux les dépenses :

« A Jehannin Jeulin, qui doit nourrir l'enfant trouvé en l'église Notre-Dame », « Une fille trouvée à la Porte Guillaume », « Une fille trouvée envoyée par le Prévost » ; « paires de petites chaussures pour les enfants à nourrice » ; « soulliers des petiz enfans de l'ostel qui valent le double » ; « Au maistre d'escolle de Saint-Foy pour l'escollaige d'un an pour le petit Cristoffle »
L'Aumône cherche des nour-

maison canoniale et s'étend jusqu'à la rue Percheronne. Pour atteindre son cimetière, on passe sous la voûte de la porte qui coupe une venelle menant rue Sainte-Même. Mais en 1521, le cloître restant clos durant la peste, les morts de l'Aumône sont évacués par la porte de l'Étroit-Degré. Puis le cloître retrouve son activité et la façade de l'Aumône se garnit d'échoppes.



1

2



Fresque de la Salle St-Cosme -
Reims - 1194.



3

- ❶ Plan de l'Aumône Notre-Dame, salle Saint-Cosme et chapelle, logements et pièces de service (dessin Ad. Lecocq)
- ❷ Fresque montrant le transport de la relique vers la crypte de la cathédrale durant l'incendie de 1194. Dessin de Ad. Lecocq (fonds SAEL)
- ❸ La Charité de l'Evêque Landry, fondateur de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Distribution du lieu

Un porche surmonté d'un logis s'ouvre sur une cour entourée de bâtiments, galeries et escaliers menant aux greniers à blé et à foin; puis sur une autre pourvue d'un puits. À l'intérieur on trouve la chambre du Maître avec son écritoire; celles des chapelains; trois dortoirs pour les frères, sœurs et chambrières; un autre en 1697; des pièces pour le travail domestique: cuisine au rez-de-chaussée et à l'étage, cellier et cave; prison; salle du trésor voûtée pour l'argent et les archives; grande et petite salles des pauvres avec chambre séparée pour les malades et les accouchées. Volailles, pourceaux, étable à chevaux et fumier encombrant les cours.

Salle Saint-Cosme, des piliers à chapiteaux sculptés soutiennent une voûte en ogive. Des frises colorées courent sur les murs, des médaillons évoquent la vie rurale. Une fresque montrant deux Chartrains qui portent la « Sainte-Châsse renfermant le voile de la Vierge » dans la crypte de la cathédrale, rappelle l'incendie de 1194.

De l'Aumône à l'Hôtel-Dieu

Au XVI^e siècle, le statut du pauvre a changé: image du Christ au Moyen Âge il est désormais perçu comme un parasite social. Le « Grand renfermement » initié en 1555 avec la création du Bureau des pauvres s'amplifie aux siècles

suivants. En 1780, sur 33 expositions d'enfants, 3 ont lieu à la cathédrale et une seule sous le porche de l'Aumône, dont la mission évangélisatrice s'efface au profit de la fonction hospitalière de l'Hôtel-Dieu.

Juliette Clément

Directrice de Publication de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Sources: AM Chartres, Fonds SAEL, BMC, Médiathèque L'Apostrophe de Chartres. Cl. fonds SAEL, J. Clément.

A suivre: Il. « L'Hôtel-Dieu de la Révolution à sa démolition (1789-1867) ».



| Arch. Dép. Eure-et-Loir, cote FRAD028_83W711_JPEG_0001



Le jour où il a neigé dans la cathédrale

Vision à la fois poétique, onirique et post apocalyptique que ce cliché de la nef de Notre-Dame de Chartres recouverte d'un linceul de neige. Installé en 1939 après la dépose des verrières basses en prévention des bombardements, le bardage de bois se détériora considérablement au cours des six années suivantes. C'est ainsi, qu'un jour de janvier 1945, la neige, poussée par la tempête, s'invita dans la cathédrale à travers les ouvertures béantes. Cette photographie provient du dossier d'indemnisation des dommages de guerre causés aux orgues et au moteur de la cloche de la cathédrale.

Europ'Raid 2021 : Trois Chartrains en quête de sponsors

Trois jeunes Chartrains ont décidé d'allier découverte et humanitaire en participant l'été prochain à la 8^e édition de l'Europ'Raid. Ils sont à la recherche de partenaires



Né en 2014, l'Europ'Raid est le premier raid automobile humanitaire organisé au cœur du vieux continent. Véritable tour d'Europe solidaire, culturel et sportif, il est ouvert à toute personne de plus de 18 ans à deux conditions : constituer un équipage de trois et rouler en Peugeot 205, mythique voiture des années 80 !

Au programme : 22 jours de course (du 3 juillet au 21 août 2021) pour un périple de 10 000 km, de la pointe de la Bretagne au delta du Danube, à travers 20 pays, avec 12 capitales et 100 sites inscrits au

patrimoines de l'Unesco sur le parcours. Avec un objectif : distribuer 70 kg de fournitures scolaires et de jouets aux enfants des différents orphelinats et écoles rencontrés en chemin.

La team Raid'Beauce

Amis de longue date, Charles, Maxime et Octave ont créé l'association Raid'Beauce pour pouvoir se lancer dans l'aventure aux côtés des 440 autres équipages venus de la France entière. « Chartrains depuis toujours, nous avons choisi d'associer le mot "Beauce" à

ce projet, par désir de promouvoir la richesse culturelle notre région, » déclarent-ils en chœur.

Les trois compères du team Raid'Beauce sont actuellement à la recherche de partenaires susceptibles de soutenir leur projet, en les accompagnant avec des dons ou sous forme de sponsoring.

► Plateforme organisatrice :
www.europraid.fr/
www.instagram.com/raidbeauce/?hl=af
facebook.com/raidbeauce/

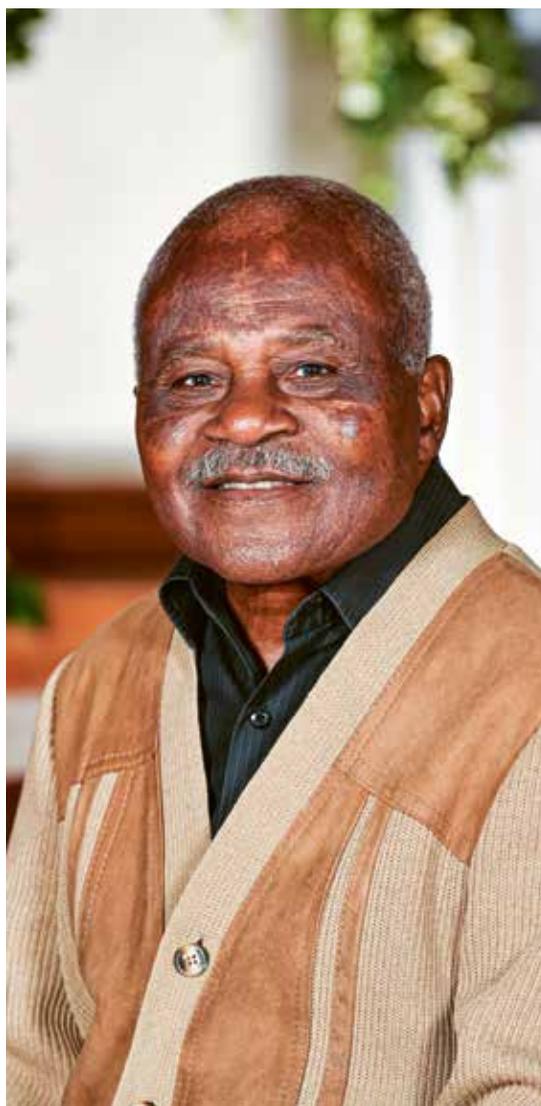
Pierre...

Pierre Mayinda-Zobela s'en est allé, quelques jours avant Noël et son 88^e anniversaire.

Une vie comme une longue histoire d'amour. C'était la fin des années 50 et un jeune Camerounais débarquait à Paris. Très vite, il rencontre Danièle, Chartraine venue y travailler. Amour, mariage. Le jeune couple s'installe à Chartres, dans ce Beaulieu tout neuf, symbole de la modernité et du progrès d'alors. Naîtront 4 enfants. « *Nous avons été les premiers enfants métis du quartier, et surtout nous y avons vécu heureux* », confie sa fille Bibiane. La famille prospère. Le père devient commerçant, vend de l'électroménager, impose sa personnalité... et son humour. Il installe les premières télévisions couleurs, avec sur sa camionnette un slogan qui fera date : « *Confiez votre télévision couleurs à un homme de couleur !* ». Cette autre « *Mélodie du Bonheur* » résonne heureusement autour d'elle. « *Mon père m'a toujours dit : quand à table il y a à manger pour 2, il y en a pour 4* ».

Amoureux de sa femme, amoureux de la France, amoureux de Chartres. Pierre vivait tous ces horizons comme une aventure familiale. Jeune, il avait joué au foot avec les premiers Lions Indomptables. Il continua ici, au sein de l'Amicale antillaise d'abord, puis avec l'AR Dom-Tom.

Equipe toujours, il entra dans la nôtre en 2008, celle des élus Chartres Votre Ville. Etant notre doyen et fier de l'être, il présida deux fois la cérémonie de l'élection du maire. Il le faisait avec une majesté familière, avec cette même autorité de bon grand-père qu'il appliquait à tous les enfants de son cher quartier de Saint-Chéron. Artisan inlassable et discret du logement social, il affichait des idées bien affirmées, ce qui ne l'empêchait pas de faire l'unanimité. Un charisme de l'écoute, de la bienveillance comme on dit aujourd'hui. Chez lui, la proximité n'était pas un slogan, il la vivait au quotidien.



Au printemps de cette année, Danièle est partie la première, déchirement absolu d'un couple fusionnel. Aujourd'hui il l'a rejointe, au côté de l'un de leurs enfants prématurément disparu. Cet homme heureux ne parlait jamais de sa part de malheur.

A ses 3 enfants, à ses petits-enfants, à ses arrières petits-enfants, la Municipalité de Chartres adresse ses condoléances les plus attristées. En même temps que le témoignage d'une certitude heureuse : Pierre Mayinda, sur ton nom tu as construit une famille. Chartraine.

COMPTE RENDU SUCCINCT DU 10 DÉCEMBRE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DÉSIGNE Monsieur Patrick GEROUDET Secrétaire de séance,

Étaient présents: M. Patrick AUDAT, M. Jean-Michel BAZIN, Mme Sophie BEUREL, M. Guillaume BONNET, M. Jean-François BRIDET, Mme Virginie CHAUVEL, M. Alain CONTREPOIS, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Geneviève CRESSAN, M. Yves CUZIN, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Emmanuelle FERRAND, Mme Élisabeth FROMONT, M. Gaël GARREAU, M. Patrick GEROUDET, Mme Sophie GORET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel GUERET (à compter de la délibération n° 10), M. Quentin GUILLEMAIN, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, Mme Laurence JOLY, M. Laurent LHUILLERY, M. Richard LIZUREY, Mme Lucie MFADDEL, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, M. Olivier MAUPU, Mme Isabelle MESNARD, Mme Martine MOKHTAR, M. Jean-François PLAZE, M. Boris PROVOST, M. José ROLLO, M. Fabien STANDAERT, Mme Agnès VENTURA, M. Ladislav VERGNE, Mme Isabelle VINCENT.

Étaient représentés: Mme Céline DEVENDER par pouvoir à Mme Martine MOKHTAR, M. Daniel GUERET par pouvoir à Mme Sophie GORET (jusqu'à la délibération n° 9), Mme Brigitte COTTEREAU par pouvoir à M. Quentin GUILLEMAIN (de la délibération n° 36 à la délibération n° 40).

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 octobre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 Vacance d'un poste d'adjoint au Maire - Élection

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions

DÉCIDE de maintenir à 11 le nombre de poste d'adjoints au Maire,

DÉCIDE de remplacer l'adjoint démissionnaire au même rang que son prédécesseur par un conseiller municipal de même sexe,

DÉSIGNE Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE et M. Ladislav VERGNE secrétaires chargés de la procédure de vote et du dépouillement.

Après un appel à candidatures, M. le Maire propose celle de M. Richard LIZUREY.

Le conseil municipal ACTE la candidature

de M. Richard LIZUREY.

Il est procédé au vote à bulletin secret, chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote: 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 39

Nombre de suffrages blancs: 8

Nombre de suffrages déclarés nuls: 1

Suffrages exprimés: 30

Majorité absolue: 16

M. Richard LIZUREY a obtenu 30 voix.

M. Richard LIZUREY est proclamé 8^e adjoint.

2 Mandat spécial confié à M. Daniel GUERET conseiller municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 9 abstentions

DÉCIDE de confier à M. Daniel GUERET un mandat spécial, pour une durée de quatre années, relatif à la mission de coordination et de suivi du projet Pôle Gare.

DÉCIDE que cette mission n'emporte aucune rémunération.

3 Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

Suite à la demande de M. Guillemain, M. le Maire propose de soumettre à l'approbation du conseil municipal les amendements suivants:

Titre 2 – Commissions et comités consultatifs

Article 6 – Commissions municipales

2- Fonctionnement

1^{er} paragraphe, il est ajouté « les commissions peuvent aussi se constituer en sous-commission »

3^e paragraphe, il est supprimé « dans la mesure du possible »

4^e paragraphe, il est ajouté « dans les 3 jours sauf cas exceptionnel »

Titre 4 – Débats et votes des délibérations

Article 22 – Amendements et vœux

2. Vœux

Il est proposé d'ajouter « Le texte, signé par son auteur, peut être remis au maire à l'ouverture de la séance publique du conseil municipal ou s'il est transmis au Maire 24 h au moins avant la séance de conseil, le texte sera envoyé, par voie dématérialisée, à l'ensemble des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention)

APPROUVE les amendements listés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal de la ville de Chartres.

4 Protection fonctionnelle – Propos tenus en assemblée délibérante

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

ACCORDE la protection fonctionnelle de Monsieur Jean-Pierre GORGES, en sa qualité de Maire de Chartres, pour la procédure engagée à son encontre pour ses propos tenus en assemblée délibérante.

AUTORISE la prise en charge par la commune des frais de procédure qui en découlent.

5 Protection fonctionnelle – Diffamation Cactus Press

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 6 voix contre, 3 abstentions

ACCORDE la protection fonctionnelle de M. Jean-Pierre GORGES, en qualité de Maire de Chartres, et de ses adjoints au conseil municipal, à l'occasion de la procédure engagée par ces derniers à la suite de la publication des articles parus sur le site cactus press des 2 et 3 octobre 2020 et revêtant la qualification de diffamation publique, faits qui sont prévus et réprimés par les articles 23 alinéa 1, 29 alinéa 1 et 31 alinéa 1 de la loi du 29 juillet 1891.

AUTORISE la prise en charge par la commune des frais de procédure qui en découlent.

6 Adhésion de la Ville à l'Institut Français de Gouvernance Publique

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 34 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention

AUTORISE l'adhésion de la Ville à l'Institut Français de Gouvernance Publique (I.F.G.P.) pour une cotisation annuelle d'environ 1100 € par an.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférant.

FINANCES ET PROSPECTIVE

7 Budget 2020 – décision modificative n° 3

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote APPROUVE la décision modificative n° 3 de l'exercice 2020.

MODIFIE la subvention d'investissement au CCAS pour l'exercice 2020. Initialement prévue dans la limite de 250 000 €, celle-ci pourra se réaliser dans la limite de 340 000 €.

8 Tarifs généraux 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 37 voix pour, 2 voix contre

APPROUVE les actualisations proposées des différentes prestations municipales suivantes:

- Communication de documents électoraux et documents administratifs communicables,
- Reprographie,
- Cimetière,
- Barrières de chantier,
- Occupation du domaine public,
- Contrôle d'accès par carte magnétique
- Zones à accès réglementé
- Droits de place
- Stationnement payant de surface
- Taxis (occupation du domaine public)
- Parkings
- Parkings souterrains résidence Montpensier et du Mail
- Propreté
- Locations de stands
- Signalisation événementielle
- Fête foraine
- Artothèque
- Maison de l'Archéologie
- Médiathèque et bibliothèque ARAGON
- Musées
- Conservatoire de musique et de danse
- École des sports
- Maison pour tous du Pont neuf – Activité gymnastique
- Utilisation des équipements sportifs
- Locations des maisons pour tous
- Locations de salles
- Restauration scolaire
- Sinistres et dégradations de biens communaux
- Composition florale
- Interventions des services
- Location de fourreaux
- Vacances sportives

PRÉCISE que l'état joint dresse la liste des prestations concernées et que cette tarification 2021 s'applique soit à compter du 1^{er} janvier 2021 soit pour la période scolaire 2021-2022 quand cela est mentionné dans les grilles;

9 CCAS – subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 abstentions
AUTORISE le versement d'une subvention

au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Chartres pour l'exercice 2021 dans la limite de 1760 000 €. Ce montant pourra être revu dans le cadre du vote du budget primitif 2021 de la Ville qui aura lieu au 1^{er} trimestre 2021.

10 Exécution du budget 2021 avant son vote – ouverture des crédits d'investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions

AUTORISE pour l'exercice 2021, dans l'attente du vote du budget primitif, l'ouverture de crédits d'investissement correspondant à 25 % des crédits des dépenses d'investissement du budget de l'exercice 2020. La répartition par budget et par chapitre est indiquée dans les tableaux ci-après.

AUTORISE le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits d'investissement ouverts aux budgets précédents non compris les reports de crédits et les crédits afférents au remboursement de la dette.

11 Clôture du budget annexe tourisme et loisirs et du budget annexe activités soumises à TVA

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention

APPROUVE la clôture du budget annexe tourisme et loisirs, et du budget annexe activités soumises à TVA au 31 décembre 2020. Leurs activités seront réintégréées à partir de l'exercice 2021 au sein du budget principal.

12 Reversement du Fonds Départemental d'Investissement 2021 par Chartres Métropole à la SPL Chartres Aménagement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions, 1 conseiller municipal ne prennent pas part au vote

APPROUVE la convention concernant le reversement du Fonds départemental d'investissement 2021 (1 M€) par Chartres Métropole à la Société Publique Locale Chartres Aménagement;

AUTORISE le Maire ou son représentant à bien vouloir signer cet acte et les pièces éventuellement liées;

13 Avenant 9 – Versement par Chartres Métropole à la SPL Chartres Aménagement et à la Ville de Chartres – Pole Gare

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE les dispositions de l'avenant 9 et les engagements de Chartres Métropole en 2021 dans la concession Pôle Gare;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant 9 et les actes liés.

ACCEPTÉ le versement de 1,305 M€ à la SPL Chartres Aménagement;

ACCEPTÉ le versement de 7,068 M€ à la Ville de Chartres et selon les conditions fixées dans l'avenant;

PRÉCISE qu'une copie de la délibération (et de sa convention) signée sera adressée aux signataires de l'avenant 9.

14 Participations annuelles de la Ville de Chartres aux deux concessions d'aménagement conclues avec la SPL Chartres Aménagement : Courtille et Pole Gare

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE le principe de ces deux participations à prévoir en 2021 à la SPL Chartres Aménagement: concessions Courtille et Pole Gare;

ACCEPTÉ le versement pour la concession Courtille de la somme de 96 000 € en 2021 (participation annuelle);

ACCEPTÉ le versement pour la concession Pole Gare de la somme de 310 000 € en 2021 (participation annuelle);

RAPPELLE que les traités de concession et les récents CRACL 2019 votés par l'Assemblée délibérante dans sa séance du 17/09/2020, mentionnent et fixent ces versements à prévoir par la Ville de Chartres dans ces budgets.

15 Avance de Trésorerie 2021 pour la SPL Chartres Aménagement – îlot Courtille

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la convention d'avance de trésorerie de 1 000 000 € à la SPL Chartres Aménagement dans le cadre de la concession « ZAC Courtille » au titre de 2021;

AUTORISE les versements à la SPL selon les termes de la convention et selon les ouvertures de crédits possibles avant et après le budget primitif 2021;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée et les actes liés.

16 Avance de Trésorerie 2021 pour la SPL Chartres Aménagement – ZAC Roseraie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la convention d'avance de trésorerie de 3 000 000 € à la SPL Chartres Aménagement dans le cadre de la concession « La Roseraie » au titre de 2021;

AUTORISE les versements à la SPL selon les termes de la convention et selon les ouvertures de crédits possibles avant et après le budget primitif 2021;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe et les actes liés.

7 Avance de Trésorerie 2021 pour l'Établissement Public Administratif (EPA) Chartres International

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'avance de tré-

CONSEIL MUNICIPAL |

sorerie de 50 000 € à l'Établissement Public Administratif C'chartres International au titre de 2021;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée et les actes liés.

18 Délégation de service public de l'exploitation du marché des arts de la ville de Chartres - Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du marché des Arts de la ville de Chartres.

19 Accord-cadre Études géotechniques pour voirie, réseaux divers et ouvrages spécifiques - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre suivant:

Désignation	Entreprise retenue	Montant
Accord-cadre d'études géotechniques pour la voirie, les réseaux divers et les ouvrages spécifiques	Titulaire n°1 : GINGER CEBTP 16 allée Prométhée 28008 CHARTRES CEDEX Titulaire n°2 : ESIRIS IDF INFRA ZI des Gravelles 8 rue des Chênes Rouges 91580 ETRÉCHY Titulaire n°3 : HYDROGÉOTECHNIQUE CENTRE 5 rue de Rochefort 45800 SAINT JEAN DE BRAYE	Montant annuel estimé de : - Ville de Chartres : 25 000,00 € HT - Chartres Métropole : 100 000,00 € HT - CCAS : 0,00 € HT

20 Accord-cadre Missions de diagnostic d'ouvrages d'art et d'assistance de Maîtrise d'Ouvrage pour la Ville de Chartres et de Chartres Métropole - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre suivant:

Désignation	Entreprise retenue	Montant
Missions de diagnostic d'ouvrages d'art et d'assistance à maîtrise d'ouvrage	STRUCTURE ET REHABILITATION 140 avenue Jean Lolive 93500 PANTIN	Montant estimatif des prestations : 100 000,00 euros HT annuels

21 Construction d'un Pôle Administratif - Assistance à maîtrise d'ouvrage de la SPL Chartres Aménagement - Avenant n°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 9 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE l'avenant n°1 au contrat d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage avec la SPL Chartres Aménagement pour la construction de l'Hôtel de Ville. La durée du contrat est portée à 24 mois et la rémunération du titulaire est fixée par application d'un forfait annuel de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°1, au contrat notifié le 7 juillet 2020, et tout acte

si rapportant.

22 Forfaits post-stationnement - Rapport annuel - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE du rapport annuel 2020 des Recours Administratifs Préalables Obligatoires « RAPO » se rapportant au stationnement payant sur voirie, à l'issue de sa présentation.

APPROUVE la convention avec l'ANTAI pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

23 Régularisation à intervenir sur la résiliation de la concession d'aménagement "ZAC de BEAULIEU" intervenue en 2013 - SPL Chartres Aménagement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 7 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE la correction à prévoir concernant le solde de l'opération « ZAC de Beaulieu » qui avait été confiée durant la période 2012/2013 à la SPL Chartres Aménagement; ACCEPTE que cette régularisation correspondant à un versement de 766 668 € soit effectuée fin 2020 et dans le cadre de la dernière Décision Modificative 2020 de la Ville de Chartres (budget principal - chapitre 21 - imputation 21318); les services de la Trésorerie de Chartres Métropole ont été informés de cet ajustement et de l'imputation à utiliser; ce versement est hors champ de la TVA.

PRÉCISE que cette opération est prévue suite à la production d'un état par le cabinet d'expertise comptable de la SPL Chartres Aménagement.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les éventuels documents liés à cette régularisation comptable.

24 Droits de copie pour les panoramas de presse

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le contrat d'autorisation de reproduction et de représentation d'œuvres protégées dans le cadre d'un panorama de presse numérique interne avec le CFC.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le contrat et les documents afférents.

25 Cession d'une licence IV - Salon de thé Maison Monarque

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 abstentions

APPROUVE la cession de la licence IV débit de boissons, au profit du salon de thé « Maison Monarque » situé 49 rue des Changes à Chartres (ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer),

APPROUVE le montant de la cession à hauteur de 10 000 euros,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

26 Z.A.C. des Clos - 11 rue Lavoisier et rue Ampère - Acquisition de parcelles

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 33 voix pour, 2 voix contre, 4 abstentions

APPROUVE l'acquisition, auprès de Chartres Métropole Habitat, des parcelles BW n° 52, d'une contenance de 10142 m², au prix de 1095000 € H.T. et BW n° 35, de 19 m² (terrain d'assiette du transformateur), à l'Euro Symbolique, situées Z.A.C. des Clos, respectivement 11 rue Lavoisier et rue Ampère,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents s'y rapportant.

27 19 et 19bis rue du Bourgneuf - Acquisition partielle de parcelles

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 33 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE l'acquisition, au prix de 3690 € net vendeur, d'une partie (90 m² environ) de la parcelle cadastrée section CZ n° 104, située 19bis rue du Bourgneuf, et de 3360 € net vendeur, d'une partie (82 m² environ) de la CZ n° 106, située 19 rue du Bourgneuf, soit un total de 7050 € net vendeur, avec une indemnité de emploi respective de 738 € et de 672 € (total 1410 €) auprès de SPI PROMOTION, représentée par son directeur exécutif, Monsieur Alexandre PETIT, ou de toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer.

ACCEPTE la prise en charge, par la Ville, des frais de division parcellaire nécessaire à la transaction.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

28 Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour l'ensemble des cadres d'emplois y ouvrant droit, à compter du 1^{er} janvier 2021,

APPROUVE les principes et modalités de mise en œuvre du RIFSEEP aux agents bénéficiaires, dans les conditions fixées par le règlement et les annexes jointes à la délibération,

AUTORISE l'institution de la clause de sauvegarde en application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de garantir le maintien à titre individuel,

AUTORISE le Maire ou son représentant à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis dans le règlement,

ACCEPTE la revalorisation automatique des montants du régime indemnitaire dans les

limites fixées par les textes de référence, ABROGE à compter du 1^{er} janvier 2021 les délibérations n° 12/123 du 19 avril 2012, n° 13/119 du 8 avril 2013 et n° 14/413 du 15 décembre 2014,

MODIFIE à compter du 1^{er} janvier 2021 la délibération n° 10/75 du 25 février 2010 portant régime indemnitaire applicables au personnel de la ville de Chartres, en abrogeant toutes les dispositions à l'exception des Indemnités Horcaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS), et des dispositions prises pour les agents de la filière Police et les agents relevant des cadres d'emplois des Assistants et Professeurs d'enseignement artistique,

MODIFIE à compter du 1^{er} janvier 2021 la délibération n° CM 2018/187 du 13 septembre 2018 portant régime indemnitaire des personnels de direction du Conservatoire de Musique et de Danse de la Ville de Chartres, en abrogeant toutes les dispositions à l'exception de celles concernant les agents relevant du cadre d'emplois des Professeurs d'enseignement artistique, AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions, AUTORISE l'inscription des crédits au budget de la collectivité.

29 Convention portant mise en œuvre de services communs entre la Ville de Chartres et Chartres Métropole – Avenant 5

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote APPROUVE l'avenant n° 5 à la convention portant mise en œuvre de services communs entre la Ville de Chartres et Chartres Métropole

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

30 Modification du tableau des emplois

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la modification du tableau des emplois, tenant compte de:

- La qualification d'un poste d'Inspecteur de salubrité, initialement créée dans le cadre d'emplois des Agents de maîtrise (catégorie C), dans le cadre d'emplois des Techniciens territoriaux (catégorie B),

- La modification de la quotité de temps de travail d'un emploi d'agent social à temps non complet de 60 % soit 21 h par semaine pour le porter à temps complet.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires aux recrutements pour ces deux postes et, en cas de recherche infructueuse de candidat fonctionnaire, proposer un engagement par voie contractuelle en application de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

31 COS – Convention d'objectifs 2021-2022-2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs 2021-2022-2023.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs et tous les actes y afférents

32 Amicale – Convention d'objectifs 2021-2022-2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE la convention d'objectifs 2021-2022-2023

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs et tous les actes y afférents.

SERVICES À LA POPULATION

33 Dérogation au repos dominical des commerces pour 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 33 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'ouverture exceptionnelle des commerces situés à Chartres, dans la limite de douze dimanches pour l'année 2021, par branches d'activité (les équipements de la personne, les équipements de la maison, les hypermarchés et supermarchés et le secteur automobile).

34 Union des Commerçants Chartrains "Les Vitrines de Chartres" – Avenant n° 1 Convention d'objectifs 2020-2021-2022 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre l'Union des Commerçants Chartrains « *Les vitrines de Chartres* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2021, à 150 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2021, à 75 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs avec l'Union des Commerçants Chartrains « *Les vitrines de Chartres* » et tout document y afférent.

35 Convention de partenariat avec l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT) pour la numérisation des manuscrits

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de Chartres et l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT) relative à la numérisation des manuscrits conservés à la médiathèque de Chartres pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

36 Orchestre d'Harmonie de Chartres – Avenant n° 2 Convention d'objectifs 2019-2020-2021 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs entre l'Association « *Orchestre d'Harmonie de Chartres* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention, au titre de l'année 2021, à 61 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention globale 2021, à 30 500 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs avec l'Association « *Orchestre d'Harmonie de Chartres* » ainsi que tout document y afférent.

37 Instrumentarium de Chartres – Avenant n° 2 Convention d'objectifs 2019-2020-2021 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs entre l'Association « *L'Instrumentarium de Chartres* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2021, à 10 500 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2021, à 5 250 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs avec l'Association « *L'Instrumentarium de Chartres* » et tout document y afférent.

38 Théâtre Portail Sud – Avenant n° 1 Convention d'objectifs 2020-2021-2022 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre l'Association « *Théâtre Portail Sud* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2021, à 50 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2021, à 25 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs avec l'Association « *Théâtre Portail Sud* » et tout document y afférent.

39 Théâtre du Détour – Avenant n° 2 Convention d'objectifs 2019-2020-2021 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs entre l'Association « *Théâtre du Détour* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2021, à 20 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la sub-

CONSEIL MUNICIPAL |

vention de fonctionnement 2021, à 10 000 €. AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs avec l'Association « *Théâtre du Dé-tour* » et tout document y afférent.

40 Centre International du Vitrail – Avenant n° 1 Convention d'objectifs 2020-2021-2022 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre l'Association « *Centre International du Vitrail* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2021, à 80 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2021, à 40 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs avec l'Association « *Centre International du Vitrail* » et tout document y afférent.

41 Association ENTRACTE – Convention d'objectifs 2021 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE la convention d'objectifs 2021 entre l'association « *ENTRACTE* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2021, à 886 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2021, à 443 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'Association « *ENTRACTE* » et tout document y afférent.

42 Théâtre En Pièces – Avenant n° 1 Convention d'objectifs 2020-2021-2022 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre l'Association « *Théâtre en Pièces* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2021, à 35 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2021, à 17 500 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs avec l'Association « *Théâtre en Pièces* » et tout document y afférent.

43 Association "CHARTRESTIVALES" – Avenant n° 2 Convention d'objectifs 2020-2021-2022 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs entre l'Association « *CHARTRESTIVALES* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de

fonctionnement, au titre de l'année 2021, à 200 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2021, à 100 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs avec l'Association « *CHARTRESTIVALES* » et tout document y afférent.

44 Association "Les 3R" – Avenant n° 4 Convention d'objectifs 2019-2020-2021 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE les termes de l'avenant n° 4 à la convention d'objectifs entre l'Association « *Les 3 R* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2021, à 135 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2021, à 67 500 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 4 à la convention d'objectifs avec l'Association « *Les 3 R* » et tout document y afférent.

45 Associations – Subventions de fonctionnement 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE les subventions 2021 aux associations, telles que détaillées en annexe dont le versement interviendra à compter de la notification.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

46 Mainvilliers Chartres Handball – Avenant n° 1 Convention d'objectifs 2020-2021-2022 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre l'association « *MAINVILLIERS CHARTRES HANDBALL* » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2021, saison sportive 2020/2021 à 50 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs avec l'Association « *MAINVILLIERS CHARTRES HANDBALL* » ainsi que tout document y afférent.

47 C'Chartres Volley – Avenant n° 1 Convention d'objectifs 2020-2021-2022 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre l'Association « *C'CHARTRES VOLLEY* » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2021, saison sportive 2020/2021 à 71 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objec-

tifs avec l'Association « *C'CHARTRES VOLLEY* » ainsi que tout document y afférent.

48 C'Chartres Cyclisme – Convention d'objectifs 2021-2022-2023 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la convention d'objectifs 2021-2022-2023 entre l'association « *C'Chartres Cyclisme* » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2021, saison sportive 2020/2021 à 65 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'association « *C'Chartres Cyclisme* » ainsi que tout document y afférent.

49 C'Chartres Basket M. – Convention d'objectifs 2021-2022-2023 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs 2021-2022-2023 entre l'association « *C'Chartres Basket M* » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2021, saison sportive 2020/2021 à 315 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'association « *C'Chartres Basket M* » ainsi que tout document y afférent.

50 C'Chartres Basket Féminin – Convention d'objectifs 2021-2022-2023 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs 2021-2022-2023 entre l'association « *C'Chartres Basket Féminin* » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2021, saison sportive 2020/2021 à 215 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'association « *C'Chartres Basket Féminin* » ainsi que tout document y afférent.

51 C'Chartres Judo – Avenant n° 2 Convention d'objectifs 2019-2020-2021 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs entre l'Association « *C'CHARTRES JUDO* » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2021, saison sportive 2020/2021 à 17 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs avec l'Association « *C'CHARTRES JUDO* » ainsi que tout document y afférent.

52 C'Chartres Tennis – Avenant n° 1 Convention d'objectifs 2020-2021-2022 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « C'CHARTRES TENNIS » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2021, saison sportive 2020/2021 à 28000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « C'CHARTRES TENNIS » ainsi que tout document y afférent.

53 C'Chartres Tennis de Table – Avenant n°2 Convention d'objectifs 2019–2020–2021 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « C'CHARTRES TENNIS DE TABLE » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2021, saison sportive 2020/2021 à 400000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « C'CHARTRES TENNIS DE TABLE » ainsi que tout document y afférent.

54 C'Chartres Football – Avenant n°6 Convention d'objectifs 2019–2020–2021 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE l'avenant n°6 à la convention d'objectifs entre l'Association « C'CHARTRES FOOTBALL » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2021, saison sportive 2020/2021 à 1100000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°6 à la convention d'objectifs avec l'Association « C'CHARTRES FOOTBALL » ainsi que tout document y afférent.

55 C'Chartres Rugby – Avenant n°2 Convention d'objectifs 2019–2020–2021 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'association « C'CHARTRES RUGBY » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2021, saison sportive 2020/2021 à 617000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « C'CHARTRES RUGBY » ainsi que tout document y afférent.

56 C'Chartres Échecs – Avenant n°2 Convention d'objectifs 2020–2021–2022 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « C'CHARTRES ÉCHECS » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonc-

tionnement 2021, saison sportive 2020/2021 à 150000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « C'CHARTRES ÉCHECS » ainsi que tout document y afférent.

57 ACLAM (Athlétisme Chartres Lucé ASPTT Mainvilliers) – Convention d'objectifs 2021/2024 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la convention d'objectifs 2021/2024 entre l'association « ATHLÉTISME CHARTRES LUCÉ ASPTT MAINVILLIERS » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2021, saison sportive 2020/2021 à 57000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'association « ATHLÉTISME CHARTRES LUCÉ ASPTT MAINVILLIERS » ainsi que tout document y afférent.

58 ACLAM (Athlétisme Chartres Lucé ASPTT Mainvilliers) – Cross 11 novembre – Report 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE l'utilisation, sur l'exercice 2021, de la subvention d'un montant de 2000 € initialement allouée à l'association « Athlétisme Chartres Lucé ASPTT Mainvilliers » en 2020, pour l'organisation en 2021 du cross du 11 novembre, qui a dû être annulée en raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de la Covid-19.

PRÉCISE que si la manifestation 2021 n'avait pas lieu conformément aux échanges avec l'association, la subvention versée en 2020 devra être intégralement remboursée.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

59 Association Squash et Badminton de Chartres – Avenant n°1 Convention d'objectifs 2020–2021–2022 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'association « SQUASH ET BADMINTON DE CHARTRES » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2021, saison sportive 2020/2021 à 20000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « SQUASH ET BADMINTON DE CHARTRES » ainsi que tout document y afférent.

60 Madeleine Sport Détente – Avenant n°2 Convention d'objectifs 2020–2021–2022 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir déli-

béré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « MADELEINE SPORT DÉTENTE » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2021, saison sportive 2020/2021 à 85000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « MADELEINE SPORT DÉTENTE » ainsi que tout document y afférent.

61 Madeleine Sport et Détente Section Tennis – Soutien sportif de haut niveau – Subvention 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Madeleine Sports et Détente – section Tennis » et la Ville de Chartres.

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 4000 € à l'association « Madeleine Sports et Détente – section Tennis » dans le cadre de l'accompagnement du jeune joueur de haut niveau, Vladislav DAZIN.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Madeleine Sports et Détente » ainsi que tout document y afférent.

62 Association "BOXE CHARTRAINE" – Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2020/2022 – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « BOXE CHARTRAINE » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2021, saison sportive 2020/2021 à 23000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « BOXE CHARTRAINE » ainsi que tout document y afférent.

63 Association "THE UNDERGROUND" – Beauce Town Battle – Report 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE l'utilisation, sur l'exercice 2021, de la subvention d'un montant de 1500 € initialement allouée à l'association « THE UNDERGROUND » en 2020, pour l'organisation en 2021 de la 8^e édition du « Beaucetown Battle », qui a dû être annulée à deux reprises, en raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de la Covid-19.

PRÉCISE que si la manifestation 2021 n'avait pas lieu conformément aux échanges avec l'association, la subvention versée en 2020 devra être intégralement remboursée.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

64 Association "STUDIO 14 DANSE - Show - Modification de l'objet de la subvention 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE la requalification de la subvention de 800 € initialement allouée à l'association « STUDIO 14 DANSE » en 2020, dans le cadre de son show de fin d'année et annulé à deux reprises, en subvention de fonctionnement pour lui permettre de faire face aux adaptations rendues nécessaires par la crise sanitaire dans l'exercice de son activité.

PRÉCISE que la manifestation 2021, si elle devait avoir lieu, ne fera l'objet d'aucune attribution de subvention.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

65 Association 'L'Arécibo' - Subvention 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 800 € à l'association « L'Arécibo » au titre de l'exercice 2020.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

66 Mise à jour du périmètre scolaire

Conformément aux dispositions des articles L.212-7 et L.131-5 du Code de l'Éducation, la commune a la responsabilité de définir le ressort de chacune des écoles, dénommé périmètre ou secteur scolaire.

En ce sens, l'affectation d'un élève dans une école maternelle ou une école élémentaire relevant de l'enseignement public obéit à la sectorisation scolaire approuvée par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, les élèves sont scolarisés dans l'établissement scolaire correspondant à leur lieu de résidence.

Suite aux évolutions urbaines des quartiers de la Roseraie, des Petits Clos, des constructions à proximité de la place Drouaise (Résidence Bellini), et sur le boulevard de la Courtille (Carré Courtille), il convient de rattacher ces habitations aux écoles de proximité en intégrant la création de nouvelles rues issues de ces projets immobiliers.

Il est précisé que les enfants des secteurs concernés et déjà scolarisés dans une autre école ont la possibilité de rester dans leur école actuelle ou soit d'intégrer leur nouvelle école de secteur.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la modification du périmètre scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la mise à jour du périmètre scolaire des écoles maternelles et élémentaires.

67 Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire

Dans le cadre de ses missions, la ville

propose un service de restauration dans toutes les écoles publiques maternelles et élémentaires de la commune les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30.

Afin de tenir compte des mesures d'organisation et de facturation induites par la crise sanitaire d'une part et de proposer quotidiennement deux offres de repas complets au choix lors du service d'autre part, il convient d'apporter des mises à jour au règlement intérieur de ce service pour :

- Définir les règles de facturation en cas d'isolement d'un enfant en lien avec la COVID 19,

- Compléter l'information des familles sur les modalités de confection et de service des repas.

Le règlement intérieur sera affiché dans tous les restaurants et disponible sur le site internet de la ville dans la rubrique éducation - jeunesse. Celui-ci prendra effet le lundi 4 janvier 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la mise à jour du règlement intérieur de la restauration scolaire annexé à la présente délibération qui prendra effet à compter du lundi 4 janvier 2021.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent

68 Subventions Classes découvertes année scolaire 2020/2021

Pour l'année scolaire 2020-2021, il est proposé aux membres du conseil municipal de fixer les modalités et le montant total des subventions des classes découvertes à 83158,50 € répartis de la manière suivante :

- Classes découvertes au Rigeard (transport compris pour les écoles maternelles) : 40288 €

- Classe de Neige (20 € par jour et par élève) avec une priorité au CMI/CM² : 10120 €

- Sorties avec hébergement (17 € par jour et par élève) : 17901 €

- Sorties culturelles, sportives sans hébergement (participation à hauteur d'un forfait équivalent à 30 % du montant du budget prévisionnel des projets et 50 % pour les écoles qui présentent une demande unique pour l'ensemble des classes) et autres projets : 11819,50 €

- Patinoire (forfait/classe) : 1030 €

- Ecolire (subvention annuelle) : 2000 €

Les participations de la Ville seront versées dans la limite des frais engagés par l'école et dans le respect des mesures sanitaires qui s'imposeront à chaque étape du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la participation de la Ville aux classes découvertes pour l'année 2020-2021 à hauteur d'un montant de 83158,50 €.

69 Bilan 2019 DSP Activités Enfance

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du rapport annuel 2019

concernant la délégation de service public relative à la gestion des activités enfance.

70 Rapport annuel 2019 du délégataire du camping et de l'auberge de jeunesse

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du rapport annuel 2019 du délégataire Ets YA Roussel Montigny concernant la gestion de l'Auberge de Jeunesse et du Camping de Chartres.

71 Délégation de service public pour l'exploitation du Camping et de l'Auberge de jeunesse - Avenant n° 7

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n° 7 à la délégation de service public pour l'exploitation du camping et de l'auberge de jeunesse relatif à l'actualisation des grilles tarifaires des deux sites pour l'année 2021.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

72 Fourrière automobile - Concession de service public - Rapport annuel d'activité 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2019 concernant la concession de service public de la fourrière automobile.

AMÉNAGEMENT ET GRANDS PROJETS

73 Stationnement souterrain délégation de service public - rapport d'activité 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du rapport annuel 2019 de la société Chartres Stationnement concernant la gestion du stationnement souterrain.

74 Plan départemental pluriannuel de lutte contre l'habitat indigne - Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le plan départemental pluriannuel de lutte contre l'habitat indigne dans le département d'Eure et Loir (2019-2021)

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ce plan conjointement avec la Préfète, le Directeur de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la déléguée de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), le délégué territorial de l'ARS (Agence Régionale de Santé), le Maire de la Ville de Dreux et la Directrice de l'ADIL 28-45 (agence départementale d'information sur le logement).

75 Opération de Restauration Immobilière - Lancement de la procédure

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le lancement de l'opération de restauration immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 14 place de l'Étape au Vin, AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter

la présente délibération.

76 Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Chartres – Demande de modification

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote
SOLLICITE Madame la préfète d'Eure-et-Loir pour engager une procédure de modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur afin de modifier les règles de stationnement applicables.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les actes et les documents relatifs à ce dossier.

77 Zone d'aménagement concerté îlot Courtille – Modification du dossier de réalisation

Par délibération n° 14/30 en date du 23 janvier 2014, le Conseil municipal de Chartres a approuvé le dossier de création de la ZAC de l'îlot Courtille, puis le dossier de réalisation par délibération n°CM2019/053 en date du 5 mars 2019.

Située sur un ensemble de parcelles d'une superficie de 6,4 hectares au sud du boulevard de la Courtille, cette opération vise notamment à :

- développer et requalifier la partie sud du boulevard de la Courtille;
 - réaménager les espaces publics et favoriser notamment les déplacements doux ainsi que les transports en commun pour réduire les impacts sur l'environnement;
 - densifier le secteur pour permettre une meilleure gestion de l'espace et répondre à une demande de logements diversifiée
- Le dossier de réalisation de la ZAC comprend :
- Le programme global des constructions à réaliser dans la zone;
 - le programme des équipements publics;
 - les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps
 - l'étude d'impact et ses compléments.

Dans le cadre de ce dossier, l'îlot Mendès France est identifié comme un secteur susceptible d'accueillir des logements. Or, afin de consolider l'offre d'enseignement au niveau de la place Roger Joly, il est envisagé de céder l'îlot Mendès France à l'association du Chatelet pour la construction d'un établissement scolaire privé (maternelle et primaire) sur ledit îlot.

C'est pourquoi, il convient aujourd'hui d'opérer une modification, par délibération, du dossier de réalisation de la ZAC de l'îlot Courtille, visant principalement à adapter le programme global des constructions à réaliser dans la zone. En effet, le recours à la procédure de modification exposée à l'article R. 311-12 alinéa 2 du code de l'urbanisme n'est pas nécessaire puisque les modifications apportées n'ont pas pour effet de bouleverser l'équilibre de l'ensemble de l'opération d'aménagement, ni de modifier l'objet de la ZAC. L'école étant sous maîtrise d'ouvrage privée, la modification de destination de l'îlot Mendès France n'aura pas d'impact sur le

programme des équipements publics à réaliser dans la zone. Le principal impact est une réduction d'environ 50 logements sur l'ensemble de la ZAC, ce qui ne remet aucunement en cause sa vocation et son économie générale.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, la délibération modifiant le dossier de réalisation de la ZAC fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.311-5 du code de l'urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 6 voix contre, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la modification du dossier de réalisation de la ZAC de l'îlot Courtille ci-annexé, portant changement de la destination de l'îlot Mendès France de logements en établissement scolaire.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

78 Zone d'Aménagement Concerté îlot Courtille – avenant n° 4 au traité de concession

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 6 voix contre, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE l'avenant n° 4 au traité de concession d'aménagement de l'opération îlot Courtille confiée à la SPL Chartres Aménagement, ainsi que ses annexes.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 4.

79 Contrat de concessions de services JC DECAUX – Mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires, non publicitaires et prestations associées – Avenant N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE l'avenant n° 1 au contrat de concession de services, portant sur la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires associés, avec la société DECAUX;

APPROUVE la diminution du montant prévisionnel du chiffre d'affaire du concessionnaire et du montant prévisionnel de l'intéressement dû par le concessionnaire pour l'exercice 2020.

APPROUVE les modifications de planning apportées au déploiement du mobilier urbain.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au contrat notifié le 2 mars 2020 et tous les actes afférents;

80 Convention de location de fourreaux de télécommunications avec SFR

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la convention de location des fourreaux de télécommunications à SFR

pour une durée de 15 ans à compter du premier janvier 2020

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent

81 Convention de location de fourreaux de télécommunications – Conseil Départemental

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE la convention de location des fourreaux de télécommunications auprès du Conseil Départemental pour une durée de 15 ans à compter du premier janvier 2020

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent

82 Adhésion à l'Association des Parcs et Jardins en Région Centre-Val de Loire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

AUTORISE l'adhésion à l'Association des Parcs et Jardins en Région Centre-Val de Loire pour une cotisation annuelle d'environ 50 €;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

83 Adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE l'adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) pour une cotisation annuelle d'environ 900 € pour une collectivité de 20 001 à 50 000 habitants
AUTORISE le Maire ou son représentant à siéger au Bureau de l'AVPU et à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,
Jean Pierre GORGES

NOUVELLE TAXE FONCIÈRE: LE CADEAU DE NOËL DE JEAN-PIERRE GORGES

Une dette aggravée pour des équipements surdimensionnés: voilà ce qu'ont promis les élus gorgiens, au cours du long débat d'orientation budgétaire, dans la nuit du Conseil communautaire, du 17 au 18 décembre. Le président de Chartres Métropole poursuit ses projets démentiels, nous envoyant dans le mur. Sachant que l'endettement de l'Agglomération atteint en cette fin 2020, 305 M€, et donc le ratio limite de désendettement de 12 ans qui fait risquer à une collectivité la tutelle de la Préfecture, ce président nous entraîne dans sa spirale. 245 M€ d'investissement sont allègrement programmés pour la période 2021-2023.

Si l'investissement est indispensable notamment dans le domaine de l'assainissement ou du renouvellement du parc de bus, d'autres relèvent d'un luxe insensé: le nouveau parc des expositions (32,60 M€), le Pôle gare et son complexe culturel et sportif (63 M€), une maison de la cosmétique (8,30 M€), l'aérodrome (650.000,00 €).

Comment financer? En foulant aux pieds les promesses de campagne de stabilité fiscale! L'augmentation de la taxe foncière sera partout de 7,5 %. Après les maires des communes inquiets avec raison pour les ménages modestes, une telle décision enfonce un peu plus nos entreprises dans le contexte que nous connaissons: dans un courrier en amont du vote, 10 fédérations professionnelles appelaient à renoncer à cette mesure.

Malgré l'exploit de 29 élus qui s'y sont opposés (cf détails des votes sur cactus.press), et en dépit des menaces et du chantage de l'édile, chaque propriétaire de l'agglomération devra en 2021 s'acquitter de 150 à 200 euros supplémentaires.

Dans ce territoire vulnérable, menacé par la pollution et le manque d'eau, mais qui dispose de nombreux atouts non valorisés, la solidarité collective doit servir à se préparer au changement climatique, à permettre une agriculture de proximité, plus respectueuse de l'environnement, à créer des filières économiques nouvelles et développer des mobilités douces.

Ni naïfs, ni vaches à lait: Monsieur le Président, respectez vos électeurs, vos opposants, vos concitoyens!

Quentin GUILLEMAIN, Brigitte COTTEREAU,
Jean-François BRIDET, Olivier MAUPU
contact@chartresecologie.fr
<https://www.chartresecologie.fr/>

FLUIDITÉS: DES ENNUIS AU DÉMARRAGE?

« Voitures, circulez, vous allez bientôt être bloquées », c'est le nouveau slogan de certains quartiers chartrains!

Avec des embouteillages monstres, l'expérimentation du nouveau plan de circulation autour de la rue du Bourgneuf et des rues adjacentes est pour l'instant un échec. Nous en partageons pourtant beaucoup d'objectifs: 30 km/h en ville, on est d'accord. En parallèle, la suppression des feux de circulation est une mesure importante qui facilitera la fluidité; mais elle n'est pas facile à mettre en œuvre; il faut de nouvelles habitudes de prudence pour les voitures, les deux roues et les piétons. Des rues à sens unique, pourquoi pas? Des circulations douces, des vélos, de larges trottoirs, oui, nous souhaitons les développer. Mais s'il y a toujours le même nombre de voitures individuelles dans un sens et dans l'autre, la question de la quantité du trafic à un moment donné n'est pas résolue. L'urbanisation du quartier de la Roseraie, l'hyper densification des quartiers proches de la place Drouaise impactent nécessairement le réseau de mobilités, déjà limité. Mettre des immeubles dès qu'il y a un terrain de libre, ça pose forcément des problèmes de circulation. Et on ne peut pas créer de nouvelles routes partout.

Il a manqué un moment essentiel dans la phase de conception: la consultation et l'écoute des usagers. Il ne suffit pas de présenter en réunion de quartier un dossier ficelé par les élus en responsabilité, même si celui-ci est annoncé comme expérimental. On revient rarement en arrière. Une réelle participation des habitants, très tôt, aux projets politiques de la municipalité et aux propositions des techniciens spécialistes, aurait certainement permis de comprendre les attentes, de partager les orientations, de corriger des analyses, d'éviter des erreurs, de laisser le temps de la réflexion... et à la fin de valider un plan de circulation en prise avec les réalités de la vie quotidienne des habitants. (A noter qu'en tant qu'élus de l'opposition nous avons eu une présentation succincte et rapide du projet peu de temps avant sa mise en œuvre...)

Ce que beaucoup de Chartrains redoutaient est arrivé: engorgement de la rue de Fresnay.

L'adjoint chargé du dossier a essayé d'éteindre l'incendie, avec quelques corrections. Mais enfin, y avait-il urgence à expérimenter ce plan? À cause des nombreux travaux (gare, rocade) le calendrier pour son lancement était peut-être aussi mal choisi. De plus, tant que dure la crise sanitaire, la densité des déplacements reste inférieure à la normale!

Revendiquons alors une vraie politique chartraine des déplacements automobiles, des transports en commun et des mobilités douces, en concertation avec la population. On ne peut pas traiter ces trois sujets séparément. Il y a beaucoup à faire. Alors c'est tous ensemble qu'il faut engager l'avenir sur ces questions majeures.

C'est un de nos vœux pour 2021: davantage de vie démocratique directe.

Bonne et active année à tous.

Jacqueline MARRE jacqueline.marre@ville-chartres.fr
Boris PROVOST boris.provost@ville-chartres.fr

**SOLIDARITÉ AVEC NOS COMMERÇANTS
INQUIÉTUDE SUR L'AUGMENTATION
DE LA FISCALITÉ LOCALE**

Après l'interruption de nos travaux du fait de la situation sanitaire et des mesures qui en découlent, ce mois de décembre aura connu une activité municipale/agglomération dense.

A cette occasion, nous avons réaffirmé notre soutien aux commerçants en votant favorablement une proposition autorisant l'ouverture à titre dérogatoire de 12 dimanches au cours de l'année 2021.

Ce vote vient dans la continuité du courrier que nous avons adressé à monsieur Griset, ministre délégué en charge des Petites et Moyennes Entreprises, et ce dès les annonces de reconfinement en date du 30 octobre 2020.

En ces temps difficiles pour nos commerçants et indépendants, il nous faut être responsables et unis en leur apportant tout notre soutien.

Au programme de ce mois de décembre, nous avons, par ailleurs, été amenés à nous prononcer au regard de la création d'une fiscalité additionnelle à l'échelle de Chartres Métropole, dès 2021. Le taux proposé de cette taxe sur le Foncier des Propriétés Bâties (TFPB) est de 7,5 % pour une ponction fiscale proche de 10,7 millions d'euros.

Nous nous étions engagés pendant notre campagne, à l'instar d'ailleurs d'autres candidats, à ne pas augmenter les impôts, c'est donc fort logiquement que nous avons voté contre la création de cette taxe.

Jusqu'à début décembre, rien ne laissait présager une telle hausse. A l'heure où de nombreux français sont impactés par la pandémie et la crise économique qui en découle, cette nouvelle taxe locale va peser sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens et la compétitivité de nos entreprises, ralentir la reprise et, finalement, peser sur le dynamisme des recettes fiscales existantes. Un véritable contre-sens économique et la double peine pour les habitants de notre agglomération : à la crise sanitaire et économique s'ajoute désormais une taxe locale de plus à payer ! Nous ne pouvons pas cautionner l'argument qui laisse supposer que pour stabiliser durablement les ressources face à la réforme de la Taxe d'habitation nous n'avons d'autre choix que de nous résoudre à instaurer une taxe sur le foncier des propriétés bâties.

Nous tenons à rappeler ici même que la Taxe d'habitation est compensée à l'euro près par l'État et que la Dotation globale de fonctionnement est quasi-stable chaque année depuis 3 ans (-0,7 %). Pas de possibilité de se défaire de ses responsabilités de ce côté-là donc ! Chacun devra assumer sa décision : avoir rayé d'un trait des années d'efforts de maîtrise fiscale pour financer des projets dispendieux et discutables !

Bien entendu, nous sommes conscients de l'importance d'investir pour l'attractivité de notre territoire. Pour autant, il existait une autre alternative, sans augmenter les impôts.

En effet, nous aurions pu baisser les dépenses sur d'autres postes budgétaires. Même si ce sont deux postes différents, nous aurions pu revoir à la baisse certains investissements, en les fusionnant, en les redimensionnant, ou encore en les décaissant dans le temps et dégager, de facto, plus de marge de manœuvre dans l'immédiat.

Nous sommes inquiets de ce que l'avenir nous réserve. Quelle sera la marge de manœuvre de la future génération ? Sans compter les difficultés rencontrées dans les mois à venir par nombre de nos concitoyens au regard des conséquences de cette crise sanitaire. Alourdir la fiscalité locale nous semble à contre-courant de ce qu'il aurait fallu faire.

Malgré cette période bien morose, nous tenons à vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches des fêtes de fin d'année aussi chaleureuses que possible. Prenez soin de vous, respectez les gestes barrières. Toutes nos pensées vont vers vous !

M. Gaël Garreau / Virginie Chauvel / Fabien Standaert

gael.garreau@ville-chartres.fr

Réseaux Sociaux :

FB : facebook.com/gael.garreau.1 / Instagram : instagram.com/

osonschartresautrement

LA VERITE BLESSE

Les collectivités locales et territoriales ont depuis toujours deux leviers fiscaux à leur disposition pour financer les services à la population, leurs investissements et leur fonctionnement : la taxe d'habitation et la taxe foncière. L'Etat y ajoute une dotation financière.

Le précédent pouvoir a réduit drastiquement cette dernière. C'était, disait-il, pour réduire son déficit et sa dette. Nos moyens financiers ont bien diminué. On sait ce qu'il est advenu des engagements de l'Etat. Premier marché de dupes !

L'actuel pouvoir, incarné en partie par les mêmes dirigeants, a supprimé la taxe d'habitation. Il nous a promis de la compenser à l'euro près. Nous ne chipoterons pas sur l'inflation qui rogne année après année la réalité de cette promesse. Mais tout le monde a compris que ladite promesse ne vaut que jusqu'à la prochaine élection présidentielle. Soit dans un an. Dans l'Histoire de France, ce sont toujours les contribuables qui tiennent les promesses des gouvernants. Il y a quelques mois, dans cette même tribune, nous vous faisons part d'une étude du journal économique Les Echos, qui estimait inévitable l'augmentation de la taxe foncière. Et ce même si les collectivités avaient réduit leurs dépenses de fonctionnement et consolidé leur gestion ...

Nous y sommes. Et c'est chez nous la Communauté d'agglomération qui prend la décision douloureuse. Ne serait-ce que pour garantir que le produit de la nouvelle recette sera effectivement consacré à l'investissement et non au fonctionnement. Engagement valable jusqu'à la fin de l'actuel mandat, soit 2026. Le contribuable y perd une petite partie de ce qu'il a gagné par la suppression de la taxe d'habitation.

L'actuel pouvoir savait qu'en supprimant la taxe d'habitation il obligerait les collectivités à augmenter la taxe foncière. En effet, il n'était pas revenu sur l'amputation massive des dotations financières décidée par son prédécesseur. Nous avons perdu une jambe. Il nous rend une béquille comme une bénédiction...Deuxième marché de dupes !

Cela n'empêche pas ses partisans de voter ici contre l'augmentation de la taxe foncière et de pousser les hauts cris. C'est d'une hypocrisie absolue. Car le même gouvernement qu'ils soutiennent pousse aujourd'hui, Plan de relance à l'appui, les collectivités à s'endetter pour investir.

La gauche aussi votre contre, oubliant benoîtement qu'elle a créé la situation. Et qu'elle a voté comme un seul homme pour l'actuel pouvoir.

Les Verts aussi ont voté pour lui, même s'ils s'en défendent. Eux aussi nous vendent leur solution, qui prend la forme d'une résurrection des moulins à vent. Ils oublient de dire que ceux-ci sont déjà hors de prix : regardez votre facture d'électricité, et la hausse vertigineuse de la taxe verte qui s'y applique. Et celle-ci va continuer à augmenter. Mais personne n'en parle !

Alors oui, nous allons continuer à investir et achever ce que nous avons engagé, et qui figurait dans notre programme électoral. Les élus de notre majorité chartreuse sont totalement solidaires de la politique menée par la Communauté d'agglomération. C'est la seule qui porte une vision d'avenir.

Bonne année à Tous !

Les élus de la majorité municipale

100^e levée

Entre nous, ça colle ou pas ?

Et c'est le moment de le faire savoir, de le dire ou de l'écrire... Un rappel de cette période de l'année où l'envoi des cartes de vœux était une occupation familiale, fin décembre début janvier. Écrire à tout prix, mais pas à n'importe quel prix!



principale. Le destinataire est le même. Pourtant les affranchissements sont différents: 0,25 et 0,15 franc, différence appréciable, une réduction de 40%! Encore fallait-il le savoir, mais il existait des tarifs particuliers. Si la première (avec la flamme dessinée par Jean Villette) est affranchie plein pot, tarif lettre (0,25 F), la seconde a bénéficié du tarif « carte de visite » avec 5 mots au plus. Mais comment le savoir quand la correspondance n'est plus dans les enveloppes?



Tout se passe au dos. Le « coq » est sur un courrier bien clos, bien léché-collé! Par contre sur celui où l'on vous demande d'aider la poste, le rabat, au dos, est libre. Il n'a pas été fermé et la preuve est bien visible à l'œil nu: la partie à humecter, les bords encollés (et brillants ici) le sont encore (3). Preuve suffisante pour servir d'explication. C'était la rançon de ce tarif réduit: les services postaux devaient pouvoir vérifier la conformité du contenu...

Alors? Ça colle ou pas?

Et en 1963, on ne s'en privait pas! Ces deux « mignonnettes » (enveloppes au format

réduit: 11 x 7,5 cm) sont parties de Chartres début janvier: l'une ❶ du bureau de la gare, l'autre ❷ de la grande poste, la Recette

Jean-François RESSORT
Cercle philatélique chartrain

Ce mois-ci - grille 126 - 2021 : la chute de l'an pire !

		Aller partout Servent à vacciner	Voies Clochette	Cavité Lettres de virus	Fleuve Déchet Apaisèrent	
		Petit côtelier Rafraîchira Perçu par soi				
Devant là... Amis (retrouvés)		Abri Arrivent en fin		Se consom- mait à pleines mains	Palmipède Poinçonnées	Tentai Étaient de sortie
	Ut nouveau Petit larousse Florissante			Compagnie pétrolière		A de l'énergie à revendre
				Viendra au restau Couleur		
			Raconter À soi Chic		Vient d'avoir Bout d'épée	
Degré Atome Tria à la fin			Essentiel ou pas			
			Sur place Cris Écroulé			
			Foyer, pénates Grande route		Clair	
Dévidoir Mi-père En famille	Nomade Forcer				Des lettres pour Tata Provenait	
				Réfléchi Mois à l'envers	Fin de la nuit Mesure de surface	
		Services gagnants Lèche-bottes		Époux Dévalisa		
Sauf si né-e en 1981 Interrogation	Prénom féminin	En fonte Roland Nouvellon		Pagne Ébarba à l'envers		
						Pas beaucoup
			Ville du 71 Île latine Chauffe		N.B. Issu	
		Petit club Il brille		Prénom à crier		
Remettra le couvert sous peu						© JFR pour 01/2021

Les définitions sur fond jaune se rapportent précisément au thème ou à Chartres.

JEAN-PIERRE GORGES
ET LE CONSEIL MUNICIPAL
VOUS PRÉSENTENT LEURS
meilleurs vœux



Dans une ville apaisée,
DANS VOTRE VILLE,
PRENEZ SOIN DE VOUS

